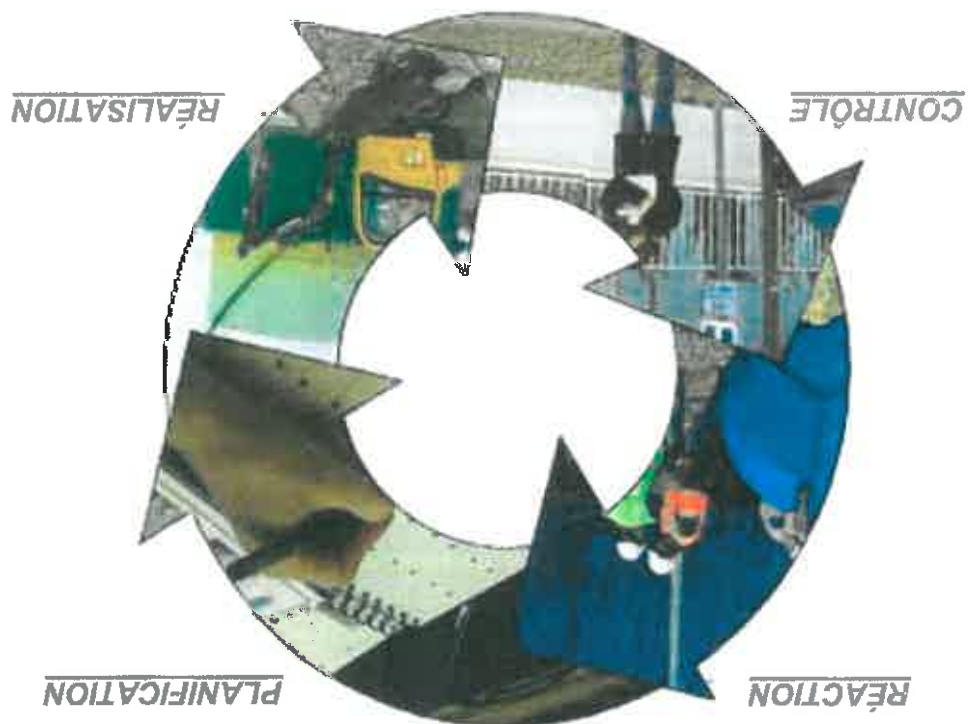




RAPPORT ANNUEL DE SERVICE ASSAINISSEMENT N°14 DE JANVIER A DECEMBRE 2015

*Syndicat Intercommunal pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux*



Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Affiché le 17 OCT. 2016
ID : 095-259500940-20160930-2016_028_14U

INDICATEURS 2009 : De nouveaux indicateurs réglementaires ont été définis par Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et sont soumis à un degré de fiabilité reposant sur quatre critères d'évaluation (voir liste des indicateurs et grille d'autoévaluation en Annexe 1 A et B).

Ce nouveau dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de développement durable.

Ce document prévu par l'article **D.2224-5** du Code Général des Collectivités Territoriales et par Décret N° 95-635 du 6 mai 1995, complète le rapport annuel établi par le Maire de chaque commune relatif au service public de l'Eau.

Le présent document établi par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Preamble

RAPPORT 2016 relatif à l'exercice 2015

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUB Thève et Ysieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160830-2016_032_1-AU

SOMMAIRE

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	4
I.1 Présentation du service	4
I.2 Population desservie	7
I.3 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]	9
I.4 Les réseaux d'assainissement et postes de relevage d'eaux usées	11
I.5 La station d'épuration	27
I.6 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève (Phases 1 et 2a)	37
I.7 Transfert total de la compétence assainissement collectif (eaux usées) au SICTUB : Travaux réalisés sur les réseaux communaux en 2015	42
I.8 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes de Thiers sur Thève dans le département de l'Oise	49
I.9 Certification ISO 14001	50
I.10 Communication/Sensibilisation	50
II TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	51
II.1 La tarification et les frais d'accès au service	51
II.2 La facture d'eau	53
II.3 Montant des recettes du service	55
III INDICATEURS DE PERFORMANCE	57
III.1 Taux de desserte par des réseaux d'eaux usées [P201.1]	57
III.2 Indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux d'eaux usées [P202.2B]	58
III.3 Conformité de la collecte des effluents [P203.3]	60
III.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées [P204.3]	60
III.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3]	60
III.6 Taux de bonnes évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]	61
III.7 Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]	62
III.8 Taux de débordements des effluents chez les usagers [P251.1]	62
III.9 Points noirs du réseau de collecte [P252.2]	63
III.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte [P253.2]	63
III.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel [P255.3]	64
III.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	64
III.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0]	64
III.14 Taux de réclamations [P258.1]	65
IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	66

ANNEXES

IV.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 1).....	66
IV.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).....	67
IV.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.....	69
IV.4 En cours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette	81
IV.5 Amortissement réalisés.....	81
IV.6 Programmes pluriannuels de travaux	81
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE	
DOMAINE DE L'EAU.....	83
V COUT D'EXPLOITATION 2014	84

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

SICTEC de l'Artois et de la Somme

ID : 095-259500940-20160930-032_1-AU

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEC de l'Artois et de la Somme

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

I.1 Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974. Il regroupe actuellement 21 communes (14 du Val d'Oise et 7 de l'Oise) comptant une population de 55 736 habitants dont la majorité est rattachée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2012). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 2.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

Département du Val d'Oise (14) :	
ASNIERES SUR OISE	COYE LA FORET
BELLEFONTAINE	LA CHAPELLE EN SERVAL
CHAUMONTBL	PLAILLY
FOSSES	PONTARME
JAGNY SOUS BOIS	MORTFONTAINE
LASSY	ORRY LA VILLE
LE PLESSIS LUZARCHES	THIERS SUR THEVE
LUZARCHES	
MARLY LA VILLE	
NOISY SUR OISE	
SAINT WITZ*	
SEUGY	
SURVILLIERS	
VIARMES	

* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

Composition du bureau syndical

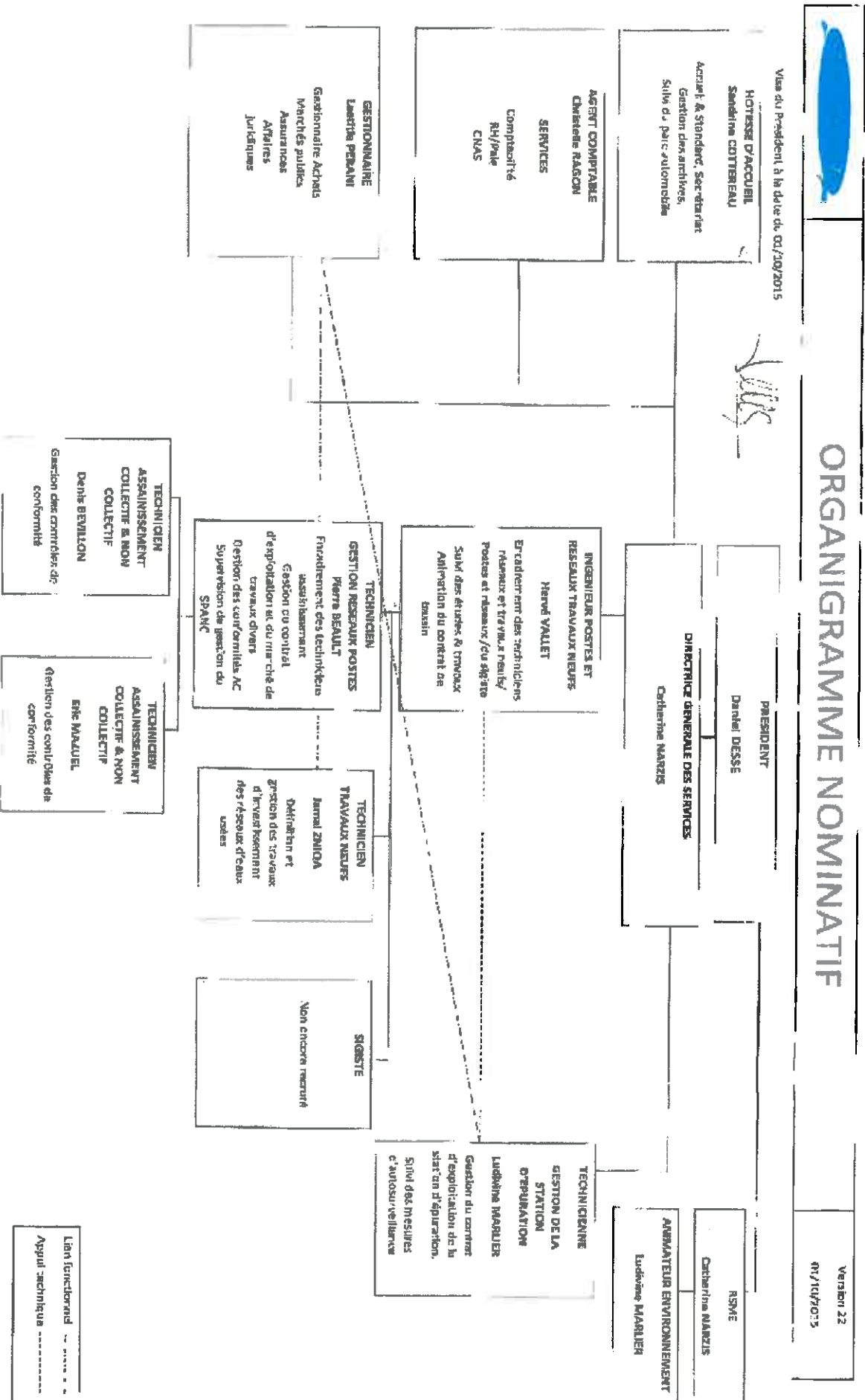
La composition du bureau est la suivante :

Président	M. Daniel DESSE
1 ^{er} Vice-Président :	M. André SPECQ
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Henri POIRIER
3 ^{ème} Vice-Président :	M. Olivier EUZET

Membres du bureau :

M. Jacques RENAUT	Viarnes
Mme Lucienne GUBDON	Survilliers
M. Alain RINCHEVAL	Bellefontaine
M. Richard FLAHAUT	Noisy sur Oise
M. Richard ZADROS	Saint Witz
M. Jacques GAUBOUR	Chaumontel
M. Claude BRUNETEAU	Orty la Ville
M. Philippe VERNIER	Coye-la-Forêt
M. François ROUET	Mortefontaine
M. Bernard BILLIERE	La Chapelle en Serval

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUB Thève et Ysieux
Organigramme du SICTEUB à la fin de l'année 2015



1.2 Population desservie

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

Le nombre de logement assaini par un système de traitement autonome est présenté au chapitre 3.

	Commune	Totale	Population*	Abonnés eau	Abonnés assujettis	Volume AEP (m3)	Volume AEP assujettis (m3)
	Asnière-sur-Oise	2614	2577	2014	2015	2014	2015
	Bellefontaine (Synd Bell)	458	450	167	169	152	164
	Chaumontel	3385	3320	1311	1378	1279	1303
	Coye-la-Forêt	4061	3821	1588	1567	1543	1499
	Fosses (Synd Bell)	9685	9591	3049	3098	2985	3060
	Jagny-sous-Bols	249	249	117	118	108	109
	La Chapelle en Serval	3030	2947	1093	1122	1057	1091
	Lassy (Synd Bell)	180	178	68	70	65	69
	Le Plessis-Luzarches (Synd Bell)	145	144	74	75	65	7306
	Luzarches	4518	4449	1583	1565	1470	1442
	Marly-la-Ville (Synd Bell)	5605	5561	2079	2080	1888	1931
	Mortefontaine	859	822	306	279	219	205
	Noisy-sur-Oise	691	682	275	276	259	260
	Orry-la-Ville	3501	3408	1458	1434	1325	1298
	Plailly	1680	1645	730	714	684	666
	Pontarmé	860	846	333	326	321	318
	Saint-Witz (Z.I.) *	2673	2603	25	25	25	25
	Seugy	1030	1015	421	408	409	396
	Survilliers	4071	4037	1193	1054	1161	1024
	Thiers-sur-Thève	1090	1072	446	451	425	433
	Viarmes	5351	5269	2080	2039	1878	1843
	TOTAL	55 736	54 686	19 416	19 238	18 273	18 118
						2 465 594	2 495 418
						2 177 092	2 222 255

Les volumes d'eau potable sont fournis par les distributeurs d'eau (Lyonnaise des Eaux, Veolia, SAUR et CEG), les données inscrites à la couleur rouge sont des données 2014.

Nous pouvons constater une légère augmentation du volume d'eau consommé : + 1.2%, et du volume d'eau assujéti à la redevance assainissement : + 2%

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUB

Métre et Vieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

I.3 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement.

La réglementation concernant les rejets d'eaux usées non domestiques a changé en 2011, avec la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, qui a créé une nouvelle catégorie d'établissement, les « assimilés domestiques ». D'ores et déjà, pour les non domestiques strictes raccordées au réseau d'assainissement, il faut toujours établir un arrêté d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques, mais pour les assimilés domestiques, ils ont le droit au raccordement au réseau public de collecte, et ce dans la limite des capacités de transport et de collecte des installations du système d'assainissement. En effet, leurs eaux usées rejetées sont assimilables à des eaux usées domestiques.

Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB est en cours de modification afin d'intégrer le détail des activités dites « assimilées domestiques », ainsi que des prescriptions de rejet pour ces établissements en fonction de leur activité.

Un recensement des établissements ainsi qu'une classification par type d'établissements montrent que 3 888 établissements sont présents sur le territoire du SICTEUB, non domestiques strictes et assimilés domestiques confondus. La répartition de ces établissements par commune est présentée dans le tableau ci-dessous.

COMUNE		NOMBRE TOTAL D'ETABLISSEMENTS	
Asnières sur Oise	214	44	
Bellefontaine	237	61	
Chaumontel	305	56	
Fosses	525	79	
Jagny sous-bois	21	167	
La Chapelle en Serval	248	69	
Lassy	15	365	
Le Plessis Luzarches	20	247	
Luzarches	431	58	
Marly la Ville	365	69	
Mortefontaine	69	58	
Noisy sur Oise	58	247	
Orry la Ville	247	167	
Plailly	167	61	
Pontarmé	61	56	
Saint Witz	56	79	
Seugy	79	211	
Survilliers	211	78	
Thiers sur Thève	78	437	
Viermes	437		

Le nombre d'établissements non domestiques strictes pour lesquels un arrêté d'autorisation de déversement est à réaliser est présenté dans le tableau suivant, par commune, et s'élève à 488 sur tout le territoire.

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUB Thèze et Xsieux

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

COMMUNE	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS NON DOMESTIQUES
---------	---

Asnières sur Oise	22
Bellefontaine	6
Chauumontel	26
Coye la Forêt	35
Fosses	58
Jagny sous-bois	5
La Chapelle en Serval	46
Lassy	2
Le Plessis Luzarches	1
Luzarches	42
Marly la Ville	54
Mortefontaine	8
Nolisy sur Oise	8
Orty la Ville	18
Plailly	27
Pontarmé	11
Saint Witz (ZI)	15
Seugy	13
Survilliers	25
Thiers sur Thève	9
Viaumes	57

Le nombre d'arrêts autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 6 au 31/12/2015.

Pour mémoire, la durée de validité des prochains arrêts d'autorisation a été portée à 7 ans.

Il est à noter qu'en 2016, afin d'accélérer la connaissance de la qualité des effluents industriels rejetés dans les réseaux, le SICTEUB va amorcer une opération groupée de contrôle. Un marché permettra de recruter un bureau d'études pour le diagnostic des zones industrielles de Moimont 1 et Moimont Marly la Ville.

En 2015, 17 installations « assimilées domestiques » ont été contrôlées sur le territoire. Pour ceux ayant des prescriptions techniques à respecter, un rapport de conformité Contrôle du déversement des eaux usées a été établi, pour les autres un rapport de conformité.

Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'assainissement intercommunaux et communaux d'eaux usées.

Le tableau ci-après présente les travaux d'entretien annuels de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2015.

Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans (2013-2014-2015). (Pour un montant annuel de travaux de 463 123,25 € HT)

Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et de traitement de l'H₂S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2014-2017) et notifié le 18 décembre 2013 à la Lyonnaise des eaux pour un montant hors taxe de 8 299 616€. La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un montant annuel de travaux de 716 781€ hors taxe.

Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

Mode d'exploitation

Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

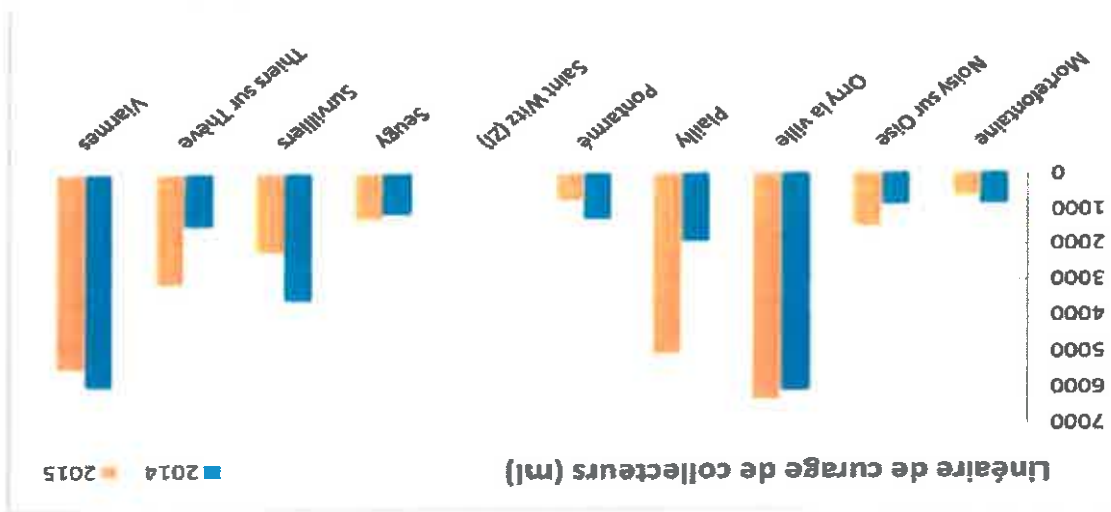
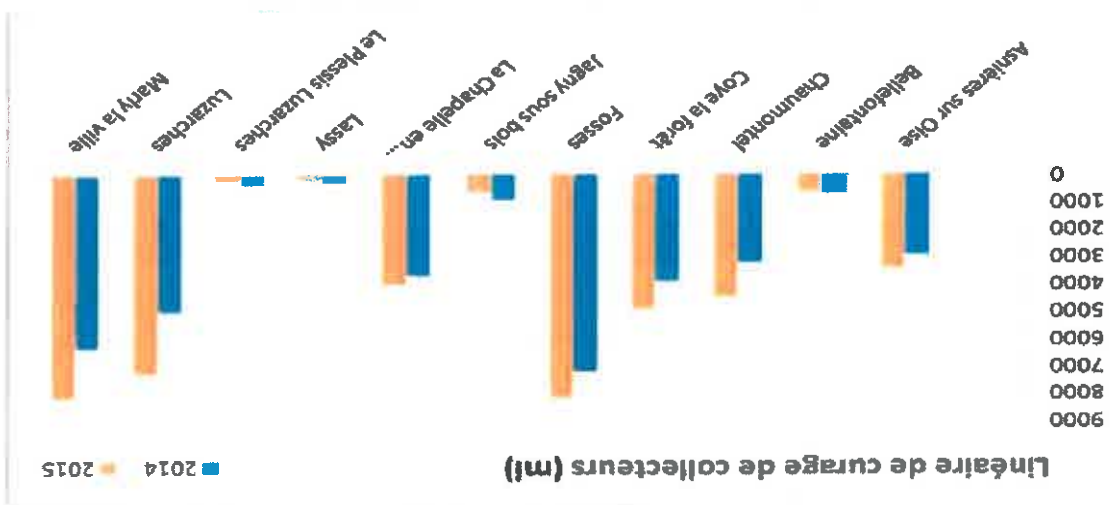
Le SICTEUB entretient 230,3 km de réseaux communaux gravitaires, 20 clapets anti-retour, 6 siphons, un bassin d'orage et 23,7 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 230,3 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient 7,26 km de réseaux gravitaires unitaires et deux déversoirs d'orage sur la commune de Coye la forêt.

Les effluents provenant de la commune de Coye-la-Forêt sont acheminés, depuis le 20 Septembre 2012, vers la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Les effluents des 20 autres communes du Syndicat sont acheminés vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 27 postes de relevage (23 postes de refoulement, 4 postes de relèvement) et 22,3 km de canalisations de refoulement (plan d'ensemble du territoire du SICTEUB en Annexe 2).

I.4 Les réseaux d'assainissement et postes de relevage d'eaux usées

Asnières-sur-Oise	Réseaux gravitaire(ml)	13638	1324	3496	25,63%	1366	10,02%	23	23	0	0	6
		Bellefontaine	2817	120	688,9	24,46%	255,9	9,08%	0	0	0	0
Chaumontel		12522	180	4515,35	36,06%	2095,35	16,73%	0	0	3	4	11
Coye-la-Forêt		17528	0	4941,2	28,19%	2008,2	11,46%	17	16	0	0	0
Fosses		28219	0	8209,35	29,09%	2236,85	7,93%	21	20	0	0	0
Jagny-sous-Bois		1773	240	663,4	37,42%	503,4	28,39%	31	31	0	0	0
La Chapelle en Serval		12781	0	4071,95	31,86%	2514,95	19,68%	89	89	0	0	0
Lassy		928	0	129	13,90%	0	0,00%	0	0	0	0	0
Le Plessis- Luzarches		1319	0	200,95	15,24%	81,95	6,21%	0	0	0	0	0
Luzarches		22159	629	7299,9	32,94%	3977,9	17,95%	64	64	0	0	0
Marty-la-Ville		24178	200	8179,4	33,83%	2598,4	10,75%	2	2	8	8	0
Mortefontaine		3501	112	702,7	20,07%	471,7	13,47%	0	0	1	1	1
Noisy-sur-Oise		3798	542	1518,4	39,98%	360,4	9,49%	22	22	1	1	1
Orry-la-Ville		18950	0	6355,75	33,54%	2833,75	14,95%	81	81	3	3	3
Plailly		14024	237	5082,45	36,24%	1697,05	12,10%	40	40	6	6	6
Pontarmé		4143	60	806,9	19,48%	310,9	7,50%	1	1	0	0	0
Saint-Witz		2378	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0	0	0
Seugy		5625	0	1327,9	23,61%	1004,9	17,86%	80	80	0	0	0
Survilliers		11785	247	2246,75	19,06%	557,45	4,73%	3	3	3	3	3
Thiers sur Thève		5520	113	3116,2	56,45%	1022,2	18,52%	1	1	0	0	0
Viarmes		22797	0	5515	24,19%	2470	10,83%	43	42	3	3	3
Sous-TOTAL		230 383	4 004	69 067,45	29,98%	28 367,25	12,31%	518	515	59	59	59
SICTUB (intercommunal)		23753	18 334	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0	0	0
TOTAL		254 136	22 338	69 067,45	27,92%	28 367,25	11,36%	518	515	59	59	59

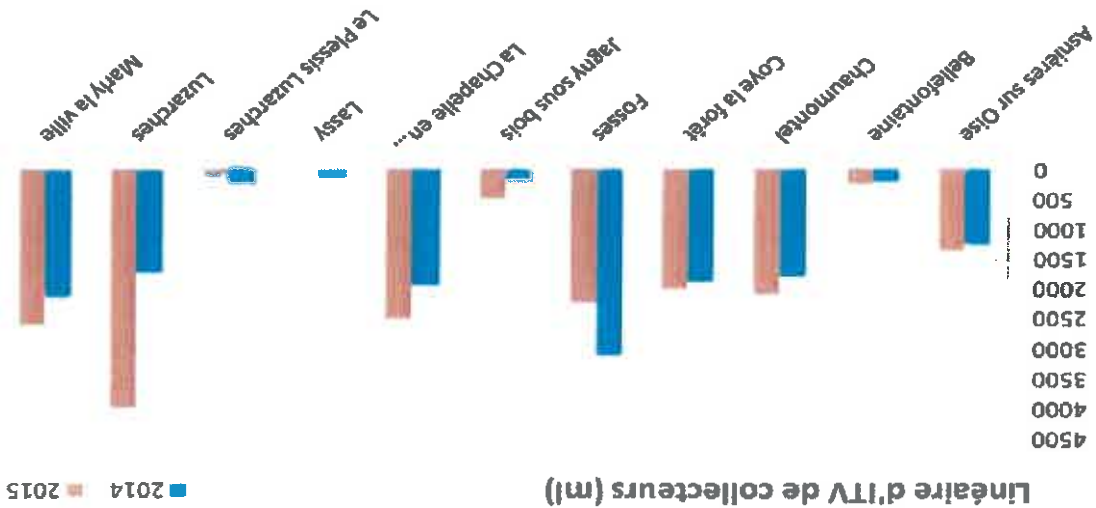
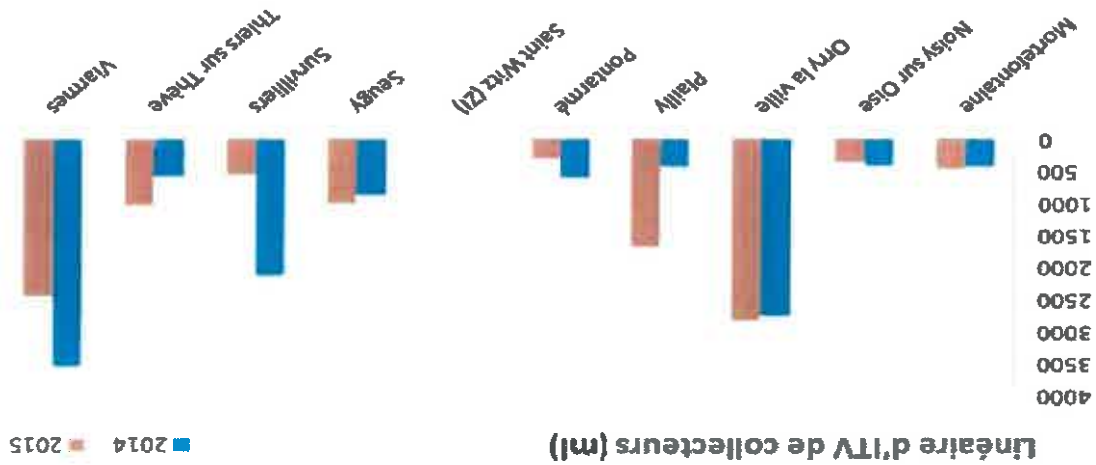
**Planneau d'informations préalables, installées aux extrémités des rues pour les opérations de curage et d'inspection
révisées.**



Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impédiments d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux (25% de curage et 10% d'inspections télévisées par an).

Les services techniques du Syndicat et le prestataire (Lyonnaise des Eaux France) mettent à jour régulièrement la liste des points noirs sur les réseaux et postes. Dans le cadre du marché d'entretien des réseaux 33 points noirs font l'objet d'interventions préventives (liste des points noirs à la fin de l'année 2015 en Annexe 3).

Des travaux de réhabilitation menés par le SICTBUB (suite au transfert de compétences) vont permettre de supprimer plusieurs points noirs relatif à l'exercice 2015 : le collecteur d'eaux usées avenue du cèdre bleu à Plailly, le collecteur rue Jean Mermoz à Survilliers, le collecteur d'eaux usées route de Viarmes à Seugy.



Aussi 10 interventions plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de renouvellement du marché d'exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d'accès, automate, etc...).

En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 14 postes disposent d'un trop plein dont 14 équipés d'un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24. Le volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2015 lors d'arrêts accidentels des postes de relevage ou lors de fortes précipitations est de 179 m³.

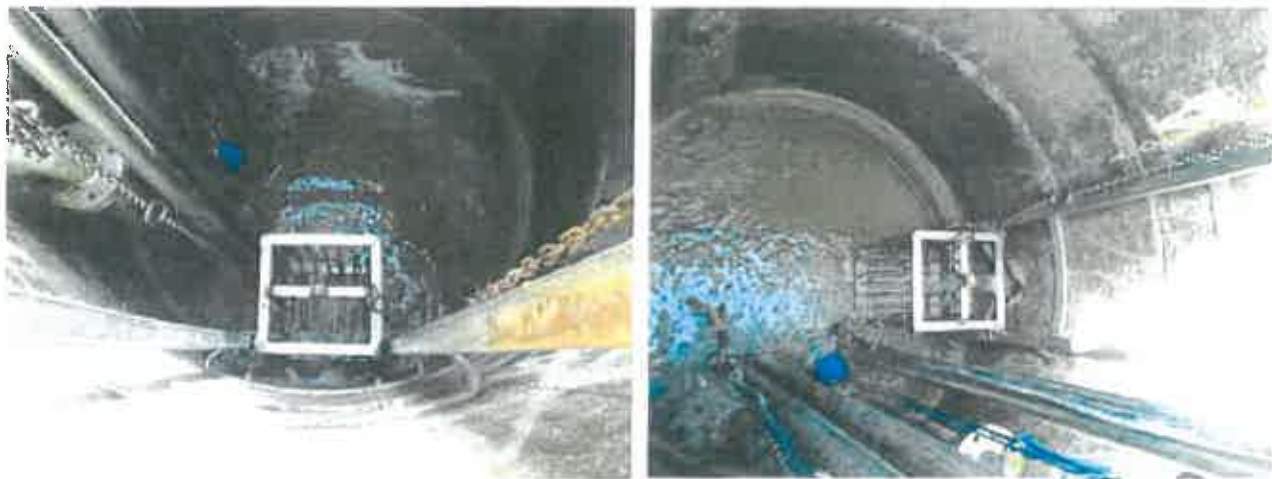
Depuis cette année, ce volume est quantifié de façon plus précise, la mise en place d'une sonde piézométrique sur les postes PRI2 et PRI7 permet d'obtenir la hauteur d'eau déversée et le temps de déversement.

Pour les autres postes, à défaut de mesures précises, ce volume est estimé par le temps du distonctionnement et le débit des pompes du poste incriminé.

Pompage et nettoyage préventif de la bache du poste PRI1 à La Chapelle



Installation d'un panier de dégrillage sur le post PRC21 à Noisy sur Oise

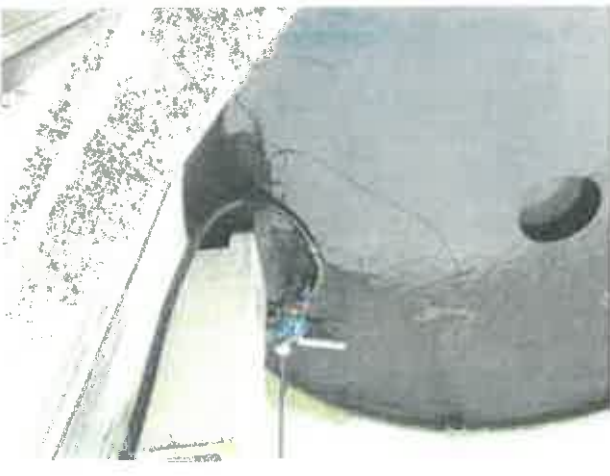


Réhabilitation de l'armoire électrique du poste PRC

A Thiers sur Thève



Pompage et Nettoyage du bassin d'orage de Coye la forêt



Curage du collecteur d'eaux usées rue Parmentier à Viammes.



Consommation d'énergie :

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUB

Méhe et Ysieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Consommation d'énergie
(kW/an)

n° poste	Commune	2014	2015	Ecart 2015/2014
PR10	La Chapelle en Serval	109573	98351	0,90
PR11	La Chapelle en Serval	42365	43175	1,02
PR12	Orry-la-Ville	63198	91400	0,44
PR13	Pontarmé	40818	40616	1,00
PR14	Pontarmé	342	682	1,99
PR15	Thiers-sur-Thève	2832	3150	1,11
PR16	Thiers-sur-Thève	444	464	1,05
PR17	Mortefontaine	50384	48789	0,97
PR18	Mortefontaine	470	546	1,16
PR19	Plailly	1623	1485	0,91
PR20	Survilliers	1249	1312	1,05
PR21	Marly-la-Ville	406	416	1,02
PR22	Marly-la-Ville	1382	1369	0,99
PR23	Beliefontaine	606	555	0,92
PR24	Jagny-sous-Bols	536	294	0,55
PR25	Luzarches	10867	9262	0,85
PR26	Luzarches	608	848	1,40
PR27	Chaumontel	1499	1497	1,00
PR28	Chaumontel	3058	806	0,26
PR29	Asnières-sur-Oise	5671	3422	0,60
PR30	Noisy-sur-Oise	677	533	0,79
PR31	Noisy-sur-Oise	9581	9732	1,02
PR32	Plailly	200	214	1,07
PR33	Plailly	488	540	1,11
PR34	Luzarches	1863	2034	1,09
PR35	Coye-la-Forêt	19478	23670	1,22
PR36	Coye-la-Forêt	48893	52968	1,08
PR37		419111	438130	1,05

: L'augmentation de la consommation électrique sur les postes PR7 et PR8 est due au réglage de l'admission des conduites de refoulement conformément aux prescriptions du Maître d'œuvre. L'augmentation de la consommation électrique sur les postes PR12 qui présente une pompe de plus en plus fragile.

n° poste	Commune	2014		2015	Ecart 2015/2014
		P1	P2	P1	P2
PR10	La Chapelle en Serval	1163	1019	1068	841
PR11	La Chapelle en Serval	1048	1139	1050	1126
PR12	Orry-la-Ville	3528	1984	3045	1560
PR13	Pontarmé	1269	1360	1322	1470
PRC4	Pontarmé	81	146	112	373
PR15	Thiers-sur-Thève	436	424	578	442
PRC6	Thiers-sur-Thève	174	180	189	159
PR17	Mortefontaine	1542	1709	1703	2011
PRC8	Mortefontaine	76	83	125	59
PRC9	Plailly	530	454	373	500
PRC10	Survilliers	327	266	330	229
PRC11	Marly-la-Ville	34	19	40	16
PRC12	Marly-la-Ville	440	833	380	941
PRC13	Bellefontaine	98	75	60	43
PRC14	Jagny-sous-Bois	218	0	60	0
PRC15	Luzarches	1228	1268	1137	1027
PRC16	Luzarches	95	94	126	118
PRC17	Chaumontel	399	853	399	919
PRC18	Chaumontel	786	903	574	696
PRC19	Asnières-sur-Oise	1082	1049	665	648
PRC20	Noisy-sur-Oise	172	187	139	147
PRC21	Noisy-sur-Oise	581	649	652	613
PRC22	Plailly	93	92	85	88
PRC23	Plailly	131	126	149	147
PRC24	Luzarches	448	551	592	570
		15979	15463	14953	14743
					0,94

Heures de pompage

Heures de pompage :

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUB Thève et Ysieux

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

- Les pompes de ces postes de relevage reprennent les effluents du réseau de collecte unitaire de Coyo la forêt, par conséquent l'augmentation du fonctionnement de ces équipements est due aux diverses précipitations de l'année 2015.

n° poste	Commune	2014	2015	Ecart 2015/2014
		P1	P2	P3
PR7	Coyo-la-Forêt	624	641	104*
PR8	Coyo-la-Forêt	979	1061	104*
		902	1084	

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUR Méve et Ysieux

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

Production des sous-produits issus du curage des collecteurs et du pompage des postes

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUR Thève et Ysieux

SICTEUR DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX

MARCHE D'EXPLOITATION DES RESEAUX ET POSTES

PRODUCTION DE DECHETS PROVENANT DE CURAGE, DE POMPAGE ET DE DEGRILLAGE

ANNEE 2015

TABLEAU DE SUIVI DES DECHETS PRODUITS PAR L'ENTRETIEN DES RESEAUX

Mois :	Date	Provenance	Type de déchet	Code déchet	Transport	Adresse du transporteur	Installation de destination	Adresse de l'exploitant	Volume (T)	N° du Bon de livraison
Janvier										
	08-Janv	Postes Interco et communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (AS478PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,98	14 350
	09-Janv	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (AS478PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		4,1	14 370
	21-Janv	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (AS419PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		6,66	14 468
	22-Janv	PR17 Morfontaine	Déchets dégrillage		PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont St Maxence	SITA OISE Saint Maximin, 8 route de Gouvieux 60740 St Maximin		0,2	362 761
	22-Janv	PR12 Ory la ville	Déchets dégrillage		PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont St Maxence	SITA OISE Saint Maximin, 8 route de Gouvieux 60740 St Maximin		0,2	362 762
	29-Janv	PR7 Croy la forêt	Déchets dégrillage		PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont St Maxence	SITA OISE Saint Maximin, 8 route de Gouvieux 60740 St Maximin		0,8	363 040
	20-Janv	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (AS419PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		11	14 466
Février										
	27-févr	Poste communal Luzarches	Boue - Sables		CIG (AV092DL)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		2	14 955
	27-févr	Curage Réseaux Marly	Sable - Boue - Graisse		CIG (AV092DL)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		3,8	14 955
	23-févr	Curage Réseaux Vannes	Sable - Boue - Graisse		CIG (B2828LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		2	14 879
	24-févr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (282EHE95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		6,26	14 891
	24-févr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (282EHE95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		3,26	14 897
	25-févr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (282EHE95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		4,38	14 908
	26-févr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (282EHE95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		12,18	14 929
Mars										

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUR Thère et Ysieux

13-mars	Curage Réseaux La Chapelle	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ82SLK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	2	102 325
13-mars	Poste PRI3	Sable - Boue - Graisse	CIG (AN87TXA)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	2,72	64 041
25-mars	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,96	15 304
24-mars	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	5,4	15 275
Avril							
29-avr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (AL448BT)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,12	15 848
30-avr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (AL448BT)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	8,16	15 864
23-avr	PRI7 Montefontaine	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Port Ste Maxence	SITA OISE Villeneuve sur Verberie, route des sablières 60410	0,48	365 806
23-avr	PRI2 Orly la ville	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Port Ste Maxence	SITA OISE Villeneuve sur Verberie, route des sablières 60410	0,52	368 077
07-avr	Bassin d'orage Coye	Sable - Boue - Graisse	CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	9,42	103 236
Mai							
06-mai	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ82SLK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	3,34	15 906
21-mai	Poste PRI7 Coye la forêt	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Port Ste Maxence	1227 rue Pasteur 60 700 Port Ste Maxence	7,38	367 106
26-mai	Siphons	Boue - Sables	CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	2,16	16 047
27-mai	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (780ECN95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,22	16 060
28-mai	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,76	16 080
28-mai	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,16	16 074
Juin							
01-juin	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (AS442PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	3,58	16 104
04-juin	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (DQ356SN)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	6,86	16 143
11-juin	Postes Communaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	6,96	16 235
16-juin	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ82SLK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	6,06	16 285
18-juin	PRI7 Montefontaine	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Port Ste Maxence	SPAT route de Gouvieux 60740 St Maximin	0,42	368 273
18-juin	PRI2 Orly la ville	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ683LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Port Ste Maxence	SPAT route de Gouvieux 60740 St Maximin	0,36	368 272
18-juin	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (DQ356SN)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	8,6	16 326
24-juin	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM890DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,44	16 393

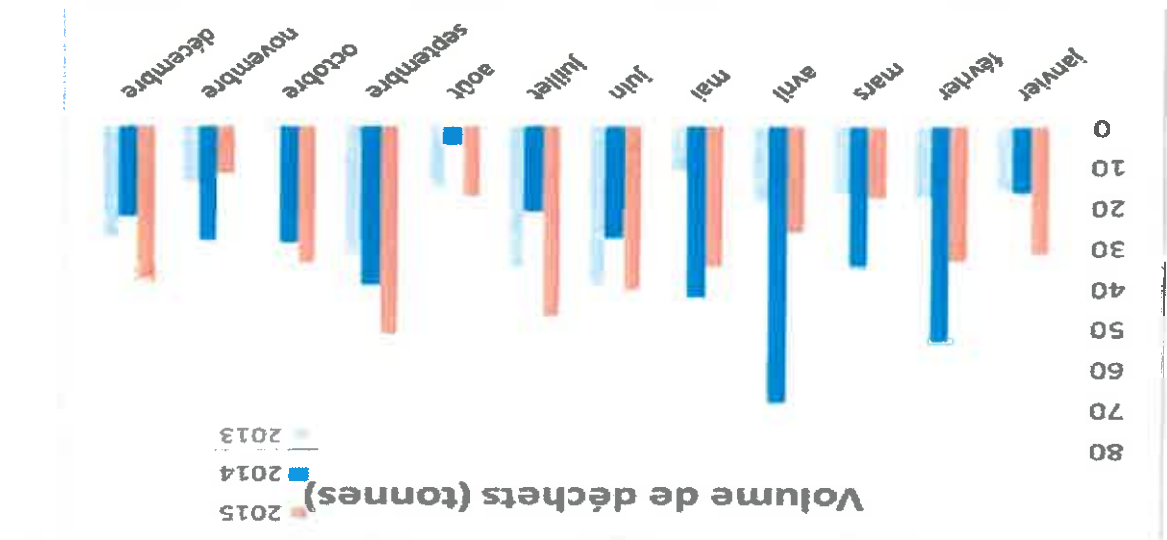
Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUR Thère et Ysieux

	24-juin	PR1 La Chapelle	Charbon actif	GILLERS TRANSPORT	ZI du Lobel 175 rue JB Colbert 62510 ARQUES	SCORI HERSIN BP 15 62620 Barlin	0,66	32
juillet								
	02-jul	PR12 Ory la ville	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ563LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gouvilleux 60740 St Maximin	0,18	368 894
	02-jul	Poste PR7 Coye la forêt	Sable - Boue - Graisse	CIG (AS419PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	10,52	16 533
	08-jul	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (AS442PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	2,52	16 614
	08-jul	Poste PR8 Coye la forêt	Sable - Boue - Graisse	CIG (AS419PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	12,14	106 580
	10-jul	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	6,42	16 634
	10-jul	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (458DGA96)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	5,64	16 633
	29-jul	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM880DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	9,86	16 859
août								
	13-août	PR12 Ory la ville	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ563LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SITA OISE Villeneuve sur Verberie, route des sablières 60410	0,22	370 462
	13-août	PR7 Coye la forêt	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ563LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SITA OISE Villeneuve sur Verberie, route des sablières 60410	0,22	370 458
	13-août	PR17 Mortefontaine	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ563LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SITA OISE Villeneuve sur Verberie, route des sablières 60410	0,24	370 463
	28-août	Postes PR10, PR11 et PR17	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM880DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	9,06	17 146
	27-août	Poste PR1 3 et PR12	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM880DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	8,08	17 133
Septembre								
	14-sept	Bassin d'orage Coye	Sable - Boue - Graisse	CIG (714CGL96)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	4,32	279
	15-sept	Poste PRC13 à PRC 21	Sable - Boue - Graisse	CIG (DQ356SN)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	9,56	17 318
	17-sept	PR12 Ory la ville	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ563LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gouvilleux 60740 St Maximin	0,44	371 734
	17-sept	PR12 Ory la ville	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ563LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gouvilleux 60740 St Maximin	0,22	371 733
	23-sept	Siphons	Boue - Sables	CIG (DQ356SN)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	8,38	17 408
	28-sept	Postes PR12, PR13 et PR17	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM880DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	8,54	17 463
	29-sept	Poste PR10 et PR11	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM880DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABILE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	9,54	17 471
	30-sept	Bassin d'orage Coye	Sable - Boue - Graisse	CIG (AS419PQ)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	10,86	357
Octobre								
	08-oct	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	5,92	109 600

26-oct	Bassin d'orage Coyo	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM860DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	8,3	17 731
27-oct	Postes PRI2, PRI3 et PRI7	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM860DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	7,76	17 743
28-oct	Poste PRI0 et PRI1	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM860DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	6,16	17 750
30-oct	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	6,16	110 258
Novembre							
06-nov	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	6,54	110 481
26-nov	Poste PRI0 et PRI1	Sable - Boue - Graisse	CIG (AL448BT)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	5,16	18 032
26-nov	Postes communaux Coyo	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Sile Maxence	Paprec Oise Site Pilote, Pont sainte Maxence	0,42	374 528
Décembre							
03-déc	Postes PRI2 et PRI7	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Sile Maxence	Paprec Oise Site Pilote, Pont sainte Maxence	0,22	374 836
03-déc	Postes PRI2 et PRI7	Déchets dégrillage	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Sile Maxence	Paprec Oise Site Pilote, Pont sainte Maxence	0,24	374 835
11-déc	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (BZ825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	5,36	111 682
14-déc	Postes Intercommunaux	Sable - Boue - Graisse	CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	11,12	111 743
15-déc	Postes Intercommunaux Coyo	Sable - Boue - Graisse	CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230	11,48	18 247
22-déc	Postes PRI2, PRI3 et PRI7	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM860DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	6,5	112 079
23-déc	Poste PRI0 et PRI1	Sable - Boue - Graisse	CIG (BM860DW)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	3,48	112 129

TOTAL DECHETS

387,68 tonnes



Travaux divers et de petites réparations sur les réseaux communaux ou intercommunaux d'eaux usées.

En 2015, 93 interventions sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...). Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 5.



Remplacement de tampons fonte et PST sur regard de visite de nuit, sous la RN16 à Chaumontel.



Réparation du collecteur d'eaux usées rue du Beauvais à Luzarches .



Réhabilitation d'un branchement particulier d'eaux usées sous DP grande rue à Asnières sur Oise.

1.5 La station d'épuration

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à la Lyonnaise des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2014. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration, nouvellement reconstruite (réceptionnée en 2012), d'une capacité nominale à terme de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêt du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 6.



Panorama de la nouvelle station (bâtiment d'exploitation, bassin d'orage, et clarificateur n°2)

Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette nouvelle usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau sur la page suivante.

NB : un lexique présenté à l'annexe 11 donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.

- l'arrêté réglementaire du 22 juin 2007 ;

- l'arrêté interprétatif n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1^{ère} partie du tableau.

En 2^{ème} partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définies au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre. Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

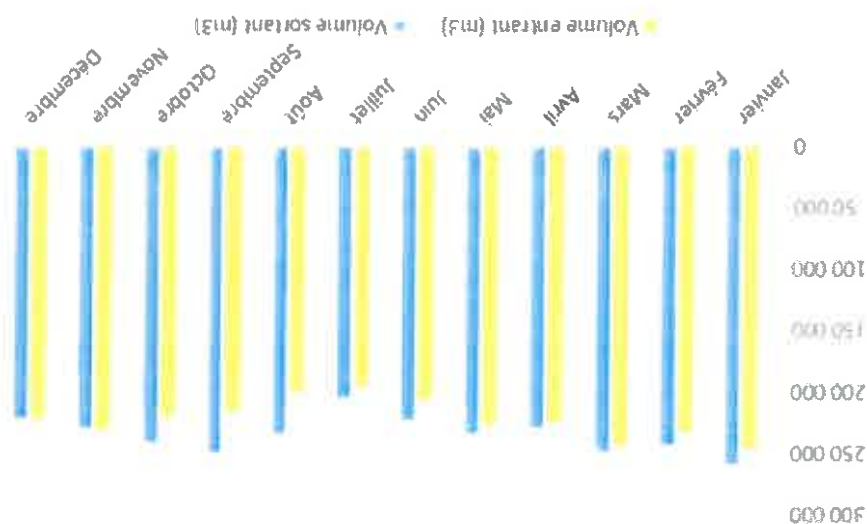
Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)

Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Arrêté du 22/06/07 interpréfectoral		sur des échantillons 24h instantanée					
	Rendement (%)		Arrêté du 22/06/07 interpréfectoral		Arrêté du 22/06/07 interpréfectoral		Arrêté du 22/06/07 interpréfectoral		Arrêté de rejet (mg/l)	
DBO ₅	30	25	85	80	50	50	250	50	50	
DCO	90	125	78	75	180	60	250	85	80	
MES	30	35	93	90	60	60	85	80	20 N	
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	-	-	-	
N-NH ₄ ⁺	7 N	-	85	-	12 N	-	-	-	-	
	en moyenne annuelle									
NGL	10	15	80	70						
Pt	1,5	2	80	80						

Caractéristiques générales		Milieu récepteur du rejet : L'Oise - Eau douce de surface	
Débit de référence : 18480 m3/jr Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h		Capacité nominale	
		Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)
DBO ₅	3790		
DCO	10850		
MES	7700		
NTK	960		
Pt	150		

Aucun by-pass ni débordement n'est à déplorer en 2015, tout comme en 2014, sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

Volumes d'eau en entrée et en sortie de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise en 2015



On constate que globalement, il a été traité le même volume d'effluent en 2014 et en 2015 avec des apports mensuels constants.

Volumes d'eau en entrée et en sortie de la station d'épuration en 2014 et en 2015

	2014	2015	Volumes d'eau en entrée (m³)	Volumes d'eau en sortie (m³)
Janvier	250 855	247 767	268 163	260 626
Février	248 175	233 797	255 657	244 976
Mars	244 234	244 843	264 593	249 541
Avril	212 615	225 396	242 140	231 201
Mai	261 050	228 230	295 880	235 153
Juin	249 423	208 351	288 021	225 114
Juillet	257 620	196 242	314 677	205 603
Août	232 655	202 118	280 315	234 795
Septembre	212 170	217 973	243 222	251 051
Octobre	236 841	222 200	266 149	243 152
Novembre	234 062	231 923	242 893	230 613
Décembre	255 813	223 120	268 372	222 931
Total	2 895 513	2 681 960	3 230 082	2 834 756

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau enregistrés en entrée et en sortie de station en 2014 et en 2015.

1.5.2. Débits

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEBOR Thève et Vieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
 Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Le tableau ci-dessus présente les concentrations et charges en pollution des échantillons moyens en entrée et en sortie de station en 2014 et 2015, ainsi que les rendements moyens. Un rappel des rendements imposés par l'arrêté interprétectoral du 5 mars 2009 permet de se rendre compte que les rendements épuratoires sont excellents et bien au-dessus des rendements imposés par l'arrêté.

Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) et rendements moyens de station en 2014 et 2015

Rendements minimums à atteindre										93%		85%		78%		80%		80%	
Arrêté interpréctoral																			
Rendement moyen		99%		99%		96%		95%		91%									
Eau traité		4	32	3	26	28	215	4	29	1	6								
Eau brute		358	2 592	277	2 035	672	4 866	81	588	8	62								
2015																			
Rendement moyen		99%		99%		96%		97%		93%									
Eau traité		3	26	3	26	24	203	2	20	1	4								
Eau brute		333	2 546	253	1 904	652	4 994	79	594	8	63								
2014																			
Conc (mg/L)		Charge (kg/j)		Conc (mg/L)		Charge (kg/j)		Conc (mg/L)		Charge (kg/j)		Conc (mg/L)		Charge (kg/j)					
MFS		DBO5		DCO		NTK		Pt											

Pourcentages d'utilisation de la station par rapport à sa capacité nominale en 2015

	Débit	MES	DBOS	DCO	NTK
	m ³ /j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2015	7 349	2 592	2 035	4 866	588
% Nominal	39%	34%	54%	45%	61%

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la nouvelle station est en-dessous de sa capacité nominale en 2015.

1.5.4. Résultats d'auto-surveillance

En 2015, 119 m³ de matières de vidange ont été traitées sur la station d'épuration. Les charges de pollution restent supérieures à celles établit dans la convention de déversement mais les effluents septiques ont été tout de même pris en charge sur la station.

1.5.3. Matières de vidange

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale OU un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

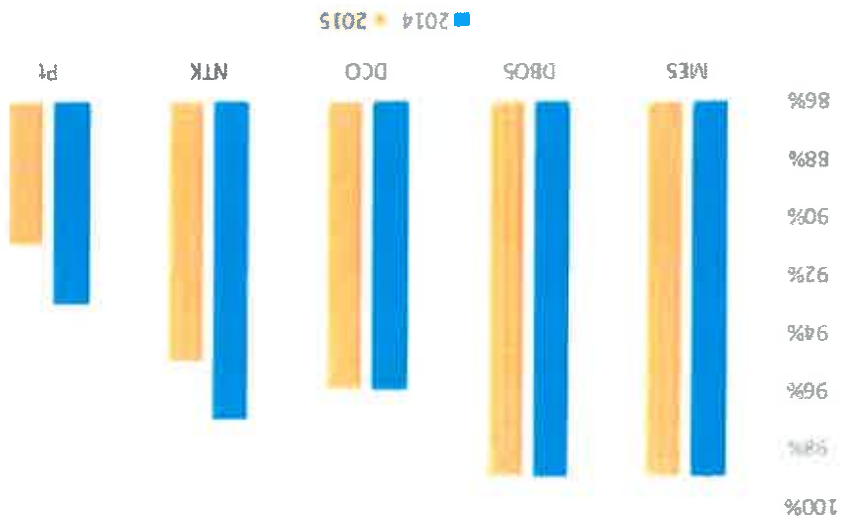
En 2015, les normes de rejet n'ont été dépassées pour aucun paramètre

Nombre d'analyses à réaliser(*) et réalisées en 2015 dans le cadre de l'autosurveillance

Paramètres	Nombre d'analyses annuelles*	Nombre de mesures réalisées en 2015	Nombre max d'échantillons non conformes tolérés	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement des valeurs rhéologiques
Débit	365 (en continu)	365	-	-	-
MES	104	104	9	0	0
DBO5	52	56	5	0	0
DBO3	52	56	5	0	0
NGL	52	56	5	0	0
DCO	104	104	9	0	0
NTK	52	56	5	0	0
Pt	52	56	5	-	-
MS de boues produites	104	104	-	-	-
Température dans les étages de traitement de l'azote	365 (en continu)	365	-	-	-

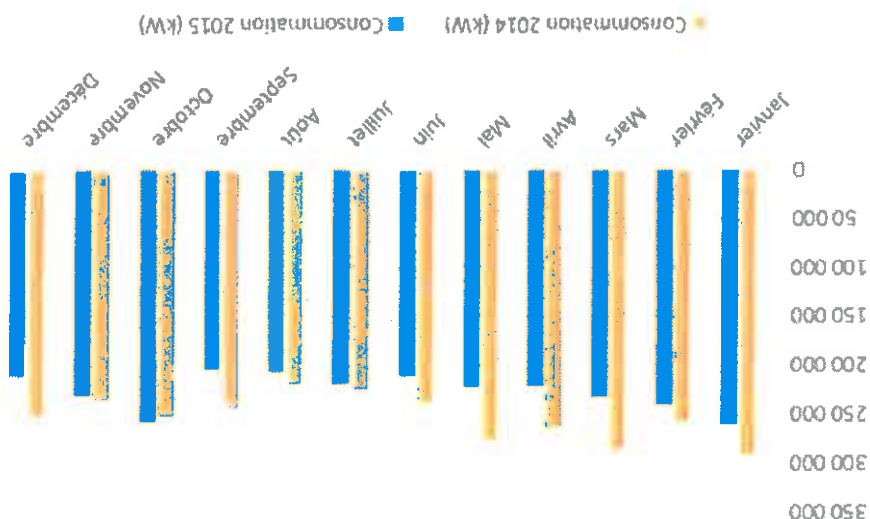
L'arrêté du 22 juin 2007 et l'arrêté d'autorisation de reconstruction de la station d'épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l'eau rejetée. Le tableau ci-dessous représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté :

Comparaison des rendements épuratoires de la station d'Asnières entre 2014 et 2015



Entre 2014 et 2015, il y a eu une baisse significative de la consommation électrique (13%), qui peut s'expliquer en partie par un travail mené en 2015 afin de « consommer intelligemment ».

Comparaison des consommations électriques de la station d'Assièrès entre 2014 et 2015



Consommations électriques de la station d'Assièrès en 2014 et en 2015

Consommations électriques (kW)	
2014	2015
Janvier	293 642
Février	260 596
Mars	288 463
Avril	265 868
Mai	278 349
Juin	240 416
Juillet	222 527
Août	218 253
Septembre	242 988
Octobre	251 358
Novembre	234 025
Décembre	254 669
Total	3 051 154
	2 706 859

Le tableau ci-dessous présente les consommations électriques 2014 et 2015 de la station d'épuration :

1.5.5. Consommation électrique

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEB Thève et Xstieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

1.5.6. Déchets produits

Les refus de dégrillage (RDG) et les sables sont évacués en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), anciennement Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2. Cette installation est située à Saint-Maximin (60).

En 2015, 46 tonnes de refus de dégrillage ont été évacuées de la station contre 36 tonnes en 2014.

Concernant le sable, en 2015 74 tonnes ont été emmenées en ISDND (SPAT Saint-Maximin, et Trassable) contre 72 tonnes en 2014. La quantité de sables est constante entre 2014 et 2015.

Les graisses produites sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont traitées in-situ par traitement biologique. Le procédé installé est composé d'une cuve d'hydrolyse et d'un Carbofil. En 2015, environ 242 m³ de graisses ont été traitées sur la station. De plus, environ 57 m³ de graisses ont été évacuées chez SANITRA pour des raisons d'exploitation et de maintenance.

1.5.7. Surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux traitées

L'arrêté n°11/10570 portant complètement à l'arrêt n°08/8703 en vue de la mise en place d'une surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées par le système d'assainissement du SICTEUB a imposé la réalisation d'une campagne initiale de suivi des micropolluants présents dans les eaux traitées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

Cette campagne a été réalisée en 2012 et aucun micropolluant n'a été observé de manière significative dans le rejet de la station d'épuration. Aucune mesure n'a donc été réalisée en 2014.

Suite à la Note technique du 19 janvier 2015 relative à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées de la DRIF, de nouvelles dispositions pour le suivi des micropolluants vont être établies à partir de 2017. Il n'y a donc pas eu de campagnes en 2015.

1.5.8. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis le 1^{er} janvier 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues ;
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage ;
- Les analyses réglementaires des boues ;
- Le compostage des boues ;
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

Ces boues sont envoyées au centre de compostage d'Ermenonville.

Le tableau ci-dessous présente la production de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise en 2014 et en 2015. La production de boues se mesure en :

- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau

- matière sèche (TMS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

Indicateur (Tonnes de MS) = Tonnes de MH x siccité

		2014		2015	
	T MH	Sicilite (%)	T MS	T MH	Sicilite (%)
Janvier	372,22	20,6	76,68	356,46	20,8
Février	329,14	20,8	68,46	273,02	21,2
Mars	424,92	20,6	87,53	371,78	21,6
Avril	370,06	22,1	81,78	418,66	20,5
Mai	397,88	22,1	87,93	381,36	21,2
Juin	329,44	21,5	70,83	374,68	20,7
Juillet	341,72	20,8	71,08	343,04	19,3
Août	271,14	21,6	58,57	271,68	19,8
Septembre	346,7	19,9	68,99	333,28	19,6
Octobre	326,13	20,6	67,18	308,26	20,2
Novembre	290,54	20,3	58,98	374,66	19,9
Décembre	427,68	19,7	84,25	449,46	19,6
Total	4 228		882	4 256	
Moyenne	352	21	74	355	20

En 2015, 869 tonnes de matières sèches ont été produites et évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Le tonnage est similaire à celui de 2014.

Les Bâtiments de France ont souhaité que le SICTEUB installe un bardage bois au niveau de la rétention de chlorure ferrique afin de réduire l'impact visuel des bâtiments dans le paysage. Or celui-ci empêche l'accès aux installations situées derrière la cuve. Le SICTEUB envisage donc, pour 2016, de mettre en place un accès à la rétention de chlorure ferrique située sur le site de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

➤ **Accès à la rétention de la cuve de chlorure ferrique**

Lors de l'état des lieux, il a été constaté des défauts d'étanchéité au niveau de la toiture et du bardage bois, nécessitant une réfection totale de la toiture. Cette opération est programmée en 2016.

➤ **Réfection de la toiture de la maison du gardien situé sur le site de la station d'épuration d'Asnières sur Oise**

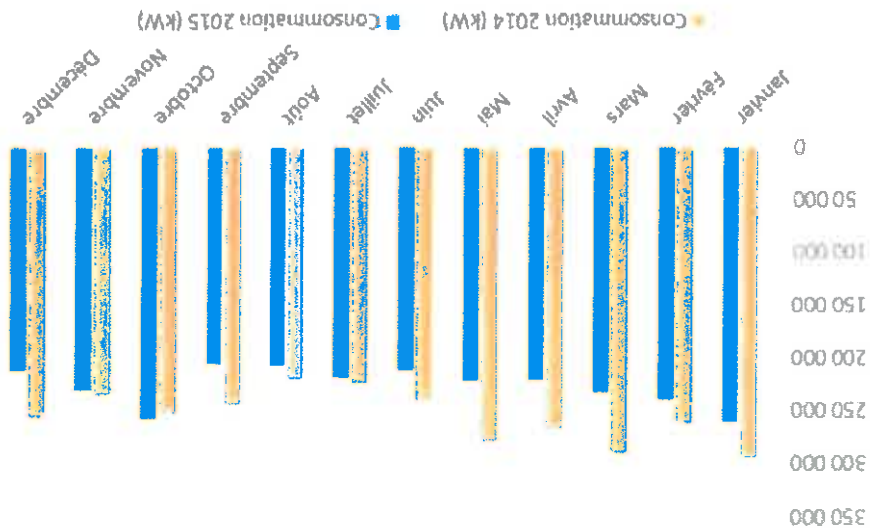
La station d'épuration dispose d'un pavillon d'habitation dénommée maison du gardien, qui fait partie des biens mis à disposition dans le cadre du marché d'exploitation du Système d'Assainissement Collectif Eaux Usées 2014-2017.

1.5.9. Orientation à venir 2016

Les analyses réalisées sur les productions 2015 répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 7.

- la valeur agronomique (VA) ;
 - les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
 - les Composés Traces Organiques (CTO).
- Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

Evolution du tonnage de boues sèches évacuées de la station d'Asnières entre 2014 et 2015



➤ **Mode hors automate du poste de relevage**

Le poste de relevage de la station est un point clé de la station d'épuration et surtout très sensible. En effet, il permet de relever toutes les eaux usées arrivant à la station afin qu'elles puissent ensuite suivre le traitement épuratoire de façon gravitaire. Si ce poste venait à ne plus fonctionner, les eaux usées déborderaient alors sur le site voire en amont de la station. Il faut savoir également que le fonctionnement de la station est totalement automatisé. Il apparait donc primordial de s'assurer qu'en cas de défaillance de l'automatisme, ce poste pourra continuer à fonctionner.

En 2016, un projet d'installation d'un mode de fonctionnement hors automate, pouvant être actionné manuellement, sera étudié.

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Affiché le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

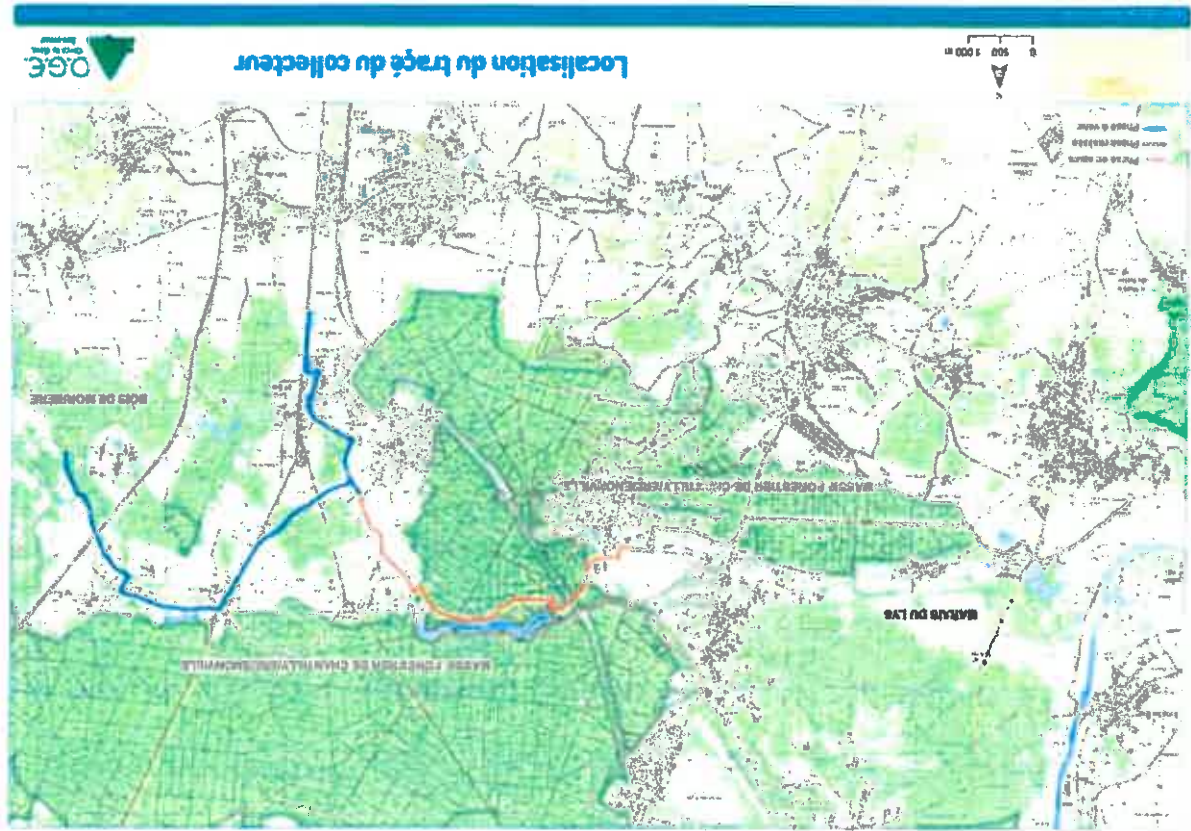
Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEAD, Nèze et Ysieux

1.6 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève (Phases 1 et 2a).

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).



Ce collecteur de transfert des effluents le long de la rivière THEVE entre la commune d'Asnières-sur-Oise et la commune de Plailly se décompose en trois phases :

Phase 1 : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre la station d'Asnières sur Oise et la station de Coye-la-Forêt. Ce tronçon a été mis en service en septembre 2012 ; les effluents de Coye-la-Forêt sont traités dorénavant à Asnières-sur-Oise. La station vétuste et obsolète de cette commune a été démolie et le rejet au milieu naturel supprimé suite à ces travaux.

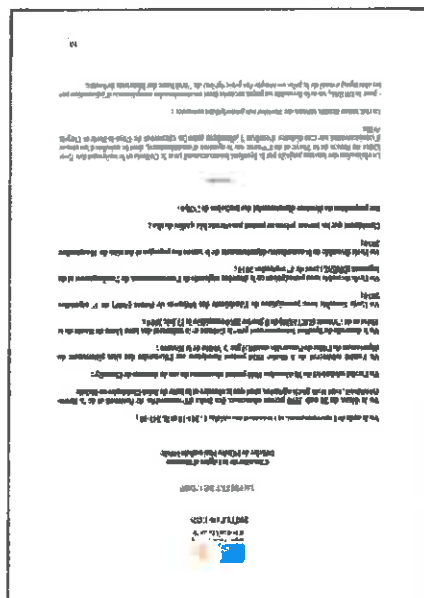
Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEB Thève et Xsieux

Phase 2 : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre le poste PR7 sur l'emprise de l'ancienne station d'épuration de Coye-la-Forêt et le lavoir d'Orry-la-ville. Cette phase découpée en 4 lots, est en cours de réalisation. Les ordres de service de démarrer les travaux pour les lots 1 et 2 ont été délivrés en décembre 2014.

Le tracé de la canalisation d'une longueur de 6,5 km environ, traverse gravitairement la propriété du château de Coye-la-Forêt, chemine sous la route des étangs de Cornelles avant d'être en refoulement sous la route forestière le long des étangs pour arriver au poste de refoulement PR5 en sortie de la route Manon. Sur la partie amont le collecteur gravitaire traverse la propriété du moulin d'Orry-la-ville, passe sous la route du moulin jusqu'au cimetière avant de redescendre vers le poste de refoulement PR12 proche du lavoir d'Orry-la-ville. Ce poste de refoulement PR12 existant sera démolit et sa surverse vers le ru du lavoir supprimée.

Un dossier réglementaire a été déposé pour instruction aux services de l'état, dans le but d'obtenir les arrêtés d'autorisation de la préfecture de l'Oise et du Ministère de l'Ecologie. Le premier a été obtenu le 27 octobre 2014 et le second le 03 février 2015.

Le permis de construire du poste de relevage PR5 (lot4) a été déposé en mairie d'Orry la ville : le 04 décembre 2014.



Arrêté préfectoral d'autorisation de réaliser les travaux de canalisation.

Le Maître d'œuvre de l'opération est le bureau d'études NALDEO pour un montant hors taxe de 459 154,30€. La société qui réalisera les opérations préalables à la réception est la société SANET, le montant de sa mission s'élève à 106 694€ hors taxe.

Réfection de la route des étangs de Commelles après la pose du collecteur



Pose du collecteur de diamètre 500mm en fonte dans la propriété de Madame DE SAVIGNIES



Le lot 1, comprend la pose du collecteur gravitaire de diamètre 500mm du PR7 au château de la Dame blanche route des étangs de Commelles sur la commune de Coye la forêt, a été confié à la société EIFFAGE pour un montant hors taxe de 2 538 961€. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 08 décembre 2014. Les travaux sont réalisés, la réception a été prononcée le 08 mars 2016.

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTUB Thève et Ysieux

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016



Le lot 2, comprend la pose du collecteur gravitaire de diamètre 500mm et les deux conduites de refoulement (temps sec et temps de pluie) du château de la Dame blanche à la route Manon sur la commune d'Orry la ville, a été confié à la société VOTP pour un montant hors taxe de 3 796 362€. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 01 décembre 2014. Les travaux sont réalisés, la réception a été prononcée le 08 mars 2016.



Pose du collecteur de diamètre 500mm en fonte dans la propriété de l'Institut de France



Réfection des chemins forestiers dans la propriété de l'Institut de France

Le lot 3, comprend la pose d'un collecteur gravitaire de diamètre 500 entre la route Manon et le lavoir d'Orry la ville, a été confié à la société AXBO pour un montant hors taxe de 1 479 324,90€ ht. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 11 janvier 2016. Les travaux sont en cours de réalisation.



Livraison des tuyaux fonte PHI

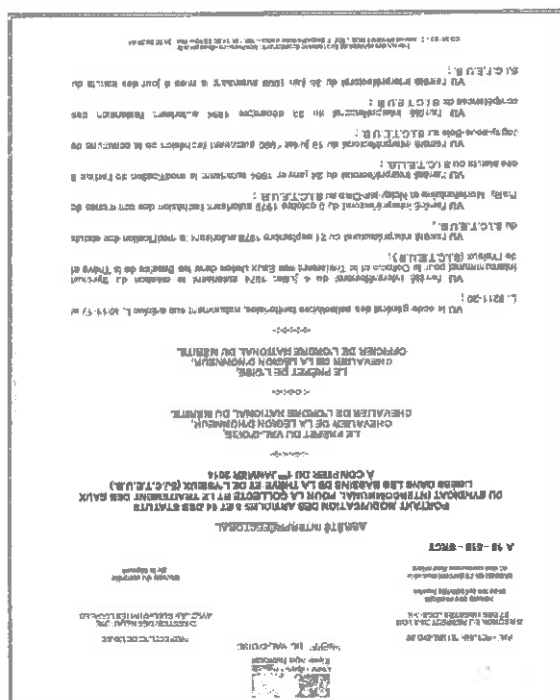


Vue générale du chantier

Le lot 4, poste de relevage PR5 et équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8 sera attribué au premier semestre 2016, cette opération est en cours de consultation. Les ouvrages temps de pluie des PR7 et PR8 ainsi que le poste PR5 devront être mis en service durant l'année 2017.

I.7 Transfert total de la compétence assainissement collectif (eaux usées) au SICTEUB : Travaux réalisés sur les réseaux communaux en 2015.

Le transfert de compétence « Assainissement Collectif » est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014. A ce titre, le syndicat a poursuivi la programmation et la réalisation des opérations initiées par les communes qui le composent. Plusieurs opérations ont été lancées durant l'année 2015 : (les sommes mentionnées sont des montants hors taxe)



Arrêté Inter préfectoral pour le transfert de compétences « Assainissement Collectif » des 21 communes vers le Syndicat.

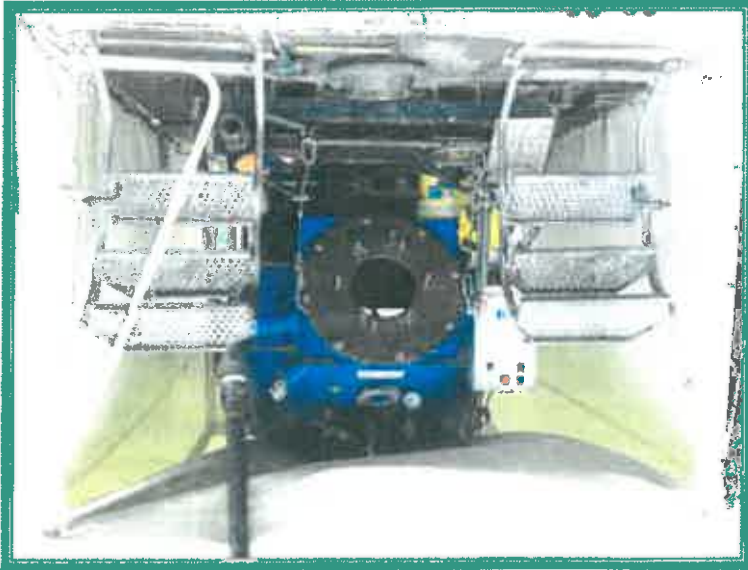
Voici la liste exhaustive de ces opérations :

- La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200 mm route de Viammes à Seugy. (Dépose et repose de 78 ml de collecteur et chemisage sur 68 ml)
- MOE : CCST
- Entreprise de Travaux : VOTP - ETPL
- OPR : CIG
- Coordonnateur SPS :
- Coût Global de l'opération : 185 177,60€
- Subventions accordées : 101 207,21€ (54,65%)

- MOE : INTÉGRALE
 - Entreprise de Travaux : SADE
 - OPR : ASUR
 - Coût Global de l'opération : 117 397,55€
 - Subventions accordées : 63 330,33€ (53,95%)
- La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm rue du gué à Jagny sous-bois. (Chemisage de 586 ml de canalisation et réhabilitation de 7 branchements).



- MOE : EVIA
 - Entreprise de Travaux : EMULITHE
 - OPR : ASUR
 - Coût Global de l'opération 264 216,45€
 - Subventions accordées : 79 265€ (30%)
- La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm avenue du cèdre bleu à Plailly. (Dépose – repose de 475 ml de canalisation et réhabilitation de 38 branchements).



La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue Fernand Piquette, Chemin du Mesnil et avenue de la haute Grève à Fosses.

MOA DELEGUE : EPA Plaine de France

MOE : URBATEC

- Entreprise de Travaux : COSSON - COLAS

OPR :

Coût Global de l'opération : 348 254€



La réalisation du collecteur d'eaux usées grande rue et rue de la cartoucherie à Survilliers, et extension du collecteur route de Survilliers à St Witz. (Construction de 226 ml de canalisation, dépose-repose de 398 ml de collecteur, chemisage de 128 ml de canalisation et réhabilitation de 43 branchements particuliers)

- MOE : BERIM
- Entreprise de Travaux : VOTP - ETPL
- OPR : CIG
- Coordonnateur SPS :
- Coût Global de l'opération : 941 274€
- Subventions accordées : 512 756,92€ (54.47%)



Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTERB Thève et Ysieux

La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées du quartier de la France Foncière sur la commune de Fosses. (Construction de 34 ml de canalisation et réhabilitation de 42 branchements)

MOE : CAHIS / INTEGRALE

Entreprise de Travaux : FILLOUX / SIERS TP

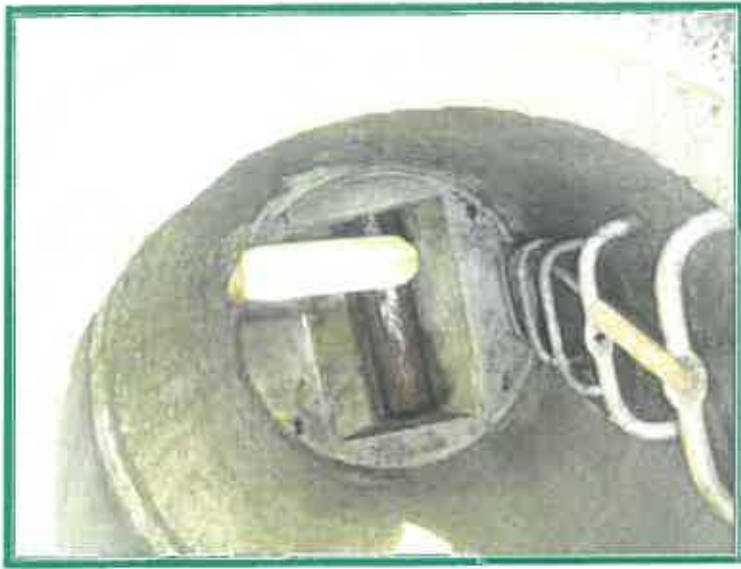
OPR : CIG

Coordonnateur SPS : SPSC

Coût Global de l'opération : 211 195€

Subventions accordées : 84 578€ (40.05%)

Ordre de service de démarrage des travaux : 06 janvier 2014 (lot1) et 28 juillet 2014 (lot2)





- MOB : CCST
 - Entreprise de Travaux : JACOB / COLAS
 - OPR : ASUR
 - Coordonnateur SPS : COSSSEC
 - Coût Global de l'opération : 913 783€
 - Subventions accordées : 490 036€
 - Ordre de service de démarrage des travaux : 12 novembre 2014
- La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées du quartier du Jardin Frémoin (rues Mermoz, Hélène Boucher, Coste et Bellonte) et rue de la Liberté sur la commune de Survilliers.

En 2016, l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de Thiers-sur-Thève se poursuivra avec la réalisation de la campagne de mesures nappe haute, les recherches des eaux claires parasites sera similaire que pendant le niveau bas des nappes, pour in fine présenter un bilan de fonctionnement du système d'assainissement et proposer un programme hiérarchisé de travaux.

Orientations 2016

Et enfin, de définir les surfaces actives raccordées à tort au réseau d'eaux usées provenant des toitures, terrasses ou chausée. Des tests à la fumée et au colorant ont été réalisés lors de cette étape. La surface active sur la commune de Thiers concernant les rues vérifiées est de 0,3 hectare soit 3000m².

Puis de localiser et de quantifier les eaux parasites permanentes pendant la période des nappes basses. Ces eaux parasites permanentes proviennent de canalisations non étanches et drainent des eaux provenant des nappes souterraines. Six points ont été installés sur la commune, à savoir rue Santoni, rue Aveline, place du château, aval collecteur Interco et amont collecteur Interco. Le volume d'eau provenant des eaux parasites au niveau du point 1 rue Aveline est de 11,52m³/jour.

En 2015, la phase 2 de cette étude a été achevée, elle consistait dans un premier temps à vérifier le fonctionnement du collecteur d'eaux usées et à calculer le taux de raccordement des habitations de la commune. Le taux de raccordement sur Thiers sur Thève est de 91% et le taux de collecte en pollution est de 86%.

Cette étude est suivie par l'ADTO pour un montant HT de 6 000€ et par le bureau d'études G2C pour un montant HT de 65 768€.

La commune de Thiers-sur-Thève avait initié en 2013 une étude diagnostique de l'assainissement de sa commune. Dans le cadre du transfert total de la compétence assainissement eaux usées au SICTBUB, le syndicat a poursuivi cette démarche en 2015. Cette étude a pour objectif de dégager les insuffisances éventuelles du système d'assainissement eaux et d'en définir les causes afin de préciser la nature et l'importance des travaux susceptibles de conduire à l'amélioration du fonctionnement du système des réseaux d'eaux usées. A l'issue de cette analyse, il sera établi une programmation chiffrée de travaux à réaliser en fonction de leur efficacité vis-à-vis du milieu récepteur. Il sera également proposé des recommandations de gestion du système assainissement afin d'optimiser son fonctionnement. La mise à jour des plans des réseaux a été réalisée au cours de cette étude.

Réalisations 2015

1.8 Diagnostic des réseaux d'eaux usées des communes de Thiers sur Thève dans le département de l'Oise.

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTBUB Thève et Xsieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

I.9 Certification ISO 14001

Le SICTEUB a mis en place un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Le certificat de ce système a été renouvelé en 2013. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel.

La Politique Environnementale sur laquelle le SICTEUB s'est engagée a pour but :

- d'optimiser l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement ;
- de maîtriser la qualité des effluents ;
- de maîtriser les impacts environnementaux issus des installations d'assainissement non collectif ;
- de maîtriser la gestion des déchets

- de mener une politique de prévention de la pollution en maîtrisant les impacts environnementaux des sous-traitants ;
- satisfaire les parties intéressées par les activités du SICTEUB ;

- améliorer la fiabilité du transport et de la collecte des effluents par la réalisation du collecteur d'eaux usées de la vallée de la Thève et la réhabilitation des réseaux communaux ;
- limiter les rejets d'effluents bruts au milieu naturel.

Dans le cadre du marché d'Exploitation du Système d'Assainissement collectif des eaux usées, le SICTEUB a demandé au titulaire de s'engager dans la mise en œuvre d'un SME visant la maîtrise permanente des impacts du système d'assainissement sur l'environnement, en définissant ses propres objectifs, dans le but d'être conforme à la norme ISO 14001. Ces objectifs, cibles et indicateurs sont en cohérence avec la Politique Environnementale du SICTEUB. A ce titre, le SICTEUB et son prestataire ont mis en œuvre conjointement leur SME par le biais d'une Déclaration Environnementale commune.

I.10 Communication/Sensibilisation

> Journées de l'Eau-Dyssée

Depuis 2005 le SICTEUB organise sur deux jours, tous les 2 ans, les journées de l'Eau-Dyssée à l'Abbaye de Royaumont pour l'ensemble des CM, en alternance avec les journées de l'Eau organisées par le SIAH du Croult et du petit Rosne auxquelles il participe. Ces journées ont pour objectif la sensibilisation des élèves de CM1 des territoires aux différents enjeux de l'eau.

> Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise

Des visites de la station d'épuration d'Asnières sur Oise sont organisées sur demande pour des établissements scolaires (CM1/CM2), des institutions, des particuliers, sur réserve de la constitution d'un groupe. Ainsi, en 2015, le SICTEUB a fait visiter 2 classes de l'école élémentaire Blanche de castille d'Asnières sur Oise et 2 classes de l'école élémentaire Louis Jouvet à Luzarches.

> Projet à venir 2016

Soucieux d'améliorer l'information auprès de ces usagers, le SICTEUB est en train de réaliser une refonte du site internet du syndicat.

II TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

II.1 La tarification et les frais d'accès au service

> Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Une des conséquences juridiques de la prise de compétence totale de l'assainissement eaux usées au SICTEBUB est la modification de la redevance assainissement collectif qui ne comporte plus depuis le 1^{er} janvier 2014 de surtaxe au profit des communes membres, puisque c'est le syndicat qui porte avec ce transfert, la charge financière et technique des investissements à réaliser sur les réseaux communaux.

Suivant la délibération du 4 Décembre 2014, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	1,98 €
Belfontaine	1,8583 €
Chaumontel	2,0667 €
Coye-la-Forêt	2,2333 €
Fosses	2,1278 €
Jagny-sous-Bols	1,7493 €
La Chapelle-en-Serval	1,7112 €
Lassy	1,6667 €
Le Plessis-Luzarches	1,6667 €
Luzarches	1,9208 €
Martiv-la-Ville	2,2510 €
Mortefontaine	1,7556 €
Mosy-sur-Oise	1,8333 €
Orry-la-Ville	1,8128 €
Plailly	1,7556 €
Pontarmé	1,6667 €
Saint-Witz (ZI)	1,6667 €
Seugy	1,8070 €
Survilliers	1,8509 €
Thiers-sur-Thève	1,9333 €
Viermes	1,98 €

Le montant moyen de la redevance est de 1.8711€ le m3 d'eau assainie.

La redevance assainissement devrait évoluer progressivement afin d'atteindre une harmonisation de la tarification syndicale à 2 € HT à l'horizon 2020.

> La PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEBU afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

La délibération du 14 juin 2012 instaure la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour la part syndicale applicable à compter 01 juillet 2012. Suite au transfert total de la compétence assainissement eaux usées au SICTEBU, la délibération du 12 décembre 2013 établit une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) qui globalise la part syndicale et la part instaurée par les communes en 2012.

Pour information, en 2015, le SICTEBU a répondu à 168 demandes d'urbanisme dont 124 demandes de permis de construire, 27 certificats d'urbanisme, 17 déclarations préalable de travaux.

Le SICTEBU a mis en place depuis le second semestre 2015, un mode opératoire pour le recouvrement de la PFAC. Celui-ci se décompose de la façon suivante : Dans un premier temps, les techniciens du Syndicat assurent une veille afin de s'assurer que le branchement de la nouvelle construction est bien en service. A partir de moment, un courrier de demande de visite est envoyé suivi de deux courriers de relance si le premier reste lettre morte. Lors de ce rendez-vous, le Technicien vérifie la bonne séparation des eaux usées et pluviales et remplit un questionnaire de mise en service du branchement de façon contradictoire, des photos du raccordement sont prises également. Le propriétaire du bien contrôlé est informé du montant de la PFAC qu'il aura à payer. Puis ce dossier dûment rempli est communiqué à la trésorerie de la collectivité pour émettre le titre de recette.

Depuis la mise en place de cette procédure, 32 dossiers ont été rédigés au titre du recouvrement de la PFAC.

(Le mode opératoire et les modèles de courrier sont joints en annexe à ce RPS)

> Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasitaires détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 25 novembre 2010, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de 105,07 € TTC (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic (montant modifié suivant formule de révision).

En 2015, 800 contrôles du séparatif eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels 102 étaient non-conformes, 54 contre-visites ont été réalisées dont 24 visites concernaient des non-conformités constatées avant 2015 et 30 dont les non-conformités concernaient cette année. Soit 29% des propriétés non conformes se sont mis en conformité sur l'année 2015.

- (1) Cette redéevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.
- (2) Cette redéevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.
- (3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redéevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.
- (4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redéevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Variable selon les communes (4)	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)
0,30 €/m ³	Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)
Variable selon les communes (3)	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)
(2)	Part distributeur
Variable selon les communes (voir tableau page 51) 1,8711 €/m ³ (1)	La redéevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015

Les factures d'eau au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2016 pour une consommation de 120 m³ pour chacune des communes adhérentes au SICTEUB Thève et Ysieux, sont présentées en Annexe 8.

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1^{er} janvier 2015 :

II.2 La facture d'eau

De plus, sur les 800 contrôles réalisés, 10 correspondent à des contrôles gratuits réalisés dans le cadre des missions de contrôle du syndicat, 6 à des visites pour le recouvrement de la PFAC et 12 certificats ont fait l'objet d'une attestation sur l'honneur dans le cadre de la prolongation de la durée de 6 mois.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent à 61 176,52 € HT pour l'année 2015.

Les redevances (3) et (4) permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».

Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016.

Variation du prix des factures d'eau entre le 1er janvier 2015 et le 1er janvier 2016

Commune	Prix pour 120 m ³ (TTC)		Variation
	2015	2016	
Asnières-sur-Oise	524,1	537,2	2,5%
Belleville	544,7	547,8	0,6%
Chamontel	535,6	548,7	2,4%
Coye-la-Forêt*	648,6	579,8	-10,6%
Fosses	580,3	577,1	-0,5%
Jagny-sous-Bois	653,5	649,5	-0,6%
La Chapelle en Serval	568,7	596,7	4,9%
Lassy	519,4	530,9	2,2%
Le Plessis-Luzarches	519,4	530,9	2,2%
Luzarches	563,7	574,9	2,0%
Marly-la-Ville	596,6	586,7	-1,7%
Mortefontaine	515,1	511,9	-0,6%
Nolay-sur-Oise	635,1	658,6	3,7%
Orry-la-Ville	565,5	597,3	5,6%
Plailly	477,9	497,3	4,1%
Pontarmé	524,6	547,2	4,3%
Saint-Witz	468,6	479,4	2,3%
Seugy	535,5	515,7	-3,7%
Survilliers	456,8	462,6	1,3%
Thiers-sur-Thève*	553,0	527,4	-4,6%
Viarmes	556,0	575,4	3,5%

* Pour les communes de Coye la Forêt et Thiers sur Thève, il y a eu changement de délégataire de service public au cours de l'exercice 2015 : pour la Lyonnaise des Eaux, le prix pour 120 m³ s'élevaient respectivement à 657,43€ et 539,96€ avant modification.

Le tableau ci-dessous présente la part « assainissement collectif » de la facture d'eau au 1^{er} janvier 2015 pour une consommation type de 120 m³, avec fractionnement du prix suivant la part syndicale et la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Agence.

II.3 Montant des recettes du service

Prix du service de l'assainissement collectif au 1er janvier 2015									
Taux de TVA :	10,0%	Redevance pour modernisation des réseaux (€ HT/m ³) - RMR	Part syndicale (€ TTC/m ³)	RMR (€ TTC/m ³)	Prix pour 120 m ³ (€ TTC)	Prix au m ³ (€ TTC/m ³)	Prix (€ TTC/m ³)	% du prix total	Commune
10,0%	Ventilation du prix pour 120 m ³								
Asnières-sur-Oise	1,9800	0,30	261,36	39,60	301,0	2,51	2,18	86,8%	
Bellefontaine	1,8583	0,30	245,30	39,60	284,9	2,37	2,04	86,1%	
Chaumontel	2,0667	0,30	272,80	39,60	312,4	2,60	2,27	87,3%	
Coye-la-Forêt	2,2333	0,30	294,80	39,60	334,4	2,79	2,46	88,2%	
Fosses	2,1278	0,30	280,87	39,60	320,5	2,67	2,34	87,6%	
Jagny-sous-Bois	1,7493	0,30	230,91	39,60	270,5	2,25	1,92	85,4%	
La Chapelle en Serval	1,7112	0,30	225,88	39,60	265,5	2,21	1,88	85,1%	
Lassy	1,6667	0,30	220,00	39,60	259,6	2,16	1,83	84,7%	
Le Plessis-Luzarches	1,6667	0,30	220,00	39,60	259,6	2,16	1,83	84,7%	
Luzarches	1,9208	0,30	253,55	39,60	293,1	2,44	2,11	86,5%	
Manty-la-Ville	2,2510	0,30	297,13	39,60	336,7	2,81	2,48	88,2%	
Mortefontaine	1,7556	0,30	231,74	39,60	271,3	2,26	1,93	85,4%	
Nolay-sur-Oise	1,8333	0,30	242,00	39,60	281,6	2,35	2,02	85,9%	
Orry-la-Ville	1,8128	0,30	239,29	39,60	278,9	2,32	1,99	85,8%	
Philly	1,7556	0,30	231,74	39,60	271,3	2,26	1,93	85,4%	
Pontarmé	1,6667	0,30	220,00	39,60	259,6	2,16	1,83	84,7%	
Saint-Witz (ZI)	1,6667	0,30	220,00	39,60	259,6	2,16	1,83	84,7%	
Seugy	1,8070	0,30	238,52	39,60	278,1	2,32	1,99	85,8%	
Survilliers	1,8509	0,30	244,32	39,60	283,9	2,37	2,04	86,1%	
Thiers-sur-Thève	1,9333	0,30	255,20	39,60	294,8	2,46	2,13	86,6%	
Villaines	1,9800	0,30	261,36	39,60	301,0	2,51	2,18	86,8%	
					Minimum	2,16	84,7%		
					Maximum	2,81	88,2%		
					Moyenne	2,39	86,1%		

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU



Envoyé en préfecture le 11/10/2016

III INDICATEURS DE PERFORMANCE

III.1 Taux de desserte par des réseaux d'eaux usées [P201.1]

Cet indicateur se définit par la formule suivante :

$$P201.1 = [\text{nombre d'abonnés}] / [\text{nombre potentiel d'abonnés de la zone}] * 100$$

Volume assujéti (m3)

Commune	Abonnés assujétis	Abonnés raccordables	Nb de logements en ANC	Nb de brctis particuliers	2014	2015
Ambière-sur-Oise	917	63	19	936	98033	101023
Bellevontaine	164	9	1	155	19190	19692
Chaumontel	1303	0	38	1224	111698	149486
Coye-la-Forêt	1499	32	33	1499	158530	155364
Fosses	3060	85	4	2948	349804	354335
Jagny-sous-Bois	109	2	0	106	10295	9519
La Chapelle en Serval	1091	23	18	1033	136310	143725
Lassy	69	2	4	60	9202	7049
Le Plessis-Luzarches	65	1	4	64	6889	6418
Luzarches	1442	75	66	1421	189937	189046
Manry-la-Ville	1931	52	13	1882	221252	209773
Montefontaine	205	24	68	204	26682	28184
Nolvy-sur-Oise	260	4	15	243	26068	28916
Orry-la-Ville	1298	42	119	1290	128859	120174
Plailly	666	45	7	652	165752	178363
Pontarmé	318	9	8	301	31173	31377
Saint-Witz	25	0	0	29	24248	24248
Seuzy	396	1	10	404	38492	38492
Survilliers	1024	43	2	1094	187662	171958
Thiers-sur-Thève	433	19	10	408	38864	45926
Viannes	1843	121	117	1758	198332	209187
TOTAL	18118	652	570	17711	2177092	2222255
Taux de desserte	97.7%					

Partie B (Inventaire des réseaux) :

- Existence d'un inventaire des réseaux et, pour plus de la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport d'eaux usées : + 10 points
- Informations sur les matériaux et diamètres des canalisations pour 80% à 89,9% du linéaire total des réseaux : + 3 points
- Informations sur les dates ou périodes de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux pour 50 à 59,9% du linéaire des réseaux : + 10 points

Le niveau de 40 points des parties A et B étant acquis, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 43 points, conformément à la nouvelle définition applicable à compter de l'exercice 2014.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,08 habitants/abonné au 31/12/2015. (1,03 habitants/abonné au 31/12/2014).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,33 abonnés/km) au 31/12/2015. (74,73 abonnés/km au 31/12/2014).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 18 770.

- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux : + 5 points
- Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées : 15 points

Partie A (Plan des réseaux) :

Applicable à compter de l'exercice 2014, cet indicateur se définit par un indice de 0 à 120, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (plan et inventaire), et de 45 à 120 elles sont relatives à d'autres éléments de connaissance et à la gestion du réseau.

III.2 Indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux d'eaux usées [P202.2B]

Grille d'autoévaluation du degré de fiabilité de l'indicateur de performance P201.1 « Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées »

Critères / Classe	A	B	C
1		X	
2		X	
3		X	
4			

Grille d'autoévaluation du degré de fiabilité de l'indicateur de performance P202.2B « indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux de collecte des eaux usées »

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau
5	Oui	oui : 5 points non : 0 point	VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
15	Oui	0 à 15 points sous conditions (1)	VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques
	Oui		VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux
	Oui		VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres
10	50%	0 à 15 points sous conditions (2)	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
0	10%	0 à 15 points sous conditions (3)	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent
10	Oui	oui : 10 points non : 0 point	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
TOTAL (Indicateur P202.2B)			

Points potentiels	Valeur	Nombre de points
----------------------	--------	------------------

Station d'épuration	2 035	100	100
Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/ Exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100	

Cet indicateur, de valeur 0 pour non-conforme ou 100 pour conforme, est arrêté par le service en charge de la Police de l'Eau, transmise par courrier à la collectivité.

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements de la station d'épuration est 100 (courrier du 27 mai 2016 reçu de la Police de l'Eau)

Station d'épuration	2 035	100	100
	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/ Exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100

Cet indicateur, de valeur 0 pour non-conforme ou 100 pour conforme, est arrêté par le service en charge de la Police de l'Eau, transmise par courrier à la collectivité.

III.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

6 autorisations de raccordements autres que domestiques ont été délivrées.

515 branchements particuliers sous domaine public ont été inspectés en 2015.

788 (soit 4,5% des branchements) visites de vérification de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales ont été réalisées en 2015, 100 raccordements se sont avérés non conformes et 54 se sont mis en conformité.

MI.3 Conformité de la collecte des effluents [P203.3]

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%. En effet, les boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise ont été évacuées vers le centre de compostage d'Ermenonville. Le SICTEUB possède l'ensemble des documents réglementaires permettant le transport et le traitement des boues sur ces sites. 869 tonnes de matières sèches ont été évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise en 2015. L'ensemble de la filière était conforme à la réglementation.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

Filières mises en oeuvre		Tonnage total de matières sèches évacuées conformes
Compostage	☐ Non conforme	0
	☐ Conforme	869
TMS		869

Station d'épuration :

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise ont été valorisées en compostage en 2015 comme prévu dans l'arrêté préfectoral du 5 mars 2009 portant autorisation de la station d'épuration. Cet indicateur mesure le niveau de maturité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires. Il est évalué à partir du pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

III.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUB Thève et Vieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

III.7 Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
 Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STBU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2015, les indicateurs de chaque STBU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés	Exercice 2015	Nombre de bilans conformes	Exercice 2015	Pourcentage de bilans conformes	Exercice 2014	Pourcentage de bilans conformes	Exercice 2015
Station d'épuration	56	56	56	100	100	100	100	100

En 2015, 56 bilans 24 h complets et 48 bilans 24 h partiels ont été réalisés, soit 104 bilans 24 h au total. L'ensemble de ces bilans était conforme à la réglementation.
 Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100.

III.8 Taux de débordements des effluents chez les usagers [P251.1]

En 2015, aucun débordement n'a fait l'objet de demande d'indemnisation par des particuliers.

Critères / Classe	A	B	C
1		X	
2		X	
3		X	
4			

Grille d'autoévaluation de l'indicateur de performance P251.1 « Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers »

Grille d'autoévaluation de l'indicateur de performance P253.2 « Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées »

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :
Pour l'exercice 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,23% (0,19% en 2014).

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

III.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte [P253.2]

Grille d'autoévaluation de l'indicateur de performance P252.2 « Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau »

Pour l'exercice 2015, le nombre de points noirs est de 13 par 100 km de réseau (13,9 en 2014).

$$\text{nombre de points noirs par 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Nombre de points noirs pour l'exercice 2015 : 33

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessaire par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

III.9 Points noirs du réseau de collecte [P252.2]

III.14 Taux de réclamations [P258.1]

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. En 2014, un total de 46 réclamations écrites ont été adressées au SICTEUB, ce qui conduit à un taux de réclamations égal à : (nb de réclamations écrites / nb d'abonnés assujettis) * 1000 = 2,5

Critères / Classe	A	B	C
1		X	
2			X
3		X	
4			

Grille d'autoévaluation de l'indicateur de performance P258.1 « Taux de réclamations »

IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase I).

Le 23 Août 2010, le SICTRUB a notifié le marché de réalisation du collecteur d'eaux usées entre la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et la station d'épuration de Coye-la-Forêt. L'opération globale au 31 décembre 2015 est donc répartie comme suit :

Travaux	Prestations	Montants HT
VOTP/EIFFAGE	Lot 1 – Conduite gravitaire autour du Grand Vivier	1 144 672.03 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire à travers le bois Bonnet	2 672 230.18 €
EMULITHE/VALENTIN	Lot 3 – Conduites de refoulement du poste PR8 (Bois Bonnet, Chemin des Princes D1016) Avenant 1 inclus	698 781,63 €
EMULITHE/VALENTIN	Lot 4 – Collecteurs gravitaires et de refoulement sous la RD 118 à Coye-la-Forêt	897 592.80 €
L'ESSOR/SRBG	Lot 5 – Conduites de refoulement du poste PR7 (Rue des Aulnes, Chemin des Vaches) Avenants 1, 2 et 3 inclus	601 199,75 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 6 – Réalisation de 2 postes de refoulement PR7 et PR8 (Avenants 1, 2, 3 et 4 inclus)	3 661 809,00 €
POYRY	Mission de Maîtrise d'œuvre	546 830.00 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	51 755.00 €
Cabinet Vaurès	Levés topographiques	88 306.72 €
Bureau Vértas	Contrôle technique	29 815.00 €
OGF/Arpents Paysages	Dossier réglementaire	47 005.00 €
COSSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	17 300,16 €
CIG	Vérification compactage	26 730.00 €
SANET	ITV et Test d'Étanchéité (Avenant 1 inclus)	65 475,00 €
TOTAL		10 549 502,27 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 37 018.09 € H.T incluant l'actualisation, soit 44 275.24 € T.T.C.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention	6 086 750€	35%	2 130 362,50€	Travaux Lot 1 à 5
Compétence Agence de l'Eau	Subvention	3 491 440€	40%	1 396 576,00€	Travaux Lot 6
Compétence Agence de l'Eau	Subvention	404 600€	50%	202 300,00€	Mission MOB
Compétence Conseil Général de l'Oise	Subvention	619 650€	10%	61 950€	Mission AMO et Etudes
Compétence Conseil Général de l'Oise	Subvention	En fonction ml réseau urbain et rural		157 360€	Travaux et étude phase travaux tous lots – en attente de notification
Compétence Conseil Général de l'Oise	Subvention	1 582 735,99€	29% des	458 993,44€	AMO et phase conception tous lots – en attente de notification
TOTAL				4 407 541,94 €	

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2015 sur cette opération s'élève à 4 078 342,00 € HT. Aucun versement de subvention n'a eu lieu sur 2015 et le solde ne sera perçu qu'en 2016.

IV.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).

Le 01 et 08 décembre 2014, le SICTEUB a notifié les marchés de réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste PR7 chemin des vaches à Coye la forêt et le lavoir d'Orry la ville (Lots 1 et 2).

Le lot 3, concernant le marché de réalisation d'eaux usées intercommunal du futur poste de refoulement PR5 (route Manon à Orry la Ville) au lavoir d'Orry la Ville, a été notifié le 20 Octobre 2015.

L'opération comprenant les études préalables de l'opération globale et la réalisation des lots 1, 2 et 3 au 31 décembre 2015 est donc répartie comme suit :

Titulaires		VOTP/EIFFAGE
Prestations		Lot 1 – Conduite gravitaire entre le PR7 à Coye la forêt et le château de la Dame Blanche
Montants HT	2 538 961,24 €	

Financiers	Type	Assiette	Taux	Montant Aide	Engagements
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	232 219€	30%	69 666,00€	MOE conception + levé topographique
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	109 091,00€	50%	54 546,00€	Etude géologique
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	54 947,85€	27%	14 835,92€	MOE conception + levé topographique + Contrôle technique
Conseil Général de l'Oise	Subvention	337 731,35€	31%	104 696,00€	MOE + Etudes préalables

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 5 770 233,80€ H.T, (hors actualisation) soit 6 924 280,57 € T.T.C.

VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire et de refoulement entre le château de la Dame Blanche et le PR5 à Orry la ville.	3 796 361,10 €
AXEO TP	Lot 3 – Conduites gravitaire entre le PR5 et le lavoir d'Orry la ville.	1 537 852,60 €
	Lot 4 – Réalisation d'un poste de refoulement PR5 et équipement temps de pluies PR7 et PR8.	Non attribué
POYRY/ AR ARCHITECTE	Mission de Maîtrise d'œuvre	459 154,30€
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	123 987,60 €
Cabinet Vaures	Levés topographiques	14 650,00 €
Bureau Véritas	Contrôle technique	13 800,00 €
OGB/Arpents Paysages	Dossier réglementaire	Dans la mission de MOB
COSSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	41 112,00 €
SANET	ITV , Test d'Étanchéité et compactage	106 694,00 €
TOTAL		8 632 572,84€

Finances	Prestations	Montants HT
BERIM/ATC	Maitrise d'Œuvre	17 442,00€
EUROVIA	Travaux	166 860,79€
SATER	OPR	4 635,00€
SPSC	SPS	2 520,00€
POLUDIAG	Mesures de pollution	1 800,00€
VAURES	Levé topographique	2 260,00€
EMULITHE	Sondages	3 800,00€
	TOTAL	199 317,79€

Montaigne :

Rehabilitation du collecteur d'eaux usées fues Corot et Gérard De Nerval sur la commune de

IV.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2015 sur cette opération s'élève à 1 874 613,59 €. La somme perçue au titre de l'exercice 2015 est de 1 767 058,00€.

Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	6 402 237,00€	30%	1 920 672,00€	Travaux lots 1 et 2 hors OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	52 105,00€	30%	15 632,00€	OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	1 708 689,00€	30%	512 607,00	Travaux Lot 3
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	1 921 351,80€	27%	518 764,99€	Travaux
TOTAL				3 211 419,91€	

Financiers	Type d'aide	Assistée	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			2 800,00€	Levé Topo
Agence de l'Eau	Subvention			4 039,00€	MOB
Agence de l'Eau	Subvention			46 557,00€	Travaux
Conseil Général de l'Oise	Subvention			3 576,00€	
TOTAL				56 972,00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2015 sur cette opération s'élève à 43 525.00 € dont 807.00€ sur 2015. Le solde ne sera perçu qu'en 2016.

Oise :
 Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rues de l'Auge, de l'étang, de la fontaine d'Amour et de la fontaine St Pierre sur la commune de Varnes et rue Paul Delacoste sur la commune d'Asnières sur

Titulaires	Présentations	Montants HT
VOTP/ETPL/SANET	Travaux - OPR	312 002,75€
BDI	Maitrise d'Euve	8 000,00€
TOTAL		320 002,75€

Cette opération ayant été soldée sur 2014, aucune dépense n'a été émise.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assistée	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			84 554,00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			96 568,92€	
Conseil Régional d'Ile de France	Subvention			31 151,00€	
TOTAL				212 273,92€	

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées route de Montvresin, de l'Avenir et St Hubert sur la commune d'Orvy la Ville :

Travaux	Préstations	Montants HT
BARRIQUAND	Travaux	199 997,00€
ACP	Maitrise d'Œuvre	13 478,14€
ASUR	OPR	5 660,00€
EMULITHE	Diag Amiante Enrobé	855,80€
	TOTAL	219 990,94€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 45 985,67€ H.T, (hors actualisation) soit 55 182,80€ T.T.C.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assistance	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			65 741,00€	
TOTAL				65 741,00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2015 sur cette opération s'élève à 52 593,00 € et a été intégralement versé sur 2015. Le solde des subventions est attendu sur l'exercice 2016.

Rosses :

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans le quartier de la France Foncière sur la commune de

Travaux	98 629,47€	Prévisions Montants HT
SIEFS TP	86 943,50€	
CAHIS	3 770,41€	
INTÉGRALÉ	4 600,00€	
SPSC	2 339,82€	
CIG	14 412,10€	

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
------------	-------------	----------	------	--------------	--------------

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 861 025,04€ H.T, soit 1 033 230,05€ T.T.C.

Fournitures	Prestations	Moyenns HT
JACOB-COLAS	Travaux	838 697,80€
CCST	Maitrise d'Œuvre	53 496,70€
COSSEC	SPS	3 112,50€
ASUR	OPR	16 327,50€
EMULITHE	Diag Amiante Enrobé	2 148,20€
	TOTAL	913 782,70€

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rues de la Liberté, Jean Mermoz, Coste et Bellonte et
Helène Boucher sur la commune de Survilliers :

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2015 sur cette opération est de 41 272,35€ dont 34 422,92€ au titre de l'exercice 2015. Le solde est attendu sur l'exercice 2016.

Financements	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			26 303,13€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			23 672,82€	
Conseil Régional d'Ile de France	Subvention			17 599,53€	
TOTAL				67 575,48€	

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Le montant des règlements échus au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 41 093,53€ H.T, soit 49 312,24€ T.T.C.

SANET	Contrôle branchements	500,00€
TOTAL		211 195,30€

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2015 sur cette opération est de 183 478,52€ intégralement versé sur l'exercice 2015. Le solde est attendu sur l'exercice 2016.

Financiers		Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau		Subvention			40 117,00€	
Conseil Général du Val d'Oise		Subvention			148 899,53€	
TOTAL					189 016,53€	

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 276 454,22€ H.T, soit 331 745,06€ T.T.C.

Financiers		Prestations	Montants HT
EMULITH-CIG	Travaux- OPR		
SEMES	Maitrise d'Œuvre		16 740,47€
B2C	SPS		4 048,00€
TOTAL			530 290,87€

Réalisation du collecteur d'eaux usées au Hameau de la sucrerie sur la commune de Marly la Ville :

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2015 sur cette opération est de 143 605,97€ intégralement versé sur l'exercice 2015. Le solde est attendu sur l'exercice 2016.

TOTAL					
Subvention					
Subvention			37 767,60€		
Subvention			239 716,86€		
Subvention			176 931,00€		
TOTAL				490 036,06€	

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTB de l'Yonne et l'Ysieux

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 13 257.20€ H.T, soit 15 855.61€ T.T.C.

Montants HT	Prévisions	Travaux	TBLERBP	Prévisions Etudes	TOTAL
			64 003.70€	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, Détection Amiante	71 114.27€

Fosses :

Travaux de rénovation de la rue des Violettes et d'une partie de la rue de la colline sur la commune de

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2015 sur cette opération est de 20 301.00€ intégralement versé sur l'exercice 2015. Le solde est attendu sur l'exercice 2016.

Financements	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
	Subvention			30 376.00€	Agence de l'Eau
	Subvention			31 943.84€	Conseil Général du Val d'Oise
	Subvention			9 982.00€	Région
				72 301.84€	TOTAL

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 127 587.71€ H.T, soit 153 105.26€ T.T.C.

Montants HT	Prévisions	Travaux Lots 1 et 2	Prévisions Etudes	TOTAL
			Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, Détection Amiante	132 628.82€

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue des Sablons sur la commune de Bellefontaine :

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue du Cèdre Bleu sur la commune de Plailly :

Titulaires	Prestations	Travaux	EMULITHÉ	Prestations Etudes	TOTAL	205 717,95€
				Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, Détection Amiante		15 762,95€
						249 955,00€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 226 987,84€ H.T, soit 272 385,41€ T.T.C.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financement	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			79 265,00€	
TOTAL				79 265,00€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2015. Le solde est attendu sur 2016.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue du Moulin sur la commune du Plessis Luzarches :

Montants HT	Prestations	Travaux	Prestations Etudes	TOTAL	16 555,87€
			Maitrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique		16 555,87€
		Non attribué			

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 10 834,17€ H.T, soit 13 001,00€ T.T.C.

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Général du Val d'Oise		Subvention		6 020.00€	
TOTAL				6 020.00€	

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTB de Nive et Ysteux

Travaux	Prestations	Montants HT
VOTP/ENV TPL		166 935,00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique, OPR	28 384,04€
TOTAL		195 319,04€

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financements	Type d'aide	Assistance	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			17 214.00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			59 591.21€	
Région	Subvention			10 404.00€	
TOTAL				87 209.21€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2015. Le solde est attendu sur 2016.

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 48 256.96€ H.T, soit 57 715.32€ T.T.C.

Titulaires	Prestations	Montants HT
BARRIQUAND	Travaux	265 344,31€
Prestations Etudes	Maîtrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique, OPR	34 998,57€
TOTAL		300 342,88€

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rues Fonck et Garros sur la commune de Survilliers :

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2015. Le solde est attendu sur 2016.

Financiers	Type d'aide	Assistée	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			175 497,00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			280 141,92€	
Région	Subvention			57 118,00€	
TOTAL				512 756,92€	

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2015 pour cette opération s'élève à 411 872.83€ H.T, soit 494 247.40€ T.T.C.

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/BNV TPL	Travaux	895 239,00€
Prestations Etudes	Maîtrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique, OPR	68 608,55€
TOTAL		963 847,55€

Réalisation du collecteur d'eaux usées Grande Rue, Rue de la Cartoucherie sur la commune de Survilliers et extension Saint Witz :



de Lunches:

Cette opération a été intégralement soldée sur l'exercice 2014

Programmes	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			75 333,00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			80 711,61€	
Région	Subvention			49 787,64€	
TOTAL				205 832,25€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2015 sur cette opération est de 205 832,25€ dont 163 086,65€ versés sur l'exercice 2015.

IV.4 En cours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élevait à 10 729 812,73 €. Le montant des annuités payées au titre de cet exercice a été de 662 213,66 €, dont 159 077,90 € d'intérêts et 503 135,76 € de capital.

Cet indicateur présente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. Le rapport de l'encours de la dette au 31 décembre 2015 à l'excédent d'exploitation de l'exercice 2014 donne une durée d'extinction de la dette (P256.2) de : 1,83 an. Ce délai très court est du aux transferts des excédents provenant des budgets d'assainissement communaux en 2014.

Critères / Classe	A	B	C
1	X		
2	X		
3	X		
4			

Grille d'autoévaluation de l'indicateur de performance P256.2 « Durée d'extinction de la dette de la collectivité »

IV.5 Amortissement réalisés

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2015 à la somme de 993 366,40 €.

IV.6 Programmes pluriannuels de travaux

Suite aux conclusions des différents schémas directeurs d'assainissement menés sur les communes du SICTEUB en 2004, 2005 et 2006, des programmes hiérarchisés de travaux ont été établis en 2008. Ces propositions de travaux ont fait l'objet d'une validation par les communes intéressées durant l'année 2012 avant leur intégration dans le contrat de bassin de l'Ysieux. Le SICTEUB est porteur de ce contrat de bassin dont il assurera l'animation et le suivi dès sa validation prévue au cours de l'année 2012. Sa durée est de cinq années (2012-2016)

Le contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux porte sur un territoire qui se situe à l'est du département du Val d'Oise et concerne les communes du Val d'Oise. Il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il a pour objectif de mettre en cohérence les actions de 14 communes, 5 syndicats et une communauté de communes.

Les études préparatoires au contrat ont permis de mettre en valeur les atouts et difficultés de ce territoire dans le domaine de l'eau. Elles ont contribué à donner à tous les acteurs une vision commune des enjeux et à fédérer les volontés et les préoccupations locales. Le contrat de bassin

est la formalisation de l'engagement des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions cohérentes, les opérations à mener pour atteindre les objectifs identifiés. Il s'inscrit dans un programme d'aménagements hydraulique et environnemental défini pour les 15 années à venir (2010-2025).

Par l'intermédiaire de ce contrat, les collectivités concernées vont approuver un programme de travaux. Ce dernier définit le détail des actions prévues, le montant prévisionnel des dépenses et l'échéancier de réalisation.

Le contrat définit les conditions d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Ile de France, du Département du Val d'Oise et de l'Entente Oise-Aisne, dans le cadre du programme pluriannuel de travaux proposé.

Le SICTFUB a depuis le 01 janvier 2014 pris la compétence totale assainissement collectif sur l'ensemble des 21 communes du territoire. A ce titre, des commissions travaux ont été mises en place. Elles ont été définies par rapport à un découpage du territoire en 3 secteurs ;

1 - Val d'Oise Secteur Sud regroupant les communes de : Jagny sous bois, Bellefontaine, Le Plessis-Luzarches, Fosses, Marly-la-Ville Survilliers Z.I de Saint-Witz et Lassy

2 - Val d'Oise Secteur Nord regroupant les communes de : Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Vaires, Seugy Chaumontel, et Luzarches

3 - Oise regroupant les communes de Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, et Mortefontaine

Ces commissions sont chargées d'examiner les études préalables sur les différents projets de travaux communaux afin de faire des propositions de réponses adaptées et établir une proposition de programme de travaux. Ces commissions se réunissent 2 fois par an, une fois au mois de juin pour recueillir les différents projets communaux sur chaque secteur, et une fois au cours du 3^{ème} trimestre pour présentation du programme pluriannuel de travaux des 3 commissions.

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2014.

Montant des abandons de créances ou des versements à des fonds de solidarité

IP207.01

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. En 2014, il n'y a pas eu d'abandon de créances.

Critères / Classe	A	B	C
1			X
2		X	
3		X	
4			

Grille d'autoévaluation de l'indicateur de performance IP207.01 « Montant des abandons de créances ou des versements à des fonds de solidarité »

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTE de la Mayenne et Xsieux

V COUT D'EXPLOITATION 2014

A titre informatif, il est présenté en Annexe 9 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année 2014.

Annexe I

Annexe 1 (A) : Liste des Indicateurs - Assainissement Collectif	
Code Fiche	
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
D202.0	Nombre d'autorisations deversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994, modifié par le décret du 02 mai 2006
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994, modifié par le décret du 02 mai 2006
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994, modifié par le décret du 02 mai 2006
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
P258.1	Taux de réclamation

Annexe 1 (B) : Grille d'autoévaluation du degré de fiabilité de la production d'un indicateur

Critère / classe	A	B	C
1. Procédures et méthodes de calcul	Il existe un ensemble cohérent de documents écrits, références, accessibles et diffusés décrivant les méthodes de calcul ainsi que les rôles et responsabilités en matière de collecte, de calcul et de contrôles (notion de procédures)	Il existe des documents écrits décrivant les définitions, les méthodes de calcul ainsi que les rôles et responsabilités en matière de collecte, de calcul et de contrôles sans être systématiquement cohérents, références, accessibles et diffusés (ex: courriel, note de service, compte rendu...)	Les documents ne décrivent pas l'ensemble des définitions, méthodes de calcul et responsabilités (ou autre)
2. Traçabilité	L'indicateur et les données sont chacun traçés dans une base de données de référence du service, servant à toutes les utilisations et accessibles à plusieurs personnes	L'indicateur et toutes les données sont tracés sur des supports de références (papiers ou base de données). Certains supports ne peuvent être accessibles qu'à une seule personne	L'indicateur et les données ne sont pas tracés sur un support de référence (ou autres cas)
3. Contrôles et validation	L'indicateur est valide formellement à minima annuellement par une personne de l'encadrement. Les données sont enregistrées et contrôlées dans un délai raisonnable (sous un mois pour des activités quotidiennes ou avant la campagne suivante pour des activités périodiques) à compter du constat de l'évènement (ex : PV de réception ou en des tests automatiques ou manuels effectués par une personne (tests de vraisemblance, analyses statistiques, etc.)	L'indicateur est valide formellement annuellement par une personne de l'encadrement. Les données sont contrôlées lors du calcul de l'indicateur, par des tests automatiques ou par une personne (test de vraisemblance, analyses statistiques, etc.)	L'indicateur n'est pas formellement validé par les données ne font pas l'objet de contrôles lors de leur acquisition ou du calcul de l'indicateur (ou autres cas)
4. Macrologie (le cas échéant)	Les mesures suivent les meilleures pratiques (a) et ne font pas l'objet d'estimation significative (moins de 3 % du total annuel de la donnée considérée)	Les mesures suivent les meilleures pratiques (a). Les estimations sont inférieures à 5% mais restent inférieures à un tiers du total annuel de la donnée considérée	Absence de suivi des meilleures pratiques (a) ou estimations très significatives (supérieures à un tiers du total annuel de la donnée considérée)

Pour les indicateurs ne faisant intervenir aucune donnée issue de mesures physiques, le critère n°4 (macrologie) ne s'applique pas.

Annexe 2

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICILBIB **Service des Eaux et des Egoirs**

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

Page 89 sur 150

Annexe 3



- Développement régulier : un milieu naturel structuré, des programmes, etc.)
- Problèmes d'écoulement : (troubles mentaux, anxiété, troubles structurels, etc.)

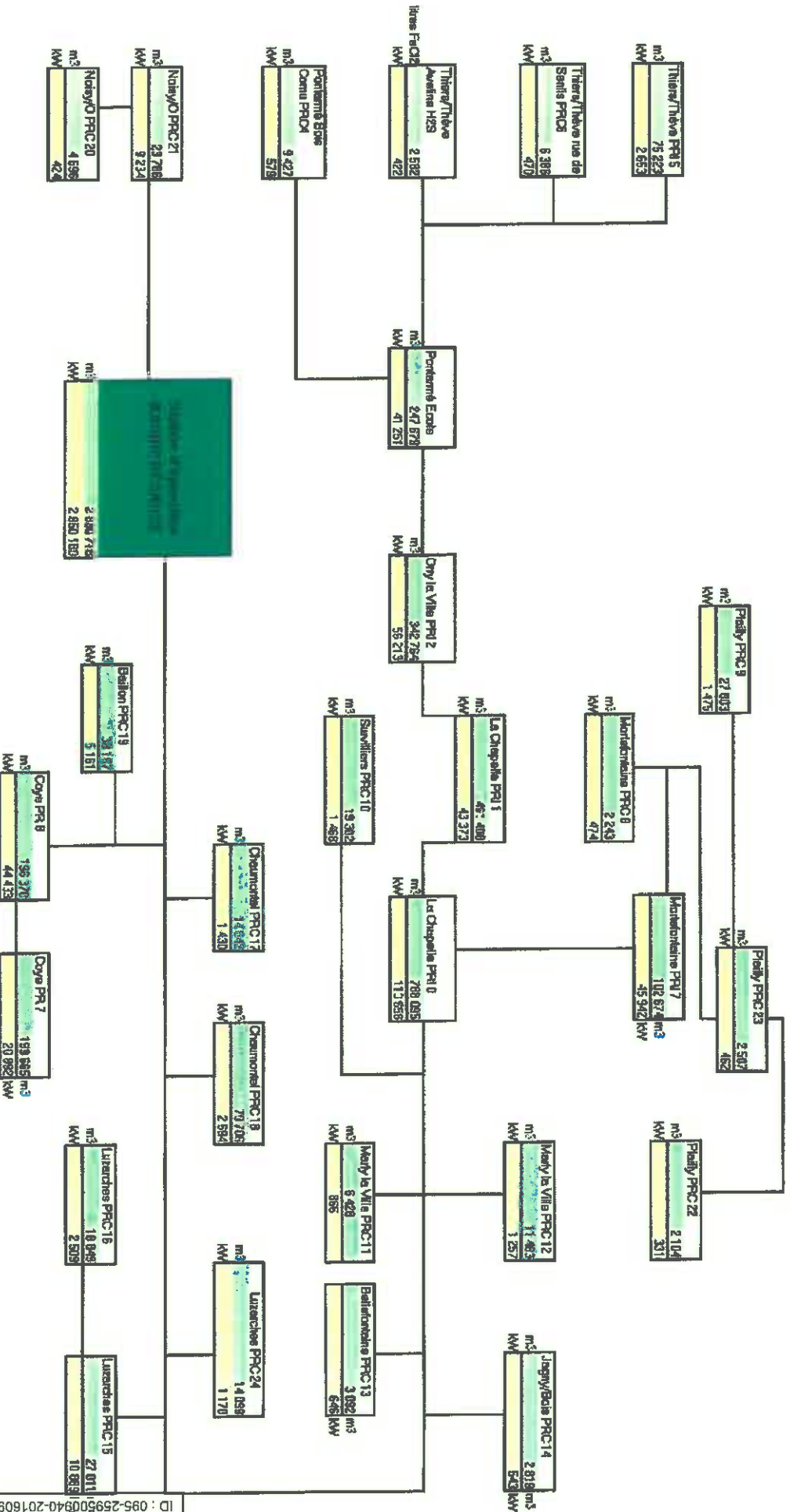
Activité académique (2004-05)	Précis
Engagée bénévolement pour l'année de plein (LSM & EMI) + IV24-20 + activités courantes de cours + Réunion d'information avec des élus des communes (gestion des EIV)	En cours
Campagne de réhabilitation (LSM)	A prévoir
Réalisation d'un diagnostic par prestataire externe	A prévoir
Charge 34-08 (cofinancier et bachelier) + 1014-45 (presta conseil de B IV)	Relève d'une autre dév. travaux
Campagne de recommandation (LSM)	En cours
4 ans de travail de recommandation + (LSM)	A prévoir
Campagne de recommandation (LSM)	A prévoir
IV24-07 (confirmation de l'IV 2009)	En cours
Travaux de réhabilitation en 2015	En cours
Essai de nouveaux modèles de classement et de nouvelles techniques avec PAM	En cours
Opération de réhabilitation en 2015	En cours
Charge 34-44 + IV24-07 & IV24-21 + 1014-46 (déplacement conseil)	Relève d'une autre dév. travaux
Suivi des travaux en RDS (juin-septembre 2014)	En cours
Opération de réhabilitation en 2015	En cours
Opération de réhabilitation en 2015	En cours

MAJ : 084107201

Annexe 4



Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUB Thève et Ysieux



Annexe 5

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU



Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEA de Seine et Yvelines
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Envoyé en préfecture le 11/10/2016

INVENTAIRE DES INTERVENTIONS DEMANDEES DE TRAVAUX DIVERS - 2015

n° de la demande	Description des travaux	Adresse	Commune	Entreprise	Montant HT
15-01	Reprise de l'affaissement au droit du piquage du bœrt	25bis rue Vivien	Luzarches	EGA	1 002,00 €
15-02	Interventions diverses sur réseaux (tampou, cunette, affaissement, MAN RF)	route de Montgrésin	Omy-la-Ville	VOTP	8 006,00 €
15-03	Reprise du scellement du tampon sur RV	14 rue Moillère	Omy-la-Ville	EGA	570,36 €
15-04	Mise à niveau de tampon sur RV	avenue Enchery (intersection avec rue de la gare)	Omy-la-Ville	EGA	1 283,00 €
15-05	Mise à niveau de tampon sur RV (*2)	10 et 16 rue des bois	Omy-la-Ville	EGA	2 437,00 €
15-06	Mise à niveau de tampon sur RV	6 av du bois Saint-Jean	Omy-la-Ville	EGA	570,36 €
15-07	Pose d'un RF eaux usées et réhabilitation du RF eaux pluviales	120 rue de Paris	Viarmes		
15-08	Nettoyage et reprise de l'étanchéité au Sikaflex du RF (présence de racines)	1 chemin du moulin du Fréval	Viarmes		
15-09	Mise à niveau et rplct des tampons sur RV (*2) + reprise scellement canalisation-regard (racines)	carrefour avec rue de la Garenne & 17 rue de Giez	Viarmes		
15-10	Mise à niveau et rplct de tampon sur RV (*1)	16 rue du gaudron	Viarmes		
15-11	Suppression des intrusions d'ECPP : abandon de l'antenne en tête de réseau et remplacement RV (pb scellement divers)	4 et 22 rue Klempeter	Viarmes		
15-12	Reprise du scellement des tampons avec mise en place de cadre préscellés dans PST pour meilleure résistance aux charges roulantes (*4) + sécurisation tampon cassé au feu (nettoyage + pose tôle 2*1m - le 10 fev)	rue de Paris	Chaumontel	VOTP	22 858,95 €
15-13	Réparation du collecteur - remplacement par fonte 200 sur environ 10m	RN16-CR12 (bande enherbée)	Chaumontel	VOTP	7 166,50 €
15-14	Reprise de la perforation de la paroi du RV	36 rue de l'ysieux	Chaumontel	VOTP	435,20 €
15-15	Remplacement du tampon (f6/6) sur RV + Nettoyage et étanchéification du regard au Sikaflex	RD118 (entre gendarmérie et Intermarché)	Omy-la-Ville	EGA	1021,40 €
15-16	Reprise du scellement du tampon sur RV	16 rue de la fontaine d'amour	Viarmes	VOTP	1 098,15 €
15-17	Fourniture et installation tampon sur regard 40*40	4 rue de la République	Viarmes	VOTP	392,00 €
15-18	Reprise du scellement du tampon sur RF avec sécurisation (pose de rubalise pour éviter la circulation d'engins)	25 route de giez	Seuzy	EGA	1021,40 €
15-19	Dégagement de l'accès au collecteur pour ITV suite au ravinement du talus (aménagement des RV en talus * 4 + rplct tampons * 6)	rue Jules Vallès - bassin de Mornont	Marty-la-Ville		
15-20	Remplacement des tampons (*2) par des modèles verrouillés	impasse au n°53 de l'avenue Kennedy	Viarmes	VOTP	2 304,70 €
15-21	Reprise de l'affouillement au droit du RF avec mise à niveau du tampon	8 rue Pierre et Marie Curie	Viarmes		
15-22	Remplacement du tampon sur RF 40*40 par un modèle hydraulique	9 allée du jardin Henry	Viarmes	VOTP	1 017,00 €
15-23	Reprise du scellement (bordure) du tampon sur RF	10 rue Champion Mazille	Viarmes	VOTP	
15-24	Remplacement du tampon sur RF 40*40 par un modèle hydraulique pour éviter l'intrusion d'eaux pluviales (tampon dans caniveau)	1 rue Champion Mazille	Viarmes	VOTP	1 730,50 €

n° de la demande	Description des travaux	Adresse	Commune	Entreprise	Montant HT
15-25	Remplacement d'un tampon sur RV par un tampon au logo SICTEUB	CR50 - sente du Fréval	Viarmes	EGA	1 061,90 €
15-26	Mise à niveau de tampons sur RV (*3)	1 et 4 avenue des Chesnays	Asnières-sur-Oise	EGA	2 561,65 €
15-27	Mise à niveau de tampon sur RV et remplacement par tampon logo SICTEUB	7 rue du regard	Coye-la-Forêt	EGA	1 099,45 €
15-28	Dégagement et aménagement de l'accessibilité des RV sur interco	chemin rural de la Chapelle	Survilliers	EGA	634,10 €
15-29	Mise à niveau de tampons sur RV (*2)	28 et 37 rue neufloullins	Thiers-sur-Thève	EGA	1 756,30 €
15-30	Comblement du tronçon amont (hors service) au coulis de ciment & reprise d'un piquage bûché par pose d'une culotte en fonte (RU4-RU5)	rue du Bourdon Saint-Denis	Thiers-sur-Thève	EGA	5 998,60 €
15-31	Création d'un regard de visite au raccordement de l'antenne "privative" au n°2, avec reprise de l'afaissement de chaussée	rue de la butte aux gens d'Armes	Thiers-sur-Thève	EGA	3 664,95 €
15-32	Reprise des affaissement de la chaussée au niveau des brcths	10 et 14 rue de la fontaine du gué	Thiers-sur-Thève	EGA	888,40 €
15-33	Mise à niveau de tampon sur RV (RU10 à RU14) (*5)	route de Thiers	Portarmé	EGA	4 174,05 €
15-34	Remplacement du collecteur fissuré par un tuyau en PVC (200mm) sur 2m de longueur & nettoyage et échançification de 4 RV au Sikaflex (RU3, RU8, RU9 et RU9.2)	allée de la Tourelle	Montefontaine	EGA	4 070,00 €
15-35	Remplacement d'un tampon sur RV	680 rue de Paris	La Chapelle en Serval	EGA	1 264,50 €
15-36	Dégagement des RV le long du Bois Bonnet (refoulement PR8) + débroussaillage collecteur interco RD922-CR3 + antenne de chemin du froid-vel		Asnières-sur-Oise	VOTP	3 527,00 €
15-37	Mise en place d'une ventilation (pict d'un tampon par grille) et aménagement d'une plateforme en béton avec rondins - suite de la 15-28	chemin rural de la Chapelle	Survilliers	EGA	1 635,90 €
15-38	Mise à niveau de tampon sur RV (*1)	26 rue des omes	Coye-la-Forêt	EGA	1 894,00 €
15-39	Aménagement d'une chute accompagnée en PVC sur branchement (n°1) & suppression de la chasse sur réseau	1 rue Saint-Hubert	Orny-la-Ville	EGA	405,20 €
15-40	Reprise du scellement d'eu tampon sur RF	46 allée des chênes	Marty-la-Ville	EGA	402,50 €
15-41	Réhabilitation du RV avec remise d'un tampon au logo SICTEUB	D908 - route d'Asnières (grand vivier)	Asnières-sur-Oise	VOTP	1 817,00 €
15-42	Pose d'un tampon au logo SICTEUB (réalisé en 2014)	hameau de la sucrene (RD9)	Marty-la-Ville	EGA	1 234,50 €
15-43	Reprise d'afaissement linéaire sur brct EU	8 allée Berlioz	Fosses	EGA	402,50 €
15-44	Repose d'afaissement linéaire sur brct EU	17 allée Ravel	Fosses	EGA	402,50 €
15-45	Remplacement de tampon sur RV par tampon au logo SICTEUB	hameau du vert clos/ Blanche	Marty-la-Ville	EGA	1 234,50 €
15-46	Sondages manuels sous chaussée	Grande rue	Survilliers	EGA	402,50 €
15-47	Réhabilitation du regard de façade en terrain privé (impossibilité sous trottoir)	4 route de Montgrésin	Orny-la-Ville	EGA	397,30 €
15-48	Débiage et évacuation d'un arbre (platane de plus de 60cm de diamètre) tombé dans la rivière Thève	Château de Mme De Savignies	Coye-la-Forêt	VOTP	1 500,50 €
15-49	Réhabilitation du regard de façade (scellement du tampon et retrait d'un amas de racines)	6 route de Saint Martin	Viarmes	EGA	557,70 €

n° de la demande	Description des travaux	Adresse	Commune	Entreprise	Montant HT
15-50	Pose de la banderolle des journées de l'eau	RD 922 STEP d'Asnières sur Oise	Asnières-sur-Oise	VOTP	3 390,00 €
15-51	Mise à disposition d'une équipe de trois personnes pour installer les journées de l'eau des 4 et 5 juin	Albays de Royaumont	Asnières-sur-Oise	VOTP	3 706,00 €
15-52	Réhabilitation du regard de façade (reprise de la cunette et des différents raccordements))	34 rue Charles De Gaulle	Luzarches	EGA	650,20 €
15-53	Remplacement d'un tampon sur regard de façade	54 avenue Henri Barbusse	Fosses	EGA	406,00 €
15-54	Remplacement d'un tampon sous chaussée	56 rue du Pont Saint Jean	La Chapelle en Serval	EGA	1 017,00 €
15-55	Rascellement d'un tampon sous trottoir	22 rue des réservoirs	Viammes		
15-56	Remplacement d'un tampon sur RF sous trottoir	8 rue des acacias	Omy-la-Ville	EGA	434,50 €
15-57	Extension du collecteur d'eaux usées	CV n°1 Grande rue	Lassy	EGA	62 112,00 €
15-58	Remplacement d'un tampon sous chaussée	Allée Michel Ange	Fosses	EGA	1 917,00 €
15-59	Rascellement de deux tampons sous trottoir	21 allée des acacias	Marty-la-Ville	EGA	158,00 €
15-60	Remplacement de tampons sur RF et RV + aménagement de cunette	face au 13 rue Paul Vaillant Couturier, face au 34 rue César Franck et Roger Salengro face à G Pén	Fosses	EGA	8 128,00 €
15-61	Remplacement d'un tampon sous chaussée	Passage Galléri	Viammes	EGA	1 570,20 €
15-62	Trou en formation au droit de regard de façade	3 rue des Pannilliers	Viammes	EGA	1 191,22 €
15-63	Tampon de fermeture cassé	89 route de Seugy	Viammes	EGA	
15-64	Réhabilitation de branchement particulier sous domaine public	Hotel de Ville	Viammes	VOTP	
15-65	Tampon de fermeture cassé	4 rue des sangliers	Coye-la-Forêt	EGA	
15-66	Livraison de cinq tampons logotés SICTUB à la société Colas	rue du chêne au loup	La Chapelle en Serval	EGA	
15-67	Rascellement d'un tampon sous trottoir	1 Impasse de la borne blanche	Omy-la-Ville	EGA	
15-68	2 Plaques d'égout très bruyantes sous chaussée	2. rue de la gare	Viammes	EGA	
15-69	Plaque d'égout cassée	Parking stade de sport route de La Chapelle	Omy-la-Ville	EGA	

n° de la demande	Description des travaux	Adresse	Commune	Entreprise	Montant HT
15-70	Affaissement sur trottoir (sondages sur drain)	rue des sablons	Belfontaine	EGAL	4 875,00 €
15-71	Livraison de 16 tampons logotés SICTEUB à la société Fayolle	RD 922 Avenue Henri Barbusse	Marty-Fosses	EGAL	2 302,00 €
15-72	Affaissement de chaussée sur branchement particulier	22 Square Jean Bart	Fosses	EGAL	5 196,00 €
15-73	Rascellement d'un tampon sous trottoir	44 ruelle de la Chaumette	Viammes	EGAL	447,00 €
15-74	Plaque d'égout dangereuse	41 grande rue	Pontarmé	EGAL	2 723,00 €
15-75	Plaque d'égout très bruyante sous chaussée	10 route de Royaurmont	Viammes	VOTP	1 017,00 €
15-76	Affaissement de chaussée sur collecteur	angle Messire Jean l'Ermite	Marty la ville	EGAL	5 837,00 €
15-77	Affaissement de chaussée sur collecteur	rue de la gare	Coye-la-Forêt	EGAL	2 090,00 €
15-78	Rascellement d'un tampon sous trottoir	40 et 42 avenue Henri Barbusse	Fosses	EGAL	616,00 €
15-79			Fosses		
15-80	Suppression d'une contre pente de 80% entre REU2 et REU3	rue Edouard Picard	Asnières-sur-Oise	VOTP	22 157,00 €
	Réhabilitation d'un branchement particulier	1 rue Edouard Picard			
	Réhabilitation d'un regard de façade	14 rue Edouard Picard			
15-81	Réalisation d'un regard de façade	1-3 rue Guynemer	Survilliers	EGAL	4 320,00 €
15-82	Réhabilitation d'un branchement particulier	7 rue de Paris	Viammes	EGAL	1 981,00 €
15-83	2 Tampons bruyants et descellés	707 rue de Paris	La Chapelle en Sarval	EGAL	1 146,00 €
15-84	Réhabilitation d'un branchement particulier	49 Grande rue	Asnières-sur-Oise	EGAL	9 257,00 €
15-85	Réfection de chaussée sur BP en DP	39 et 39 bis rue du Port St Jean	La Chapelle en Sarval	EGAL	4 009,00 €
15-86	Livraison de 3 tampons logotés SICTEUB à la société EUROVIA	Rue du vieux chemin de Paris	Luzarches	EGAL	5 072,00 €
15-87	Réhabilitation d'un branchement particulier	3 rue du Beauvaisis	Luzarches	EGAL	4 534,00 €
15-88	Remplacement de deux tampons sous chaussée	19 et 27 Grande rue de Paris	Pontarmé	EGAL	2 600,00 €
15-89	Mise à niveau de deux tampons	chemin le long de D922	Asnières-sur-Oise	EGAL	1 952,00 €

n° de la demande	Description des travaux	Adresse	Commune	Entreprise	Montant HT
15-90	création d'une place de stationnement	Villa Saint-Louis	Chaumontel	EGA	2 420,67 €
15-91	Suppression d'une chasse d'eau sur réseau d'eaux usées	Avenue du cèdre bleu	Plailly	EGA	528,29 €
15-92	Mise en place d'un clapet anti-retour ainsi qu'un regard de façade	rue du Montcel	Viermes	EGA	2 949,60 €
15-93	mise en place de bordures de protection autour des trappes du pvc4	Bois Cornu	Pontarmé	EGA	1 621,40 €
15-94	Reprise de cunette au niveau du regard de visite	7 Hameau des vergers	Manty la Ville	EGA	628,00 €
15-95	Réhabilitation d'un branchement particulier	8 rue Edouard Picard	Asnières-sur-Oise		
15-96	Livraison de quatre tampons logotés SICTEUB à l'entreprise VOTP	rue Edouard Picard	Asnières-sur-Oise	VOTP	1 582,00 €
15-97	Suppression des pousées de Budleia le long du collecteur gravitaire du lot 2 phase2	Route des étangs de Commelles	Coye-la-Forêt	VOTP	2 411,00 €
15-98	Livraison de quatre tampons logotés SICTEUB à l'entreprise FROISSARD	rue de la Charmée	Coye-la-Forêt	EGA	1 582,00 €
15-99	Livraison de quatre tampons logotés SICTEUB aux services techniques	John Kennedy	Viermes	EGA	1 582,00 €
15-100	soiement de regard de façade	14 rue Docteur Laporte	Plailly	EGA	276,00 €
15-101	Remplacement d'un tampon sous chaussée	37 avenue Henri Barbusse	Fosses	EGA	1 388,00 €
15-102	Livraison de six tampons logotés SICTEUB aux services techniques	rue du Vieux Château	La Chapelle	EGA	2 202,00 €
15-103	Chemin des Dimerons	La Chapelle en Serval	La Chapelle	EGA	1 697,00 €

Annexe 6

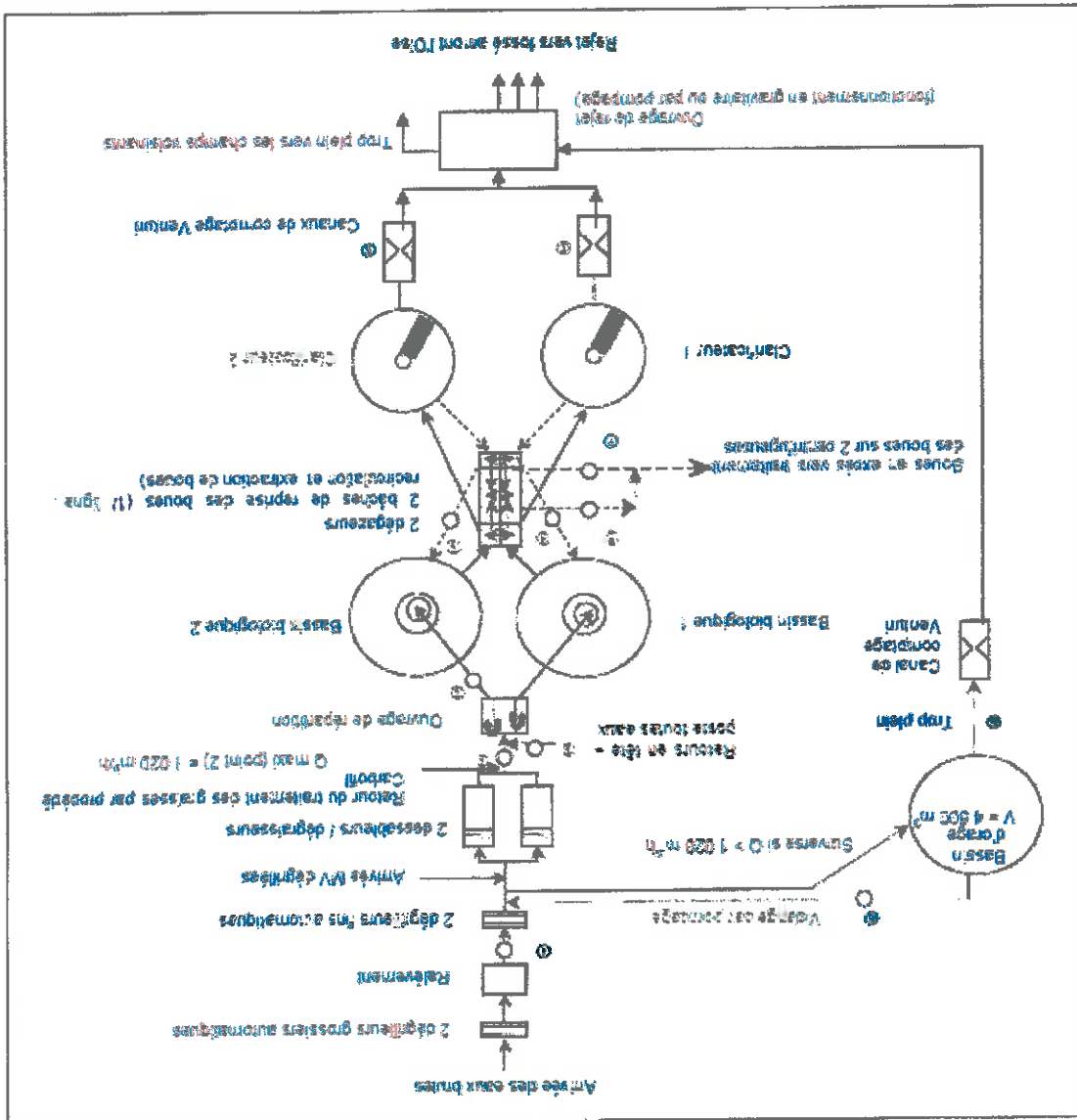
ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU



Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Affiché le 11/10/2016

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEREP Thève et Ysieux

Synoptique de la nouvelle station d'épuration d'Asnières-sur-Oise



Annexe 7 : Résultats d'analyses de boues déshydratées



Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUR Thève et Ysieux

Valeur agronomique

échantillon brut										échantillon sec									
semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	pH eau	Hum.	M.S.	C/N total	C orga.	M.O.	P ₂ O ₅ total	K ₂ O total	MgO	CaO	Na ₂ O	N total	NH ₄	NO ₃	NO ₃
						%			% M.S	g/kg MS									
S 1 à 6	8-juin-15	6868526	B/X00939/15/001/E01	X00939_15001	7,7	79,8	20,2	>4,83	40,0	80,9	72,60	11,70	8,41	36,20	1,32	<83,897	14,028	<0,02	69,651
S 7 à 12	30-avr.-15	6868528	B/X00939/15/001/E02	X00939_15001	8,6	80,1	19,9	>4,56	40,0	80,0	67,13	11,09	7,80	35,63	1,01	<87,728	15,646	<0,02	72,062
S 13 à 17	8-juin-15	6868530	B/X00939/15/001/E03	X00939_15001	8,4	80,1	19,9	>4,72	38,9	79,8	77,08	11,92	9,20	36,96	1,28	<84,802	16,11	<0,02	68,47
S 18 à 22	8-juin-15	6868534	B/X00939/15/002/E06	X00939_15002	7,2	77,8	22,2	>5,09	38,9	79,7	71,45	11,44	8,19	41,94	1,27	<78,345	11,20	<0,018	67,12
S 23 à 27	12-août-15	6868536	B/X00939/15/002/E06	X00939_15002	6,8	80,4	19,6	>5,49	39,0	78,2	71,00	8,73	9,06	47,20	1,66	<71,191	5,12	<0,020	66,05
S 28 à 32	25-août-15	6868538	B/X00939/15/002/E07	X00939_15002	7,7	79,1	20,9	>5,52	37,3	74,5	70,74	5,88	8,40	46,46	1,43	<67,517	8,16	<0,019	58,34
S 33 à 37	4-nov.-15	6868542	B/X00939/15/002/E09	X00939_15003	8,3	77,4	22,6	>5,36	37,5	75,1	76,59	8,10	7,66	52,08	2,05	<70,018	10,55	<0,018	59,45
S 38 à 42	4-nov.-15	6868544	B/X00939/15/002/E10	X00939_15003	7,4	75,6	24,4	>5,64	38,9	77,8	66,59	7,64	7,79	49,02	1,86	<69,016	6,71	<0,016	62,29
S 33 à 42	4-nov.-15	6868546	B/X00939/15/002/E11	X00939_15003	7,3	77,7	22,3	>4,38	39,0	78,1	70,50	8,83	7,67	42,10	1,92	<69,018	7,20	<0,018	61,80
S 43 à 47	21-janv.-16	6868548	B/X00939/15/004/E12	X00939_15004	7,7	78,9	21,1	>4,50	38,7	77,5	76,28	7,47	6,65	46,63	2,00	<66,019	16,44	<0,019	68,56
S 48 à 52	21-janv.-16	6868550	B/X00939/15/004/E13	X00939_15004	6,7	80,8	19,2	>4,51	40,0	79,4	66,90	8,76	6,93	39,20	1,70	<68,021	17,03	<0,021	70,97
S 43 à 52	21-janv.-16	6868552	B/X00939/15/003/E14	X00939_15004		79,0	21,1												
Moyenne					7,6	78,9	21,1		39,1	76,3	71,7	9,2	7,9	43,0	1,6		11,7		67,9
Valeurs max					8,6	80,8	24,4		40,0	80,9	77,1	11,9	9,2	52,1	2,1		17,0		81,8
Valeurs min					6,7	75,6	19,2		37,3	74,5	66,6	5,9	6,4	35,6	1,0		5,1		59,3

Oligos éléments

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUB Thève et Ysieux

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
					mg/kg MS						
S 1 à 6	9-juin-14	6868526	B/X00939/15/001/E01	L_X00939_15001	17,4	<9,36	286	14268	65,3	5,24	627
S 7 à 12	30-avr.-15	6868528	B/X00939/15/001/E02	L_X00939_15001	18,0	<9,19	311	9041	67,0	5,29	702
S 13 à 17	9-juin-14	6868530	B/X00939/15/001/E03	L_X00939_15001	18,30	<9,45	311,6	14505,73	67,0	5,59	665,0
S 18 à 22	9-juin-15	6868534	B/X00939/15/002/E05	L_X00939_15002	22,27	<9,33	294,4	12145,20	83,6	5,43	611,0
S 23 à 27	12-aout-15	6868536	B/X00939/15/002/E06	L_X00939_15002	24,90	<9,12	340,0	19913,00	86,0	5,88	705,0
S 28 à 32	25-aout-15	6868538	B/X00939/15/002/E07	L_X00939_15002	26,29			40635,14	153,1		
S 33 à 37	4-nov.-15	6868542	B/X00939/15/002/E09	L_X00939_15003	35,60	<9,29	338,0	41229,00	124,4	5,53	713,0
S 38 à 42	4-nov.-15	6868544	B/X00939/15/002/E10	L_X00939_15003	33,15	<9,11	287,7	30224,67	100,5	4,97	624,3
S 33 à 42	4-nov.-15	6868546	B/X00939/15/003/E11	L_X00939_15003	35,12	<9,16	300,3	32058,62	91,9	5,11	636,4
S 43 à 47	21-janv.-16	6868548	B/X00939/15/004/E12	L_X00939_15004	25,97	<9,08	338,3	41204,23	122,8	5,28	692,1
S 48 à 52	21-janv.-16	6868550	B/X00939/15/004/E13	L_X00939_15004	23,27	<9,25	292,0	30064,30	85,8	4,38	621,0
Moyenne					25,48		309,9	25935,35	95,2	5,27	659,7
Valeurs max					35,60		340,0	41229,00	153,1	5,88	713,0
Valeurs min					17,40		286,0	9041,00	65,3	4,38	611,0

Eléments traces métalliques

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUR Thève et Ysieux

Valeur	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
limite	mg/kg MS							
	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
mg/kg MS												
S 1 à 6	9-juin-14	6868526	EVX00839/15/001/ED1	L_X00839_15001	0,806	43	286	1,30	16,3	21,7	627	972
S 7 à 12	30-avr.-15	6868528	EVX00839/15/001/ED2	L_X00839_15001	0,853	47,5	311	0,56	17,6	24,6	702	1078
S 13 à 17	9-juin-14	6868530	EVX00839/15/001/ED3	L_X00839_15001	0,845	43	312	0,56	17,6	21,7	665	1037
S 18 à 22	9-juin-15	6868534	EVX00839/15/002/ED5	L_X00839_15002	0,950	45,1	294	0,92	16,4	24,9	611	967
S 23 à 27	12-aout-15	6868536	EVX00839/15/002/ED6	L_X00839_15002	0,856	42,9	340	0,88	18,9	30,9	705	1106
S 33 à 37	4-nov.-15	6868542	EVX00839/15/002/ED9	L_X00839_15003	0,875	36,4	338	1,15	20	32,8	713	1107
S 38 à 42	4-nov.-15	6868544	EVX00839/15/002/ED10	L_X00839_15003	0,960	34,2	288	0,54	19,8	28,0	624	966
S 33 à 42	4-nov.-15	6868548	EVX00839/15/003/ED11	L_X00839_15003	0,760	54,32	300,3	0,90	22,01	27,2	636,43	1013
S 43 à 47	21-janv.-16	6868548	EVX00839/15/004/ED12	L_X00839_15004	0,867	41,8	338	0,92	20,3	29,8	692	1082
S 48 à 52	21-janv.-16	6868548	EVX00839/15/004/ED12	L_X00839_15004	0,775	38,4	292	0,59	17,71	21,8	621,04	969
Moyenne					0,85	42,7	309,9	0,83	18,7	26,3	659,6	1031
Valeurs max					0,96	54,3	340,0	1,30	22,0	32,8	713,0	1107
Valeurs min					0,76	34,2	286,0	0,54	16,3	21,7	611,0	966

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEUR Thève et Ysieux

Micropolluants organiques

Valeur	Fluoranthène	Benzofluoranthène	Benzopyrène	Total des 7 PCB
limite	5	2,5	2,0	0,8
	mg/kg MS			

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	Fluoranthène	Benzofluoranthène	Benzopyrène	Total des 7 PCB	Congénères 28						
								mg/kg MS	28	52	101	118	138	153	180
S 1 à 17	9-juin -15	6060532	B/X00939/15/001/ED4	L X00939_15/001	0,122	<0,010	<0,010	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 18 à 32	25-août-15	6060540	B/X00939/15/002/ED8	L X00939_15/002	0,140	<0,010	<0,010	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 33 à 42	4-nov -15	6060546	B/X00939/15/003/ET1	L X00939_15/003											
S 43 à 52	21-janv -16	6060552	B/X00939/15/003/ET4	L X00939_15/004	0,106	0,089	0,108	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
					Moyenne	0,153									
					Valeurs max	0,196									
					Valeurs min	0,122									

Annexe 8

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU



Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Affiché le 11/10/2016

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEREP Tiève et Ysteux

[illegible]

LYONNAISE DES EAUX
TSA 40159
41974 BLOIS CEDEX 9

TIPS&PA

Montant : 537,19 €

NUM: TTP19122598F1Z0-00056761000000000

1992/1993

[illegible]

Adresse internet du Syndicat
intercommunal d'Exploitation des Champs
Capitants d'Asnières sur Oise :
www.sileccao.com

MESSAGES

SERVICE DES FAUX USAGES
SICTEUA
RD 922
BP N°4
95270 ASNIERES SUR OISE
03-34-09-85-50 Fax : 01-34-09-86-49
BUREAU OUVERTS Lundi 9h 12h30-13h30
17h30 mardi à jeudi 8h30 12h30-13h30
17h30 vendredi 8h30 12h

LYONNAISE DES EAUX - Service Client
TSA 70001
54528 LAXOU CEDEX

Service client
0877 408 408
Appel non surtaxé

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le
samedi de 8h à 13h
Urgence 24h/24
0977 401 119
Appel non surtaxé

www.lyonnaise-des-eaux.fr

CONTACTS

Ret. Client 98-5775670651
 Identifiant : 8443
 Facture N° F120-0005676

LYONNAISE DES EAUX

30 November 2015



NET A PAYER 537,19 €

Regiment à l'échelon, sans escorte.



MME M ASNIERES-SUR-OISE
CLIENT
RUE SPECIMEN 120M3
95270 ASNIERES SUR OISE

SPECIMEN 120 M3	départ au dos
VOTRE CONSOMMATION	0 m ³
DISTRIBUTION DE L'EAU	208,38 C
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	281,96 C
ORGANISMES PUBLICS	57,45 C

Facture - Service de l'eau d'ASHNÈRES SUR OISE

NAME M ASNIERES-SUR-OISE CLIENT
RUE SPECIMEN 120M3
95270 ASNIERES SUR OISE



Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTAB Leve et l'ieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016 032 1-AU

POUR EN SAVOIR +

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 €
- Une chasse d'eau : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 60 à 90 litres d'eau)

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnaise-des-eaux.fr

Document à conserver 10 ans



Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1999
 RAL Client : 575670651 / N°Facture : 1200006676-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE				
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT				
Part Lyonnaise des Eaux du 30/11/2015 au 29/11/2016	12,81	27,20	5,5	5,5
CONSUMMATION				
Part Lyonnaise des Eaux des Champs Caprais	0,4552	62,32	5,5	5,5
Part Lyonnaise des Eaux	0,4612	79,94	5,5	5,5
Part du SIECOAD	0,20	24,08	5,5	5,5
Part Agence de l'eau préservation Ressource	0,1228	14,74	5,5	5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
Part du SICTEAM	1,98	207,06	10,0	10,0
ORGANISMES PUBLICS				
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	0,50	52,06	30,0	30,0
Mode d'attribution des résaux de collecte du 30/11/2015 au 29/11/2016	0,22	23,00	5,5	5,5
Lutte contre la pollution du 30/11/2015 au 29/11/2016	0,22	23,00	5,5	5,5
NET A PAYER				
TOTAL HT	12,81	497,92		
MONTANT TVA (5,5 %)	12,81	27,90		
TOTAL TTC TVA majorée sur les débits		525,82		

Une indemnité forfaitaire de 50€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D443-5 CC).

POUR MAIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE
 Votre facture est composée de :
 - la rémunération des services publics pour les prestations de service,
 - la rémunération des services locaux et des organismes publics concernés,
 - et des taxes collectées par nous pour le compte de l'Agence de l'eau et des organismes publics concernés.



Comment effectuer votre règlement

PAR PRELEVEMENTS MENSUELS OU A CHAQUE FACTURE.
 Avec le prélèvement mensuel, étalez le règlement de votre facture sur l'année, et gérez plus facilement votre budget ! Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnaise-des-eaux.fr le simulateur de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTE BANCAIRE.
 Validez votre paiement au 6500 949 406 ou sur www.lyonnaise-des-eaux.fr.

PAR TIP.
 Détachez, d'abord, signez le TIP et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèques, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES GRATUIT À LA POSTE.
 Munissez-vous de votre facture. Sur le formulaire "rendez compte" fourni par la Poste, indiquez votre référence client (96- 575670651), le montant exact de votre facture (537,19) et la référence du service cash-compte (FR6020041010070081687N03969).

1. **PROPOZICIA** este un document scris, care prezintă o soluție sau o decizie propusă, în scopul de a fi aprobată sau respinsă de o autoritate sau de o comisie. Este un document care are scopul de a prezenta o soluție sau o decizie propusă, în scopul de a fi aprobată sau respinsă de o autoritate sau de o comisie. Este un document care are scopul de a prezenta o soluție sau o decizie propusă, în scopul de a fi aprobată sau respinsă de o autoritate sau de o comisie.

Ce document est une simulation de facture.

Distribution de l'eau :
L'approvisionnement en eau s'effectue par forages et puits
pour le compte de
SICIEUB
COMMUNE DE COVE LA FORET

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

Hilf mir bei der Bearbeitung

SPECIMEN
01 JANUARY 2016

Courrier : TSA 69006
60201 COMPIEGNE CEDEX

60800 CHEF EN VALEUR
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Actual: 11 rue St Etienne
Rue de la Chapelle

Vos Contacts :

Téléphone : 03 60 66 40 01
Ou lundi au vendredi de 8h à 18h.

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 09 (ex. 06 40 00 00 00)

המחלקה לבריאות הציבור

11

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Recu en préfecture le 11/10/2016

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTERPA
Affiche le site et l'axe

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

BRANCHEMENT		COMPTEUR		TOTAL CONSOMMATION	
Numéro	Diamètre	Consommation	Information	120	120

FACTURE N° Simulation		DISTRIBUTION DE L'EAU		SPECIMEN	
Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Année 2016	120	0,2700	32,40	15,00	5,50
Année 2016	120	1,0700	128,40		5,50
Année 2016	120	0,2350	28,20		5,50
Année 2016	120	0,1228	14,74		5,50

Collecte et traitement des eaux usées		Organismes publics		Total Facture	
Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Année 2016	120	2,2000	264,00		10,00
Année 2016	120	0,2200	26,40		5,50
Année 2016	120	0,3000	36,00		10,00

ORGANISMES PUBLICS		HT soumise à TVA : 354,34 €		HT exonérée de TVA : 150,80 €	
TVA sur les débits : 34,64 €		TVA soumise à TVA : 354,34 €		TVA exonérée de TVA : 150,80 €	

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSUMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'est pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la facture et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Facture d'un client ayant consommé 120 m³

Établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier pour un usager de Jagny sous Bois

	m³	Pris de base au 1/1/2015	TVA %	Montant 2015 (€HT)	Pris de base au 1/1/2016	TVA %	Montant 2016 (€HT)
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE							
Part du délégataire							
Abonnement, prime fixe							
Consommation	120	20,82 €/HT/m³ 1,5709 €/HT/m³	5,50% 5,50%	41,63 188,51	20,71 €/HT/m³ 1,5629 €/HT/m³	5,50% 5,50%	41,42 187,55
Part des Collectivités							
Redevance communale	120	0,0000 €/HT/m³		0,00	0,0000 €/HT/m³		0,00
Redevance syndicale (SIAEP Nord Écouen)	120	0,4500 €/HT/m³	5,50%	57,60	0,5000 €/HT/m³	5,50%	60,00
Redevance décarbonatation (SIAEP Nord Écouen)	120	0,2000 €/HT/m³	5,50%	24,00	0,2000 €/HT/m³	5,50%	24,00
Part des organismes publics							
Préservation des ressources en eau (redevance prélèvement A.E.S.N.)	120	0,1064 €/HT/m³	5,50%	12,53	0,0706 €/HT/m³	5,50%	9,42
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2200 €/HT/m³	5,50%	26,40	0,2200 €/HT/m³	5,50%	26,40
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT							
Part des Collectivités							
Redevance communale	120	0,0991 €/HT/m³	10,00%	11,89	0,0900 €/HT/m³	10,00%	0,00
Redevance syndicale (SICTEUB)	120	1,7493 €/HT/m³	10,00%	209,92	1,8329 €/HT/m³	10,00%	219,95
Part des organismes publics							
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000 €/HT/m³	10,00%	36,00	0,3000 €/HT/m³	10,00%	36,00
TVA				45,07			44,78
Total TTC de la facture				653,54			
Soit le m³ TTC				5,4462			

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEBAL Thive et Ysieux

4 Novembre 2015



MME M CHAPELLE-EN-SERVAL CLIENT
 RUE SPECIMEN 120M3
 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

Facture - Service de l'Eau de LA CHAPELLE EN SERVAL

SPECIMEN 120 M3

débit au dos

VOTRE CONSOMMATION

DISTRIBUTION DE L'EAU

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

ORGANISMES PUBLICS

NET A PAYER

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le 05 novembre 2015

Répartition



NOM M
CHAPELLE-EN-SERVAL
CLIENT

Adresse desservie :
 RUE SPECIMEN 120M3
 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

LYONNAISE DES EAUX

Réf. Client : 98-5464173523
 Identifiant : 7750
 Facture N° F120-0005068

CONTACTS

www.lyonnaise-des-eaux.fr

Service client

0977 408 408

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

0977 401 119

MESSAGES

Adresse Internet du Syndicat
 Intercommunal d'Exploitation des Champs
 Caplants d'Asnières sur Oise :
 www.sieccao.com

95270 ASNIERES SUR OISE
 BP N°4
 RD 922
 SICTEUB

Service des Eaux Usées

54528 LAXOU CEDEX

TSA 70001

Lyonnaise des Eaux - Service client

TSA 70001

54528 LAXOU CEDEX

Service client

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 401 119

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977 408 408

Urgence 24h/24

samedi de 8h à 13h

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

Service client

0977

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
 Reçu en préfecture le 11/10/2016
 ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEAB, Agglo et Ystieux

POUR EN SAVOIR +

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille

française, de 4 personnes,

consomme 120 m³ d'eau par

an, soit un budget moyen de 1

euro par jour. Mais savez-vous

réellement ce que vous

consommez ? (source INSEE)

• Un bain : 0,40 €

(soit 100 à 150 litres d'eau)

• Une douche ou un lave-linge

: 0,20 €

(soit 60 à 90 litres d'eau)

• Un lave-vaisselle : 0,10 €

(soit 25 à 40 litres d'eau)

Une chasse d'eau : 0,03 €

(soit 10 à 12 litres d'eau)

Retrouvez encore plus

d'informations sur

www.lyonnaise-des-eaux.fr



Préparation définitive de votre facture d'eau conformément à l'article du 10 juillet 1995

N° Client : 5464173523 / N° Facture : F120 0005088 1

ETAL RECAPITULATIF

DISTRIBUTION DE L'EAU	ABONNEMENT	CONTRIBUTION	CONTRIBUTION DES EAUX USEES	CONTRIBUTION	Part du SICTEAB	ORIGINAIRE PUBLIC	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	Lettre contre la pollution du 04/11/2015 au 03/11/2015	Modération des Réseaux de collecte du 04/11/2015 au 03/11/2015	TOTAL HT	MONTANT TVA (5,5 %)	MONTANT TVA (10,0 %)	Totaux TTC TVA majorée sur les débits
41,58	20,79	52,00	0,4532	122,76	122,76	122,76	122,76	122,76	122,76	122,76	6,54	12,93	135,69
5,5	2,79	13,99	0,0507	136,75	136,75	136,75	136,75	136,75	136,75	136,75	7,40	14,08	150,83
5,5	2,79	13,99	0,0507	142,04	142,04	142,04	142,04	142,04	142,04	142,04	8,03	15,11	157,15
5,5	2,79	13,99	0,0507	147,33	147,33	147,33	147,33	147,33	147,33	147,33	8,66	16,14	163,47
5,5	2,79	13,99	0,0507	152,62	152,62	152,62	152,62	152,62	152,62	152,62	9,29	17,17	169,79
5,5	2,79	13,99	0,0507	157,91	157,91	157,91	157,91	157,91	157,91	157,91	9,92	18,20	176,11
5,5	2,79	13,99	0,0507	163,20	163,20	163,20	163,20	163,20	163,20	163,20	10,55	19,23	182,43
5,5	2,79	13,99	0,0507	168,49	168,49	168,49	168,49	168,49	168,49	168,49	11,18	20,26	188,75
5,5	2,79	13,99	0,0507	173,78	173,78	173,78	173,78	173,78	173,78	173,78	11,81	21,29	195,07
5,5	2,79	13,99	0,0507	179,07	179,07	179,07	179,07	179,07	179,07	179,07	12,44	22,32	201,39
5,5	2,79	13,99	0,0507	184,36	184,36	184,36	184,36	184,36	184,36	184,36	13,07	23,35	207,71
5,5	2,79	13,99	0,0507	189,65	189,65	189,65	189,65	189,65	189,65	189,65	13,70	24,38	214,03
5,5	2,79	13,99	0,0507	194,94	194,94	194,94	194,94	194,94	194,94	194,94	14,33	25,41	220,35
5,5	2,79	13,99	0,0507	200,23	200,23	200,23	200,23	200,23	200,23	200,23	14,96	26,44	226,67

Répartition

Conformément à la loi d'information et de liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service client, droit d'accès, Lyonnaise des Eaux - Service client TSA 70001 54528 LAMOU CEDEX.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :
 - la rémunération de notre société pour ses prestations,
 - la rémunération des collectivités locales exerçant des services,
 - et des taxes octroyées par nous pour le service de l'eau et des organismes publics concernés.



Acteur : Votre service local d'assainissement

Acteur : Votre service local d'eau potable

Acteur : vous

COMMENT MIEUX VOTRE FACTURE ?

PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUELS OU À CHAQUE FACTURE

Avec le prélèvement mensuel, évaluez le règlement de votre facture sur l'année, et gère plus facilement votre budget : pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnaise-des-eaux.fr la simulation de vos mensualités, actualisées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTE BANCAIRE

Validez votre paiement sur www.lyonnaise-des-eaux.fr ou sur 0800 546 408 ou sur www.lyonnaise-des-eaux.fr.

PAR TIP

Déclarez, d'abord, signer le TIP et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagnée d'un Relevé Bancaire. Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES SEULEMENT À LA POSTE

Mutualisez-vous de votre facture. Sur la formule "mandat compte" fourni par la Poste, indiquez votre référence client (99-5464173523), le montant exact de votre facture (556,67) et la référence du service cash-compte (FR6020041010070081687N03869).

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTEIAE Thève et Ysteux



24 Novembre 2016



MME M MORTFONTAINE CLIENT 120
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 MORTFONTAINE

Facture - Service de l'Eau de MORTFONTAINE

SPECIMEN 120 M3

débit au des

VOTRE CONSOMMATION

0 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

212,71 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

231,74 €

ORGANISMES PUBLICS

67,45 €

NET A PAYER

511,90 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le 28 novembre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



MME M MORTFONTAINE

CLIENT 120

Adresse desservie :
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 MORTFONTAINE

CONTACTS

Réf. Client : 98-9067078075
 Identifiant : 9251
 Facture N° F120-0005519

LYONNAISE DES EAUX

www.lyonnaise-des-eaux.fr

Service client

0977 408 408

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

0977 401 110

MESSAGES

Adresse internet du Syndicat
 Intercommunal d'Exploitation des Champs
 Caplants d'Asnières sur Oise :
 www.sibccao.com

Date et Lieu

Signature

MME M MORTFONTAINE

CLIENT 120

RUE SPECIMEN 120M3

60128 MORTFONTAINE

Montant : 511,90 €

TIPSEPA

LYONNAISE DES EAUX

TSA 40159

41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En dépit de l'absence de mandat, vous autorisez LYONNAISE DES EAUX à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte à partir de la date de votre premier versement. Vous serez informés par courrier de la date de votre premier versement. Les versements sont effectués dans les 5 jours ouvrables de la date de votre premier versement. Vous devrez fournir la preuve de votre versement à la banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Vous devez vous adresser à la banque pour le mandat de prélèvement SEPA ponctuel.

12569735677

191125001247 7998F120-0005519100000000933108

POUR EN SAVOIR +

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

• Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
• Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
• Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
• Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnaise-des-eaux.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'article du 10 juillet 1990

Rég. Client : 6533149403 / N°Facture : F120 000664-2

DATE DE VOTRE FACTURE

DISTRIBUTION DE L'EAU			
ABONNEMENT	Port Lyonnais des Eaux du 30/11/2015 au 29/11/2016	18,43	31,06
CONSUMATION	Port Lyonnais des Eaux des Champs Capteurs	0,40	69,22
	Port du SIECCAO	0,20	34,00
	Port Agence de l'Eau préservation Ressources	0,12	21,74
	Port Communauté du Sud-Est-Clus	0,25	30,00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			
CONSUMATION	Part du SICTEB	1,83	23,00
ORGANISMES PUBLICS		88,30	61,61
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE			
	Lutte contre la pollution du 30/11/2015 au 29/11/2016	0,41	49,20
	Maintenance des réseaux de collecte du 30/11/2015 au 29/11/2016	0,30	39,00
	TOTAL HT	81,13	61,13
	MONTANT TVA (20 %)	16,23	19,90
	MONTANT TVA (20 %)	16,23	19,90
	TOTAL TTC	97,36	81,03

Une indemnité forfaitaire en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service client d'accès, Lyonnaise des Eaux - Services client TSA 70001 64529 LYON CEDEX.

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour nos prestations,
- la rémunération des collectivités locales organisant les services,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'Agence de l'Eau et des organismes publics concernés.

Acteur : vous

- Capital et traitement de l'eau potable
- Stockage et distribution
- Acteur : Votre service local d'assainissement

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Comment effectuer votre règlement
PAR PRELEVEMENTS MENSUELS OU A CHAQUE FACTURE
Avec le prélevement mensuel, écoutez le règlement de votre facture sur l'année, et grâce plus facilement votre budget : pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnaise-des-eaux.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTE BANCAIRE
Validez votre paiement au 0800 948 408 ou sur www.lyonnaise-des-eaux.fr.

PAR TIP
Déclarez, datez, signez le TIP et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES GRATUIT A LA POSTE
Munissez-vous de votre facture. Sur le formulaire "mandat compte" fourni par la Poste, indiquez votre référence client (98- 6533149403) et le montant exact de votre facture (658,59) et la référence du service cash-compte (FR6020041010070081687N03888).

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTUB Arène et Vieux



12 Janvier 2016

LYONNAISE DES EAUX

Réf. Client : 98-9704873511
 Identifiant : 7203
 Facture N° F120-0006517

CONTACTS

www.lyonnaise-des-eaux.fr

Service client

0977 408 408

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

0977 401 119

MESSAGES

Adresse Internet du Syndicat
 Intercommunal d'Exploitation des Champs
 Captants d'Asnières sur Oise :
 www.sieccao.com

Lyonnaise des Eaux - Service client
 TSA 70001
 54528 LAXOU CEDEX
 Service des Eaux Usées
 SICTUB
 RD 922
 BP N°4
 95270 ASNIERES SUR OISE
 01-34-09-85-50 Fax : 01-34-09-86-49
 bureaux ouverts lundi 9h 12h30-13h30
 17h30 mardi à jeudi 8h30 12h30-13h30
 17h30 vendredi 8h30 12h

SPECIMEN 120 M3

Facture - Service de l'Eau d'ORRY LA VILLE

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

282,36 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

247,52 €

ORGANISMES PUBLICS

67,45 €

NET A PAYER

597,33 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le 13 janvier 2016
 Réglement à réception, sans escompte.

Répartition



NOM M ORRY-LA-VILLE

CLIENT 120

Adresse desservie :
 RUE SPECIMEN 120M3
 60560 ORRY LA VILLE

Signature

Date et lieu

NOM M ORRY-LA-VILLE CLIENT
 120
 RUE SPECIMEN 120M3
 60560 ORRY LA VILLE

Montant : 597,33 €

TIPSEPA

LYONNAISE DES EAUX
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA mandat : En signant ce bordereau de mandat, vous autorisez LYONNAISE DES EAUX à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de LYONNAISE DES EAUX, vous bénéficiant de la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le gestionnaire de votre compte s'appliquent dans ce document que vous pouvez débiiter auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Pour plus d'informations, consultez le site internet de LYONNAISE DES EAUX.

112578239181

191125001247 7098F120-0006517100000000974108 59733

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEAL Thève et Ysieux

POUR EN SAVOIR

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille consomme 120 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnais-des-eaux.fr

Document à conserver 10 ans



Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 2006

Réf. Client : 8704879511 / N° Facture : F20-000617-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE				
ABONNEMENT				
Part Lyonnais des Eaux du 13/01/2016 au 13/01/2017	20,42	€		
CONSOMMATION				
Part Lyonnais des Eaux du 13/01/2016 au 13/01/2017	120 m ³	0,4401	€	
Part du SIECO du 13/01/2016 au 13/01/2017	120 m ³	1,06	€	
Part Agence de l'Eau Lyonnaise Rhodanienne du 13/01/2016 au 13/01/2017	120 m ³	0,1238	€	
Part de la Commune d'Ysieux du 13/01/2016 au 13/01/2017	120 m ³	0,0671	€	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
Part du SICTEAL du 12/01/2016 au 12/01/2017	120 m ³	1,8752	€	
ORGANISMES PUBLICS				
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	120 m ³	0,22	€	
Lutte contre la pollution du 12/01/2016 au 12/01/2017	120 m ³	0,30	€	
TOTAL HT				20,42
MONTANT TVA (6,5 %)				1,33
MONTANT TVA (6,5 %)				1,33
TOTAL TTC				22,08

NET À PAYER

Une indemnité forfaitaire de 100 € sera facturée à tout abonné en cas de retard de paiement (art. D44-15 CC).

Répartition

50% Collectivités locales et tiers
 11% Taxes

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, Lyonnais des Eaux - Services clients TSA 70001 54328 LYON CEDEX

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations,
- la rémunération des collectivités locales pour les services,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'Agence de l'eau et des organismes publics concernés.

Capacité et traitement de l'eau potable

- Acteur : Vous
- Consommation et réajustement des eaux usées

Stockage et distribution

- Acteur : Votre service local d'eau potable

Collecte et/ou traitement des eaux usées

- Acteur : Votre service local d'assainissement

Comment effectuer votre règlement

Avec le prélevement mensuel, nous découvrons sur votre facture sur l'année, et gères plus facilement votre budget : pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnais-des-eaux.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTE BANCAIRE

Validez votre paiement au 0800 948 408 ou sur www.lyonnais-des-eaux.fr.

Détachez, datez, signez le TIF et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagnée d'un Relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisses d'épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIF non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES GRATUIT À LA POSTE

Munissez-vous de votre facture. Sur le formulaire "mandat compte" fourni par la Poste, indiquez votre référence client (98-9704879511), le montant exact de votre facture (597,33) et la référence du service cash-compte (FR8020041010070081687N03889).

91125001247 88988120-0004871100000000946808 49725

112562784071

MONTANT EN EUROS

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier.

Montant en euros : 497,25

Devenir client de la SUEZ
de vous inscrire de manière
à votre compte en
SUEZ vous et si
par téléphone

Date :
Signature :

Veuillez décoller mon coupon
du montant ci-dessous

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal, ou de carte d'identité.

TIP Titre Interbancaire de Paiement

LYONNAISE DES EAUX
TSA 40159
41974 BLOIS CEDEX 9

(9835)

Centre n° : 08 / NNE : 236497 LYONNAISE DES EAUX

Réf Client : 98-3107283435

Fax : F120-0004871

Cmn : 60494

129/436

Joindre un RIB

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

MME M PLAILLY CLIENT 120 M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

60128 PLAILLY

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

M3 E+A

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTE de l'Eau et des Eaux

POUR EN SAVOIR

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnaise-des-eaux.fr

Document à conserver 30 ans

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

Préfecture de l'Eau et des Eaux, 10 rue de la Préfecture, 69000 Lyon

ತುಂಬಾ ಹೆಚ್ಚಿನವರು ಈಗಲೂ
ಅಂತಹ ಸ್ಥಳಗಳಲ್ಲಿ ಕೆಲಸ ಮಾಡುತ್ತಿದ್ದಾರೆ.
ಅದರಲ್ಲಿಯೂ ಅನೇಕರು ಸುಸ್ಥಿರವಾಗಿ
ಕೆಲಸ ಮಾಡುತ್ತಿದ್ದಾರೆ. ಆದರೆ
ಅನೇಕರು ಅಂತಹ ಸ್ಥಳಗಳಲ್ಲಿ
ಕೆಲಸ ಮಾಡುವುದನ್ನು ಬಿಟ್ಟು
ಇತರ ಸ್ಥಳಗಳಿಗೆ ಹೋಗುತ್ತಿದ್ದಾರೆ.

1. **Einleitung:** Begrüßung der Teilnehmer und Vorstellung des Moderators.
 2. **Thema:** Die Bedeutung der Kommunikation im Management.
 3. **Ziele:** Die Teilnehmer sollen verstehen, warum Kommunikation im Management wichtig ist, und sie sollen in der Lage sein, Kommunikationsstrategien zu entwickeln.
 4. **Inhalt:** Die Teilnehmer werden in Gruppen eingeteilt und erhalten Aufgaben, die sie in der Gruppe lösen müssen. Die Aufgaben sind:
 a) Entwickeln Sie eine Kommunikationsstrategie für ein Unternehmen.
 b) Entwickeln Sie eine Kommunikationsstrategie für eine Organisation.
 c) Entwickeln Sie eine Kommunikationsstrategie für eine Gruppe.
 5. **Beispiele:** Die Teilnehmer werden aufgefordert, Beispiele für Kommunikationsstrategien zu nennen.
 6. **Fazit:** Zusammenfassung der wichtigsten Punkte und Abschluss des Workshops.

LYONNAISE DES EAUX
TSA 40159
41974 BLOIS CEDEX 9

TIPSEPA

Montant : 547,20 €

Signature
NAME M PONTARME CLIENT 120
M3E
RULE SPECIMEN 120M3
60520 PONTARME
Montant : 547,20 €
NUM : TP191125987320-005736130000000000
BAN JOINGEZ UNIB
ICS : FR7022236497
RUE SPECIMEN 120M3
60520 PONTARME

Adresse internet du Syndicat
Intercommunal d'Exploitation des Champs
Capitains d'Asnières sur Oise :
www.sileccao.com

MESSAGES

SERVICE DES EAUX USEES
RD 922
BP N°4
95270 ASNIERES SUR OISE
01-34-09-85-60 Fax : 01-34-09-86-49
bureaux ouverts : lundi 9h 12h30-13h30
17h30 mardi à jeudi 8h30 12h30-13h30
17h30 vendredi 8h30 12h

Lyonnaise des Eaux - Service Client
TSA 70001
54528 LAXOU CEDEX

service client
0877 408 408
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le
samedi de 8h à 13h
urgence 24h/24
0877 401 119
appel, nous sommes à votre service

www.lyonnaise-des-eaux.fr

CONTACTS

Rel. Client 98-7387151159
 Identifiant : 9833
 Facture N° F120-0005736

LYONNAISE DES EAUX

Facture - Service de l'Eau de PONTARME

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

0 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

259,75 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

220,00 €

ORGANISMES PUBLICS

67,45 €

NET A PAYER

547,20 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le 03 décembre 2018

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



Catégorie	Pourcentage
Distribution	98 %
Organismes	2 %

MME M PONTARME CLIENT

60520 PONTARME

RUE SPECIMEN 120M3

Adresse desservie :

NAME M PONTARME CLIENT 120 M3 E
RUE SPECIMEN 120M3
60520 PONTARME



2 December 2015

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
 Reçu en préfecture le 11/10/2016
 Délibéré le 11/10/2016
 ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUA à Nive et Vieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

POUR EN SAVOIR +

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lavage : 0,20 € (soit 60 à 90 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chasse d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnais-des-eaux.fr

RECAPITUL DE VOTRE FACTURE

Période d'abonnement des Eaux du 02/12/2015 au 01/12/2016

ABONNEMENT	CONDOMINATION	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	CONDOMINATION	ORGANISMES PUBLICS	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDE	Montant TTC
13,85	14,02	14,02	14,02	14,02	14,02	14,02
27,73	28,04	28,04	28,04	28,04	28,04	28,04
55,46	56,08	56,08	56,08	56,08	56,08	56,08

REPARTITION

La répartition des Eaux - Service client TSA 70001 54528 LAXOU CEDEX

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous puissiez accéder à notre base de données clients ou que vous ne soyez pas inscrit sur notre base de données.

Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée à tout client assainissement en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

REPARTITION

La répartition des Eaux - Service client TSA 70001 54528 LAXOU CEDEX

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous puissiez accéder à notre base de données clients ou que vous ne soyez pas inscrit sur notre base de données.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

La facture est composée de :

- la rémunération des services publics locaux (eau et assainissement),
- la rémunération des services publics locaux (eau et assainissement),
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'Agence de l'Eau et des organismes publics concernés.

Acteur : vous

- Collecte et traitement de l'eau potable
- Eau et assainissement
- Eau et assainissement
- Eau et assainissement

Acteur : votre service local d'assainissement

- Collecte et traitement de l'eau potable
- Eau et assainissement
- Eau et assainissement
- Eau et assainissement

Comment effectuer votre règlement PAR PRELEVEMENT MENSUEL OU A CHAQUE FACTURE

Avec le prélèvement mensuel, sachez le règlement de votre facture sur l'annuaire, et sachez plus facilement votre budget : pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnais-des-eaux.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTES BANCAIRES

Validez votre paiement au 0800 946 406 ou sur www.lyonnais-des-eaux.fr.

PAR TIP

Déterminez, datez, signez le TIP et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES SE FAIT A LA POSTE

Munissez-vous de votre facture, sur le formulaire "mandat de paiement" fourni par la Poste, indiquez votre référence client (95-798715159), le montant exact de votre facture (547,20) et la référence du service cash-compte (FR020041010070081687M03869).

A NE PAS PAYER

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,71 €
Consommation TTC	468,69 €
Total facture TTC	479,40 €

soit 0,0039 €/litre

Distribution de l'eau :
Collège et traitement des eaux usées, baignades et piscines
Pour les détails de
SICTEUB

NON-CLIENT

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

Référence à rappeler

SPECIMEN
01 JUN 2015

Accessoirs : 11 rue St Etienne
60800 CHEPY EN VALOIS
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

For Contacts:

Téléphone : 03 66 56 40 01
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Dépannage 24h/24 : 03 66 56 40 09 www.esurclim.fr

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTED d'Arrondissement de Ysieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTB de la Neve et Ysieux

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

BRANCHEMENT		COMPTEUR		Consommation	Informations
A03TA0121B1		015 mm	Diamètre	m3	Compt. simple
TOTAL CONSOMMATION				120	

TOTAL CONSOMMATION

Distribution de l'eau		159,14 € HT		FACTURE N° Simulation		Tranche		Quantité		Prix / U		Consommation		Abonnement		TVA	
Abonnement part SAUR		2ème semestre 2015		m3		m3		€ HT		€ HT		€ HT		%		%	
Consommation part Communale		2ème semestre 2015		120		0,2000		24,00		10,15							
Consommation part du SIECCAO		2ème semestre 2015		120		0,2000		24,00									
Production		2ème semestre 2015		120		0,4352		52,22									
Consommation part SAUR		2ème semestre 2015		120		0,2836		34,03									
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		2ème semestre 2015		120		0,1228		14,74									

SPECIMEN

Collecte et traitement des eaux usées		220,00 € HT		m3	m3	€ HT	€ HT	Abonnement	%
2ème semestre 2015				120	1,6887	200,00			10,00

Organismes publics		85,20 € HT		m3	m3	€ HT	€ HT	Abonnement	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)				120	0,4100	49,20			5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)				120	0,3000	36,00			10,00

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volumen en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau courante se base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

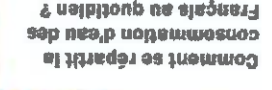
Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, à sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros par mois de retard.

Comment effectuer votre règlement
PAN PROCHÈSMENTS MENUS OU CHAQUE FACTURE. Avec le prochainement mensuel, grâce le règlement de votre facture sur l'anneau, et gérer plus facilement votre budget ; pour en savoir plus ou bénéficier, contactez-nous. www.lyonnais-des-eaux.fr la situation de vos mensualités, esbides en fonction de votre consommation de l'anneau précédent.

PAN CARTE BANCAIRE. Validez votre paiement au 0600 948 402 ou sur www.lyonnais-des-eaux.fr.

PAN TIP. D'ailleurs, dans le TIP et renvoyez dans l'anneau votre facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de la Classe d'Épargne lorsque vous utilisez le mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'anneau votre accompagnement du TIP non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES SE FAIT À LA POSTE. Munissez-vous de votre facture. Sur le formulaire "mandat comptable" fourni par la Poste, indiquez votre référence (09- 6924150629), le montant exact de votre facture (515,68) et la référence du service (csh-compte) (FRB020041010070061667N0369).

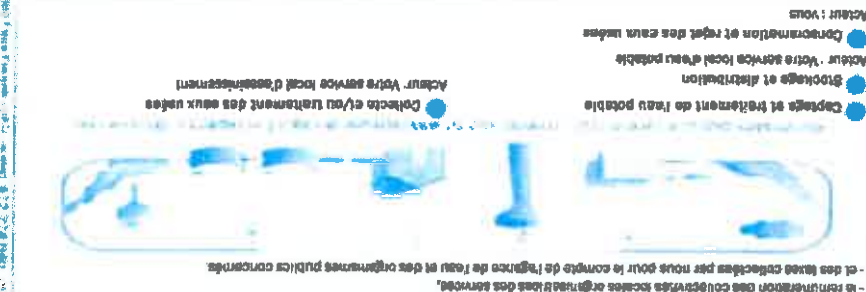


Présolution établie de votre lecture d'un conformé à l'arrêt du 10 juillet 1965

RH. Client: 0824150620 / N°Facture: F170-0005550-1

DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT	Part Lyonnaise des Eaux du 24/11/2015 au 23/11/2016	2	20,00	189,78	209,78
CONSUMATION	Part Lyonnaise des Eaux des Champs Caplants	239 m ³	0,4352	104,90	0,5
	Part Lyonnaise des Eaux	138 m ³	0,0552	67,82	0,5
	Part de SIECOH	126 m ³	0,20	34,00	0,5
	Part Agence de l'eau gestionnaire Ressources	138 m ³	0,1225	14,14	0,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		258,94	258,94	258,94	0,5
CONCOMINATION	Part du SICTUB	1,0010	216,81	216,81	10,0
ORGANISMES PUBLICS			63,46	67,48	0,5
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	Médiation des résidents de contacts du 24/11/2015 au 23/11/2016	330 m ³	0,30	26,06	10,0
	Litté contre la pollution du 24/11/2015 au 23/11/2016	138 m ³	0,22	28,94	0,5
TOTAL NT			479,02	26,36	112,93
	MONTANT TVA (5,5 %)			12,36	
	MONTANT TVA (10,0 %)			26,36	
	Total TTC TVA acquiescées sur les débits				

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE



11 Décembre 2015



MME M SURVILLIERS CLIENT 120 M3
RUE SPECIMEN 120M3
95470 SURVILLIERS

Facture - Service de l'Eau de SURVILLIERS

SPECIMEN 120 M3

débit au doc

0 m³

VOTRE CONSOMMATION

150,76 €

DISTRIBUTION DE L'EAU

244,32 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

67,45 €

ORGANISMES PUBLICS

462,55 €

NET A PAYER

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le 14 décembre 2015

Réglement à réception, sans escompte.

Répartition



MME M SURVILLIERS

CLIENT 120 M3

Adresse desservie :
RUE SPECIMEN 120M3
95470 SURVILLIERS

CONTACTS

Réf. Client : 98-7429268109
Identifiant : 9826
Facture N° F120-0005898

www.lyonnaise-des-eaux.fr

Service client

0977 408 408

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le

samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24

0977 401 119

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Appel non surtaxé

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTERPA d'Alsace et Vosges

Document à conserver 10 ans

POUR EN SAVOIR :

Comment se répartit la consommation d'eau des Français au quotidien ?



En moyenne une famille française, de 4 personnes, consomme 120 m³ d'eau par an, soit un budget moyen de 1 euro par jour. Mais savez-vous réellement ce que vous consommez ? (source INSEE)

- Un bain : 0,40 € (soit 100 à 150 litres d'eau)
- Une douche ou un lave-linge : 0,20 € (soit 60 à 80 litres d'eau)
- Un lave-vaisselle : 0,10 € (soit 25 à 40 litres d'eau)
- Une chaudière d'eau : 0,03 € (soit 10 à 12 litres d'eau)

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnais-des-eaux.fr



Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'article 10 du décret 2005-1200 du 10 juillet 2005

Réf. Client : 7429268109 / N° Facture : F120 0005983 1

TITRE DE VOTRE FACTURE

DISTRIBUTION DE L'EAU			
ARROSEMENT			
Part Lyonnette des Eaux du 11/12/2015 au 10/12/2016	2	5,74	7,58
CONSUMATION			
Part Lyonnaise des Eaux des Champs Capteurs du 11/12/2015 au 10/12/2016	1458 m ³	0,4333	62,28
Part du SIECOAD du 11/12/2015 au 10/12/2016	1458 m ³	0,37	54,04
Part Agence de l'Eau, Intercommunauté Rhodane du 11/12/2015 au 10/12/2016	1458 m ³	0,1296	18,91
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			
CONSUMATION			
Part du SICTERPA du 11/12/2015 au 10/12/2016	329 m ³	1,2508	222,11
ORGANISMES PUBLICS			
AGENCE DE L'EAU GRAND NORD			
Lutte contre la pollution du 11/12/2015 au 10/12/2016	1458 m ³	0,22	32,06
Modernisation des réseaux de collecte du 11/12/2015 au 10/12/2016	1458 m ³	0,30	43,74
TOTAL HT			
MONTANT TVA (5,5 %)			427,45
MONTANT TVA (10,0 %)			52,31
Total TTC TVA incluses sur les débits			304,53

NET À PAYER

Une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, Lyonnette des Eaux - Services client TSA 70001 54528 LAMOU CEDEX.

Votre facture est composée de :

- la rémunération de nos services locaux et gestionnaires des services,
- la rémunération des collectivités locales et gestionnaires des services,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'Agence de l'Eau et des organismes publics concernés.



- Capacité et traitement de l'eau potable
- Stockage et distribution
- Acteur : Votre service local d'eau potable
- Acteur : Vous

Comment effectuer votre règlement
PAR PRELEVEMENTS MENSUELS OU À CHAQUE FACTURE.
Avec le prélèvement mensuel, évaluez le règlement de votre facture sur l'année, et gérez plus facilement votre budget : pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnais-des-eaux.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTE BANCAIRE
Validez votre paiement au 0600 946 466 ou sur www.lyonnais-des-eaux.fr.

PAR TPE.
Déterminez, d'abord, si le TPE est renvoyé dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TPE non signé.

LE PAIEMENT EN ESPÈCES GRATUIT À LA POSTE
Munissez-vous de votre facture. Sur le formulaire "mandat compte" fourni par la Poste, indiquez votre référence client (98-7429268109), le montant exact de votre facture (462,53) et la référence du service cash-compte (FR020041010070061687N03989).

A NE PAS PAYER

A NE PAS PAYER

Les informations relatives à la consommation d'eau sont fournies à titre informatif. Elles ne constituent pas une garantie de la part de la commune. La commune ne saurait être tenue responsable de l'exactitude des données fournies. Les informations relatives à la consommation d'eau sont fournies à titre informatif. Elles ne constituent pas une garantie de la part de la commune. La commune ne saurait être tenue responsable de l'exactitude des données fournies.

Commune de Thiers sur Thève
SICTEUB

Ce document est une simulation de facture.
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.
Abonnement TTC
Consommation TTC
Total facture TTC

15,83 €
511,53 €
527,36 €
527,36 €

soit 0,0043 €/litre

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE
NOM DU CLIENT

Référence à rappeler
01 juillet 2015
SPECIMEN

Vos contacts :
Accueil : 11 rue St Etienne
60800 CREPEY EN VALOIS
Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
Courrier : TSA 69006
60201 COMPIEGNE CEDEX

Téléphone : 03 60 56 40 01
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 08
www.saurcilien.fr

11

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU



Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Rattaché à la commune de Thiers sur Thève

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEUB Thiers sur Thève et Ysieux

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTE de la Mayenne et Vieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
 Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Diamètre	015 mm	TOTAL CONSOMMATION		
	Numéro	1608104223			120	120	120
Information	Consommation	m3					

SPECIMEN							
FACTURE N° Simulation							
Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA		
m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%		
2ème semestre 2015	120	0.0500	6.00	16.00	5.50		
Consommation Part Collectivité	120	0.4352	52.22		5.50		
Consommation PRODUCTION Part LOE	120	0.2000	24.00		5.50		
Consommation Part SECCAO	120	0.0640	8.88		5.50		
Consommation Part SAUR	120	0.1228	14.74		5.50		
Consommation part Base de prélèvement - Seine Normandie	120				5.50		
2ème semestre 2015	120				5.50		

Collecte et traitement des eaux usées							
Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA		
m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%		
2ème semestre 2015	120	1.9333	232.00		10.00		

Organismes publics							
Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA		
m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%		
2ème semestre 2015	120	0.2200	26.40		5.50		
2ème semestre 2015	120	0.3000	36.00		10.00		

Total facture	627,36 € TTC
---------------	--------------

HT soumise à TVA : 489,44 €
 TVA sur les débits : 38,92 €

ABONNEMENT
 Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
 Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation des eaux usées est la somme de la collecte et du traitement des eaux usées.
 Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

BELLEFONTAINE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,88	216,88	-1,36%
Part déléguaire			175,43	172,48	-1,71%
Abonnement			68,82	38,50	-44,06%
Consommation	120	1,1165	106,66	133,98	25,61%
Part syndicale			38,40	38,40	0,00%
Consommation	120	0,3200	38,40	38,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0560	6,00	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			223,00	228,66	2,54%
Part autre(s) collectivité(s)			223,00	228,66	2,54%
Consommation	120	1,9055	223,00	228,66	2,54%
Organismes publics et TVA			101,85	102,25	0,39%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			39,45	39,85	1,01%
TOTAL € TTC			544,73	547,79	0,56%

Factures 120m3

COMMUNE	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement	Volume d'eau	Assiette assainissement
Lassy	70		7394	
Luzarches	75		10152	
Marly la ville	2080		290385	
Fosses	3098		374701	
Bellefontaine	169		20974	
Chaumontel	1390		161389	

SIAEP DE BELLEFONTAINE et CHAUMONTEI

Rapport annuel du Service assainissement 2015 - SICTEALB, Thève et Xisieux

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

LASSY	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,88	215,88	-1,36%
Part délégataire			175,48	172,48	-1,71%
Abonnement			68,82	38,50	-44,06%
Consommation	120	1,1165	106,66	133,98	25,61%
Part syndicale			38,40	38,40	0,00%
Consommation	120	0,3200	38,40	38,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120		0,0500	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			200,00	213,34	6,67%
Part autre(s) collectivité(s)			200,00	213,34	6,67%
Consommation	120	1,7778	200,00	213,34	6,67%
Organismes publics et TVA			99,35	100,71	1,17%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			37,15	38,31	3,12%
TOTAL € TTC			519,43	530,93	2,21%

FOSSES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant N/N-1 au 01/01/2016
Production et distribution de l'eau				
Part délégataire			219,88	-1,36%
Abonnement			175,48	-1,71%
Consommation	120	1,1165	106,66	-44,06%
Part syndicale			38,40	0,00%
Consommation	120	0,3200	38,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0500	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			255,34	0,00%
Part autre(s) collectivité(s)			255,34	0,00%
Consommation	120	2,1278	255,34	0,00%
Organismes publics et TVA			105,08	-0,16%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	0,00%
Modération du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	0,00%
TVA			42,51	-0,40%
TOTAL & TTC			580,30	-0,55%

MAIRIE LA VILLE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,88	216,88	-1,36%
Part délégataire			175,48	172,48	-1,71%
Abonnement			68,82	38,50	-44,06%
Consommation	120	1,1165	106,66	133,98	25,61%
Part syndicale			38,40	38,40	0,00%
Consommation	120	0,3200	38,40	38,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0500	6,00	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			270,12	264,00	-2,27%
Part autre(s) collectivité(s)			270,12	264,00	-2,27%
Consommation	120	2,2000	270,12	264,00	-2,27%
Organismes publics et TVA			106,56	105,78	-0,73%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			44,16	43,38	-1,77%
TOTAL € TTC			596,56	586,66	-1,66%

LE PLESSIS LUZARCHES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			219,88	216,88	-1,36%
Part délégataire			175,48	172,48	-1,71%
Abonnement			68,82	38,50	-44,06%
Consommation	120	1,1165	106,66	133,98	25,61%
Part syndicale			38,40	38,40	0,00%
Consommation	120	0,3200	38,40	38,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0500	6,00	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			200,00	213,34	6,67%
Part autre(s) collectivité(s)			200,00	213,34	6,67%
Consommation	120	1,7778	200,00	213,34	6,67%
Organismes publics et TVA			99,55	100,71	1,17%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,31	0,86%
TVA			37,15	38,31	3,12%
TOTAL € TTC			519,43	530,93	2,21%

CHAUMONTTEL	m²	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			183,52	197,60	7,67%
Part délégataire			167,92	147,20	-12,34%
Abonnement			28,22	29,74	5,39%
Consommation	120	0,9788	139,70	117,46	-15,92%
Part autre(s) collectivité(s)				32,40	
Consommation	120	0,2700		32,40	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1500	15,60	18,00	15,38%
Collecte et dépollution des eaux usées			249,60	248,00	-0,64%
Part autre(s) collectivité(s)			249,60	248,00	-0,64%
Consommation	120	2,0667	249,60	248,00	-0,64%
Organismes publics et TVA			102,51	103,12	0,60%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			40,11	40,72	1,52%
TOTAL € TTC			535,63	548,72	2,44%



Annexe 9

SICTEUR DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX MARCHE D'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

PARTIE

BILAN FINANCIER ANNEE 2015

Montant du marché 2015			710 781 €		
Reliquat 2014			101 570 €		
Montant disponible			818 351 €		
Un douzième du marché			68 196 €		
Constat de travaux					
Constat n°13 de Janvier	56 035,99 €	762 318		56 036	69301
Constat n°14 de Février	40 777,27 €	721 537		96 813	72154
Constat n°15 de Mars	52 018,00 €	668 519		148 831	74391
Constat n°16 d'Avril	47 916,00 €	621 603		196 747	77700
Constat n°17 de Mai	54 829,00 €	566 774		251 576	80968
Constat n°18 de Juin	80 360,00 €	486 414		331 936	81069
Constat n°19 de Juillet	73 254,00 €	413 160		405 190	82632
Constat n°20 de Août	50 361,44 €	362 790		455 552	90700
Constat n°21 de Septembre	45 846,00 €	317 153		501 198	105718
Constat n°22 de Octobre	53 420,00 €	263 733		554 618	131866
Constat n°23 de Novembre	66 762,30 €	176 870		641 380	176970
Constat n°24 de Décembre	69 849,36 €	107 121		711 229	107121

ENTRETIEN DES RESEAUX

Montant du marché 2015			354 168 €		
Reliquat 2014			83 137 €		
Montant disponible			437 305 €		
Un douzième du marché			36 442 €		
Entretien des réseaux					
Constat n°13 de Janvier	24 592,18 €	412 713		24 592	37519
Constat n°14 de Février	12 112,50 €	400 600		36 708	40060
Constat n°15 de Mars	24 140,00 €	376 460		60 845	41829
Constat n°16 d'Avril	19 682,00 €	356 778		80 527	44592
Constat n°17 de Mai	27 307,00 €	348 334		107 834	35191
Constat n°18 de Juin	52 494,00 €	276 977		160 328	46163
Constat n°19 de Juillet	44 920,00 €	232 057		205 248	45411
Constat n°20 de Août	22 839,83 €	209 217		228 088	52304
Constat n°21 de Septembre	11 398,00 €	187 819		239 486	65940
Constat n°22 de Octobre	25 186,00 €	172 633		264 872	86317
Constat n°23 de Novembre	56 623,89 €	116 010		321 295	116010
Constat n°24 de Décembre	40 755,59 €	75 254		362 051	75254

MAINTENANCE DES POSTES

Montant du marché			362 613 €		
Reliquat 2014			18 703 €		
Montant disponible			381 316 €		
Un douzième du marché			31 776 €		
Maintenance des postes					
Constat n°13 de Janvier	31 443,82 €	349 872		31 444	31807
Constat n°14 de Février	28 664,78 €	321 207		60 108	37121
Constat n°15 de Mars	27 878,00 €	293 329		87 987	32582
Constat n°16 d'Avril	28 234,00 €	265 095		116 221	33137
Constat n°17 de Mai	27 522,00 €	237 573		143 743	33938
Constat n°18 de Juin	27 866,00 €	209 707		171 609	34951
Constat n°19 de Juillet	28 334,00 €	181 373		199 943	36279
Constat n°20 de Août	27 521,52 €	153 891		227 464	38453
Constat n°21 de Septembre	32 826,00 €	121 025		260 290	40342
Constat n°22 de Octobre	28 234,00 €	92 791		288 524	42396
Constat n°23 de Novembre	30 138,43 €	62 653		318 662	62853
Constat n°24 de Décembre	29 093,78 €	33 500		347 756	33560

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Affiché le

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX					MARCHE DE TRAVAUX DIVERS					BILAN FINANCIER ANNEE janvier 2015 / décembre 2015 - Hors actualisation -				
Envoyé en préfecture le 11/10/2016					Affiché le					ID : 095-259500940-20160930-2016 032 1-AU				
Reçu en préfecture le 11/10/2016					Affiché le									
Montant du marché					Reliquat de l'année 2014					Un douzième du marché				
463 124,00 €		476 338,24 €								38 593,67 €				
Constat de travaux					Montant du Mois					Cumul				
Constat n°46 janvier 2015 [VOTP]	8498,0				8498,0					8498,0				467 840,26 €
Constat n°47 février 2015 [EGA]	7983,6				7983,6					16481,6				459 856,63 €
Constat n°48 février 2015 [VOTP]	31653,4				31653,4					48135,0				428 203,25 €
Constat n°49 mars 2015 [EMUL]	53940,0				53940,0					102075,0				374 263,25 €
Constat n°50 mars 2015 [EGA]	27775,0				27775,0					129850,0				346 488,25 €
Constat n°51 avril 2015 [VOTP]	10309,6				10309,6					140159,6				336 178,65 €
Constat n°52 mai 2015 [EMULTHE]	15483,0				15483,0					155642,6				320 695,65 €
Constat n°53 mai 2015 [EGA]	3320,0				3320,0					158962,6				317 375,65 €
Constat n°54 juin 2015 [EMULTHE]	6785,0				6785,0					165747,6				310 590,65 €
Constat n°55 juin 2015 [VOTP]	8113,0				8113,0					173860,6				302 477,65 €
Constat n°56 juin 2015 [LDE]	1050,4				1050,4					174911,0				301 427,25 €
Constat n°57 juillet 2015 [EGA]	7871,0				7871,0					182582,0				293 756,25 €
Constat n°58 août 2015 [EMULTHE]	20431,4				20431,4					203013,4				273 324,85 €
Constat n°59 août 2015 [VOTP]	8341,4				8341,4					211354,8				264 983,41 €
Constat n°60 septembre 2015 [EGA]	7932,8				7932,8					219287,6				257 050,61 €
Constat n°61 septembre 2015 [EMULTHE]	38892,2				38892,2					258179,8				218 158,41 €
Constat n°62 d'octobre 2015 [EGA]	14925,8				14925,8					273105,6				203 232,61 €
Constat n°63 d'octobre 2015 [VOTP]	21603,5				21603,5					294709,1				181 629,13 €
Constat n°64 de novembre 2015 [EGA]	14704,7				14704,7					309413,8				166 924,43 €
Constat n°65 de novembre 2015 [EMULTHE]	34113,3				34113,3					343527,1				132 811,14 €
Constat n°66 décembre 2015 [LDE]	525,2				525,2					344052,3				132 285,94 €
Constat n°67 de décembre 2015 [EGA]	1664,0				1664,0					345716,3				130 621,94 €

Mois	Montant prévisionnel du marché (en euros HT)	Montant réalisé (en euros HT)	Actualisation	Montant total (en euros HT)
Janvier	79 740,39	79 652,60	1 006,04	80 658,64
Février	79 740,39	75 269,94	831,45	76 101,39
Mars	79 740,39	82 246,32	755,81	83 002,13
Avril	79 740,39	84 857,07	713,21	85 570,28
Mai	79 740,39	84 072,32	1 044,29	85 116,61
Juin	79 740,39	81 830,27	1 444,13	83 274,40
Juillet	79 740,39	75 551,80	1 092,67	76 644,47
Août	79 740,39	71 099,41	1 491,36	72 590,77
Septembre	79 740,39	76 083,78	1 581,32	77 665,10
Octobre	79 740,39	75 639,56	1 543,42	77 182,98
Novembre	79 740,39	82 690,54	1 533,42	84 223,96
Décembre	79 740,39	86 355,68	1 763,32	88 119,00
	558 838,48	545 369,28	14 670,44	570 149,78

➤ Volet Exploitation de la station d'épuration d'Asnières sur Oise

Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

Mois	Montant prévisionnel du marché (en euros HT)	Montant réalisé (en euros HT)	Actualisation	Montant total (en euros HT)
Janvier	33 836,54	33 835,19	-108,27	33 726,92
Février	33 836,54	33 835,19	-172,56	33 662,63
Mars	33 836,54	33 835,19	-206,39	33 628,80
Avril	33 836,54	33 835,19	-148,87	33 686,32
Mai	33 836,54	33 835,19	-155,64	33 679,55
Juin	33 836,54	33 835,19	-162,41	33 672,78
Juillet	33 836,54	33 835,19	-186,09	33 649,10
Août	33 836,54	33 835,19	-189,48	33 645,71
Septembre	33 836,54	33 835,19	-162,41	33 672,78
Octobre	33 836,54	33 835,19	-240,23	33 594,96
Novembre	33 836,54	33 835,19	-250,38	33 584,81
Décembre	33 836,54	33 835,19	-263,91	33 571,28
	406 038,48	406 022,28	-2 246,66	403 775,62

➤ Coûts généraux

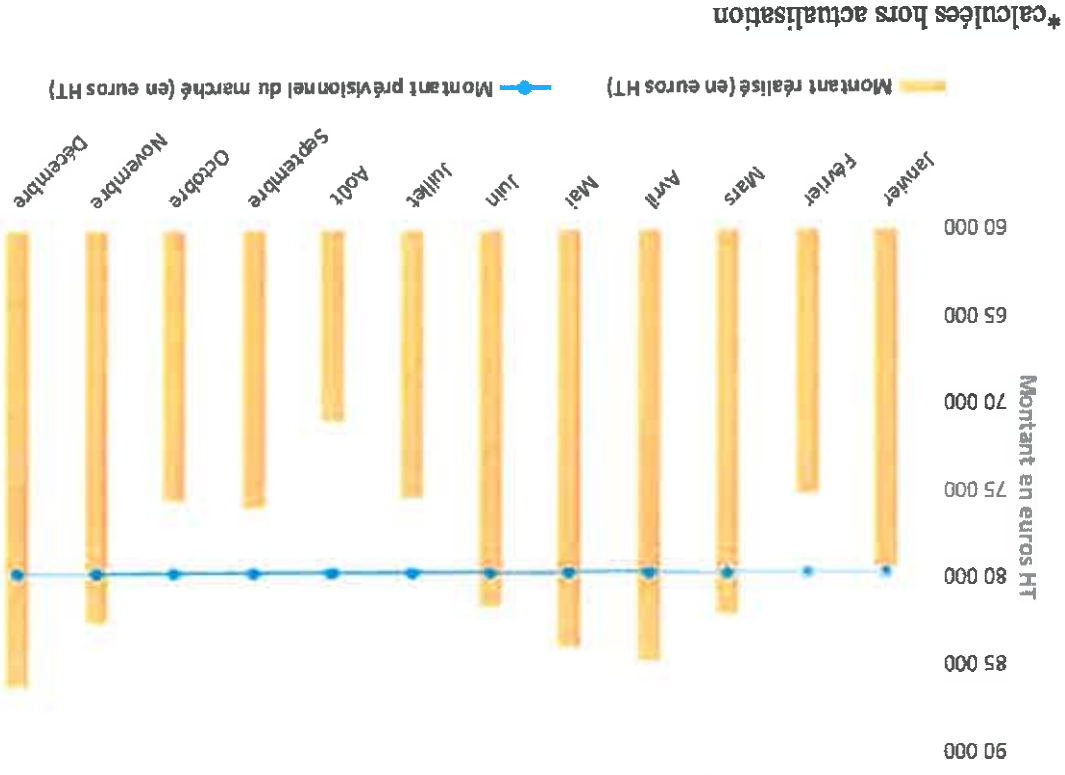
Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif

Rapport annuel du Service assainissement 2015 – SICTB de la Mayenne et Ysieux

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016

ID : 095-259500940-20160930-2016_032_1-AU

Montant des dépenses réalisées* en 2015 pour l'exploitation de la station d'épuration



Annexe 10

Lexique

FILIERE EAU :

EH : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO₅
- 90 g MBS (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

MES : les Matières En Suspension sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'œil nu. Elles caractérisent la pollution non dissoute.

DBO₅ : la Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours représente la quantité de pollution biodégradable. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO : la Demande Chimique en Oxygène représente la quantité totale de pollution oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

La pollution azotée : elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH_4^+ , les nitrates NO_3 et les nitrates NO_2 . Elle s'exprime en azote global (NGL) : $\text{NGL} = \text{NTK} + \text{NO}_2 + \text{NO}_3$

○ **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.

○ **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourissons.

○ **Les nitrates :** Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

FILIERE BOUE :

C/N : rapport carbone organique/azote organique

CaO : oxyde de calcium

K₂O : oxyde de potassium

MgO : Oxyde de magnésium

P₂O₅ : anhydride phosphorique

PCB : Polychlorobiphenyl

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique